



Boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex 09



58 rue Rabelais - 37500 Chinon
T : +33 2 47 98 23 00
chinon@a2mo.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.architectes.paris@a-i-a.fr



180 rue Origet - 37000 Tours
T : +33 2 47 31 85 85
b.poupart@caraty-poupart.com



10 Villa Nieupoirt - 75013 Paris
T : +33 40 09 64 24
cecile.beaudesson@d-et-a.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.ingenierie.paris@a-i-a.fr



3 rue de la Renaissance - 92160 Antony
contact-ife@tpfi.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.environnement.paris@a-i-a.fr

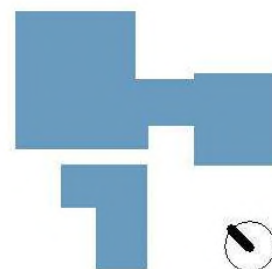



36 rue de Chabrol - 75010 Paris
laurence.guichard@locomotion.fr

CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔPITAL TROUSSEAU & NOUVEL HÔPITAL CLOCHEVILLE



PC



Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage
	<p data-bbox="1109 1467 1380 1534">La Directrice Générale du CHRU de TOURS</p>  <p data-bbox="1045 1579 1428 1624">Marie-Noëlle GERAIN BHEUZARD</p>

PC39_Notice d'accessibilité / détails au 50ème en annexe

05/08/2021

Bâtiment	Phase	Numéro	Type doc	Emetteur	Corps d'état	Zone	Niveau	Indice
TPB	PC	39	NO	AIAA	PMR	xxx	xx	A

SOMMAIRE – Notice accessibilité des personnes à mobilité réduite

1	LES ACTEURS	3
2	REFERENTIEL APPLICABLE	5
3	PRESENTATION DU PROJET	6
3.1	PREAMBULE / PERIMETRE DU PROJET	6
3.2	LES BATIMENTS	6
4	DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE	27
4.1	PARC DE STATIONNEMENT	27
4.2	CHEMINEMENTS EXTERIEURS	33
4.3	ACCES AU BATIMENT	35
4.4	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	37
4.5	CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES	40
4.6	PORTES, PORTIQUES et sas	42
4.7	LOCAUX	43
4.8	SANITAIRES	49
4.9	INFORMATION ET SIGNALISATION	50

Rédigé par : CGR		Validé par : JTP / SHDL
Date	Indice	Modifications
05/08/2021	A	1 ^{ère} diffusion



1 LES ACTEURS

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par :

CHRU de TOURS Boulevard Tonnellé 37044 TOURS Cédex 9	Maître d'ouvrage	T : 02 47 47 37 55	i.mouchel@chu-tours.fr
A2MO Chinon 58, rue Rabelais 37500 CHINON	Assistant maîtrise d'ouvrage	T : 02 47 98 23 06	s.petiot@a2mo.fr
OASIIS 14 rue Crespin du Gasr 75 011 PARIS	Assistant maîtrise d'ouvrage HQE	T : 01 42 01 00 79	frederic.frusta@oasiis.fr
PROLOGUE CONSEIL 24 avenue de Verdun 92 270 BOIS COLOMBES	Expert logistique	T : 01 42 42 26 59	prologue.conseil@orange.fr
Cabinet ANDRIOT 49 rue Rocher 75008 PARIS	Economiste de la construction	T : 01 45 22 61 40	f.andriot@andriot.fr

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par :

AIA ARCHITECTES 23 rue de Cronstadt 75015 PARIS	Architecte mandataire	T : 01 53 68 93 00	l.perusat@a-i-a.fr
DEVILLERS & ASSOCIES 10 Villa Nieuport 75012 Paris	Urbaniste et paysagiste	T : 01 40 09 64 24	magali.volkwein@d-et-a.fr
AIA INGENIERIE 23 rue de Cronstadt 75015 PARIS	Ingénierie TCE Economie de la construction	T : 01 53 68 93 00	aia.ingenierie.paris@a-i-a.fr
TPF Ingénierie 3, rue de la Renais- sance 92160 ANTONY	Ingénierie Fluides, électricité VRD	T : 01 55 52 18 85	jp.muller@tpfi.fr
AIA Environnement 23 rue de Cronstadt 75015 PARIS	Expertise environnementale	T : 01 53 68 93 00	aia.environnement.paris@a-i- a.fr
LOCOMOTION 26 rue de Chabrol 75010 PARIS	Signalétique	T : 01 42 71 43 80	laurence.guichard@locomo- tion.fr



Le contrôle technique est assuré par :

APAVE NORD OUEST- Contrôleur Technique T : 02 47 80 46 80 alice.derycke@apave.com
Agence de Tours
26 rue des Frères Lu-
mière CS 50602
37 176 CHAMBRAY-
LES-TOURS

SOCOTEC Contrôleur Technique T : 02 38 22 69 00 olivier.coin@socotec.com
122 bis rue du Faubourg
St Jean - Le Masséna
45 000 ORLEANS

CRX OUEST OPC T : 05 55 32 32 98 Loic BONNEAU
3 allée Saint Alexis -
87000 LIMOGES

**Bureau VERITAS Cons-
truction** CSPA T : 02 47 71 12 23 Jean-Malo RECAMIER
29, rue de la Milletière –
BP 57427
37 074 TOURS Cédex 02

SICC CSSI T : 05 57 58 61 76 Frédérick MARTIN
720 Chemin de l'Estalot
33240 SAINT ANDRE DE
CUBZAC



2 REFERENTIEL APPLICABLE

2.1.1 Référentiel applicable ERP

Le projet prend notamment en compte la réglementation suivante :

Code de la construction et de l'habitation – partie réglementaire ;

loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création ;

arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-8 et R. 111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public.

arrêté du 11 septembre 2007 pris en application des articles R 111-19-18 et R 111-19-19 du CCH, relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec règles d'accessibilité aux personnes handicapées ;

la circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et ses annexes – Annexe 8 ;

arrêté du 17 mars 2011 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création ;

arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

arrêté du 20 avril 2017, modifié le 1 juillet 2017 et consolidé au 2 janvier 2018, relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

Code du travail – 4ème partie – Livre II – Titre 1er – Chapitre IV – section 5 : Articles R.4214-26 à R.4216-29 relatifs à l'accessibilité et aménagement des postes de travailleurs handicapés ;

Code du travail – 4ème partie – Livre II – Titre 2 – Chapitre V – section 3 : Articles R.4225-6 à R.4225-7 relatifs aux travailleurs handicapés. Art. R.4217-2 du code du travail relatif à l'aménagement des installations sanitaires ;

Arrêté du 27 juin 1994 relatif aux dispositions destinées à rendre accessibles les lieux de travail aux personnes handicapées (nouvelle construction ou aménagements) en application de l'article R.4214-29 du Code du Travail ;

Circulaire DRT N° 95-07 du 14 avril 1995 relative aux lieux de travail.



3 PRESENTATION DU PROJET

3.1 PREAMBULE / PERIMETRE DU PROJET

La présente notice d'accessibilité est relative aux dispositions réglementaires qui seront prises dans le cadre de la construction du nouveau Centre Hospitalier Universitaire de Tours selon les textes en vigueur à ce jour.

Elle a pour objet la description des dispositions en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, appliquées au périmètre d'accueil des zones publiques et de soins dans le contexte applicable aux ERP et aux zones d'activité tertiaire. En conformité avec la réglementation, le projet prévoit d'intégrer l'accessibilité à tous les types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques).

Le nouveau CHU de Tours est composé d'entités fonctionnellement indépendantes comprenant plusieurs corps de bâtiments reliés entre eux par des espaces extérieurs à rez-de-chaussée et ponctuellement par des passerelles aux étages. A terme, ce nouvel établissement regroupera l'essentiel des grands pôles « Hospitalo-Universitaires » de la région.

La présente notice concerne le bâtiment principal : le NHT (le Nouvel Hôpital de Trousseau) et le bâtiment pédiatrique : le NHC (Le Nouvel Hôpital de Clocheville).

Le NHT est composé de deux entités, le bâtiment plateau technique (**T30**) et le bâtiment hébergement (**T31**), reliés par le hall.

Le NHC est composé d'un seul bâtiment (**T32**), il est relié au NHT par des connexions multiples avec le T30.

3.2 LES BATIMENTS

Ces trois corps de bâtiment appelés aussi bâtiments PMT, HEB et NHC dans la suite de cette notice, seront non isolés et reliés entre eux, constituant ainsi un établissement unique au sens de la sécurité incendie.

En application de l'article R123-19 le bâtiment de soins sera classé en **ERP de type U de 1^{ère} catégorie** supérieur à 3500 personnes avec activités de type L et N.



Vue aérienne depuis l'avenue de la république



Vue aérienne du projet, repérage des bâtiments et de l'emprise de l'opération

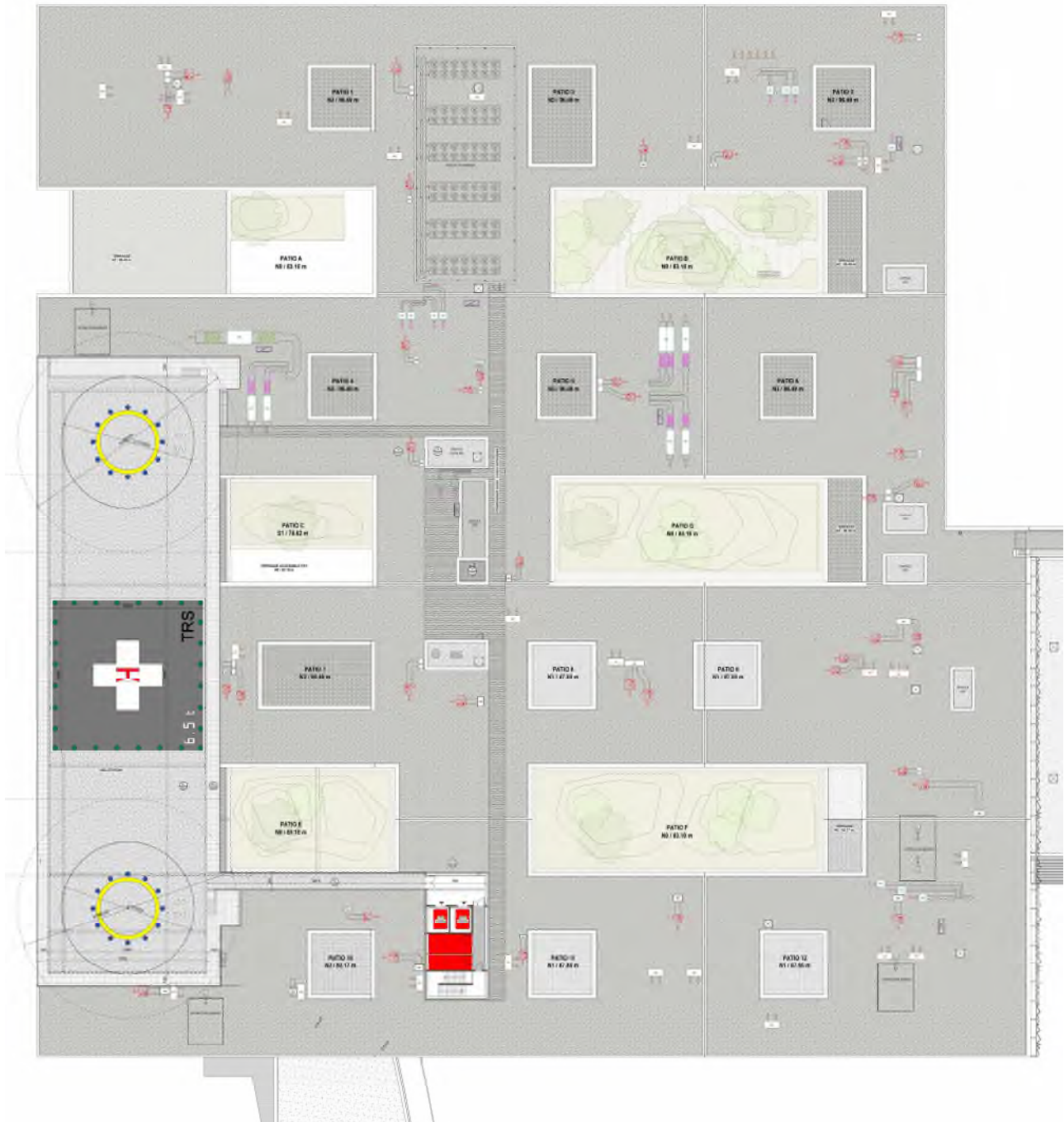


La répartition des activités selon les niveaux et les bâtiments se présente de la façon suivante :

3.2.1 Le bâtiment plateau technique T30

Niveau 4 – 104.14NGF

- Hélistation

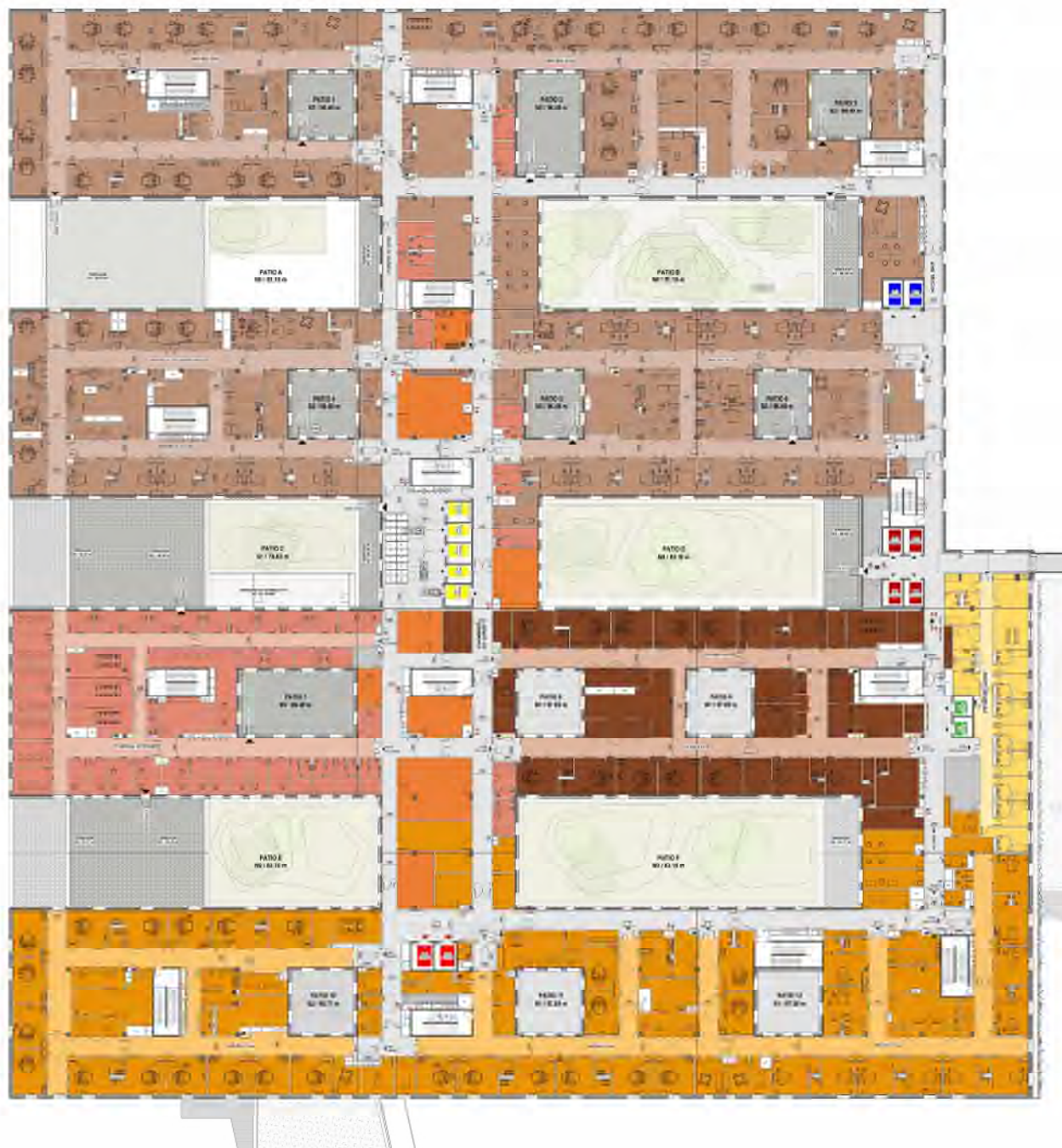


PMT - Niveau de toiture



Niveau 3 – 96.22 NGF

- 113 lits de réanimation, le PC médical
- Consultations des grands brûlés
- Le foyer de garde

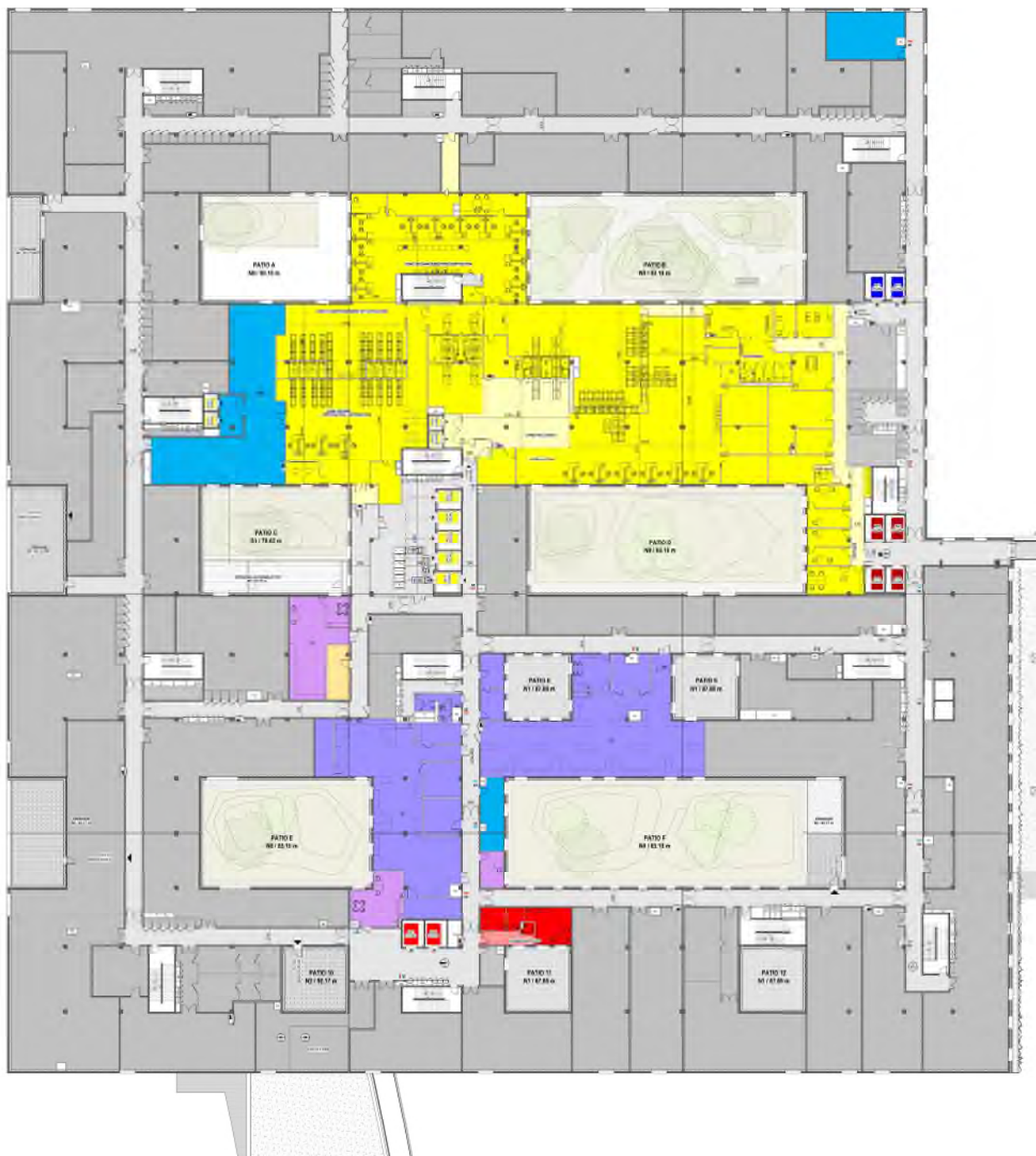


PMT - niveau 3



Niveau 2 – 91.90 NGF

- Locaux techniques
- Locaux du pilote
- Stérilisation et arsenaux stériles
- Ateliers Biomédicaux et ateliers de maintenance



PMT - Niveau 2



Niveau 1 – 87.58 NGF

- Le bloc opératoire conventionnel
- Le bloc opératoire interventionnel
- L'hôpital de jour de chirurgie
- Le stroke center
- L'unité de soins intensifs



PMT - Niveau 1



Niveau 0 – 83.10 NGF

- Les urgences
- L'imagerie
- La médecine nucléaire
- Les consultations d'orthopédie
- L'UMJ, La chambre mortuaire et l'IML
- Une antenne EFS

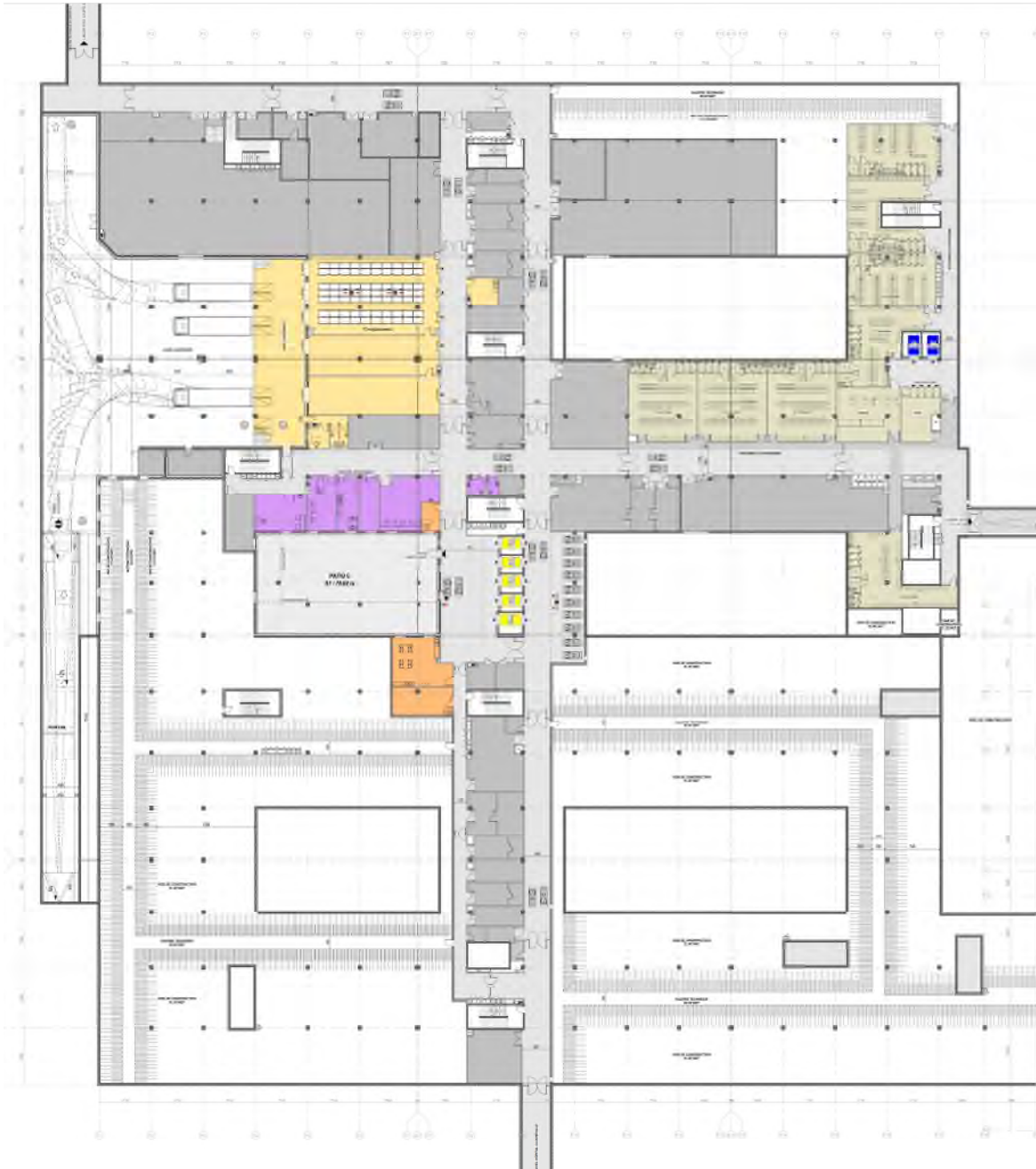


PMT - niveau rez de chaussée

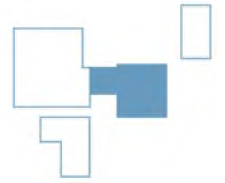


Niveau S1 – 78.62 NGF

- Les locaux techniques
- Les ateliers techniques
- Les vestiaires centraux du personnel
- La cour logistique



PMT - niveau sous-sol



3.2.2 Le bâtiment hébergement T31

Niveau 4 – 100.06 NGF

- Locaux techniques



HEB - Niveau de la toiture



Niveau 3 – 96.22 NGF

- 5 unités d'hébergement



HEB - Niveau 3



Niveau 2 – 91.90 NGF

- 5 unités d'hébergement



HEB - Niveau 2



Niveau 1 – 87.58 NGF

- 4 unités d'hébergement
- Hôpital de jour médical

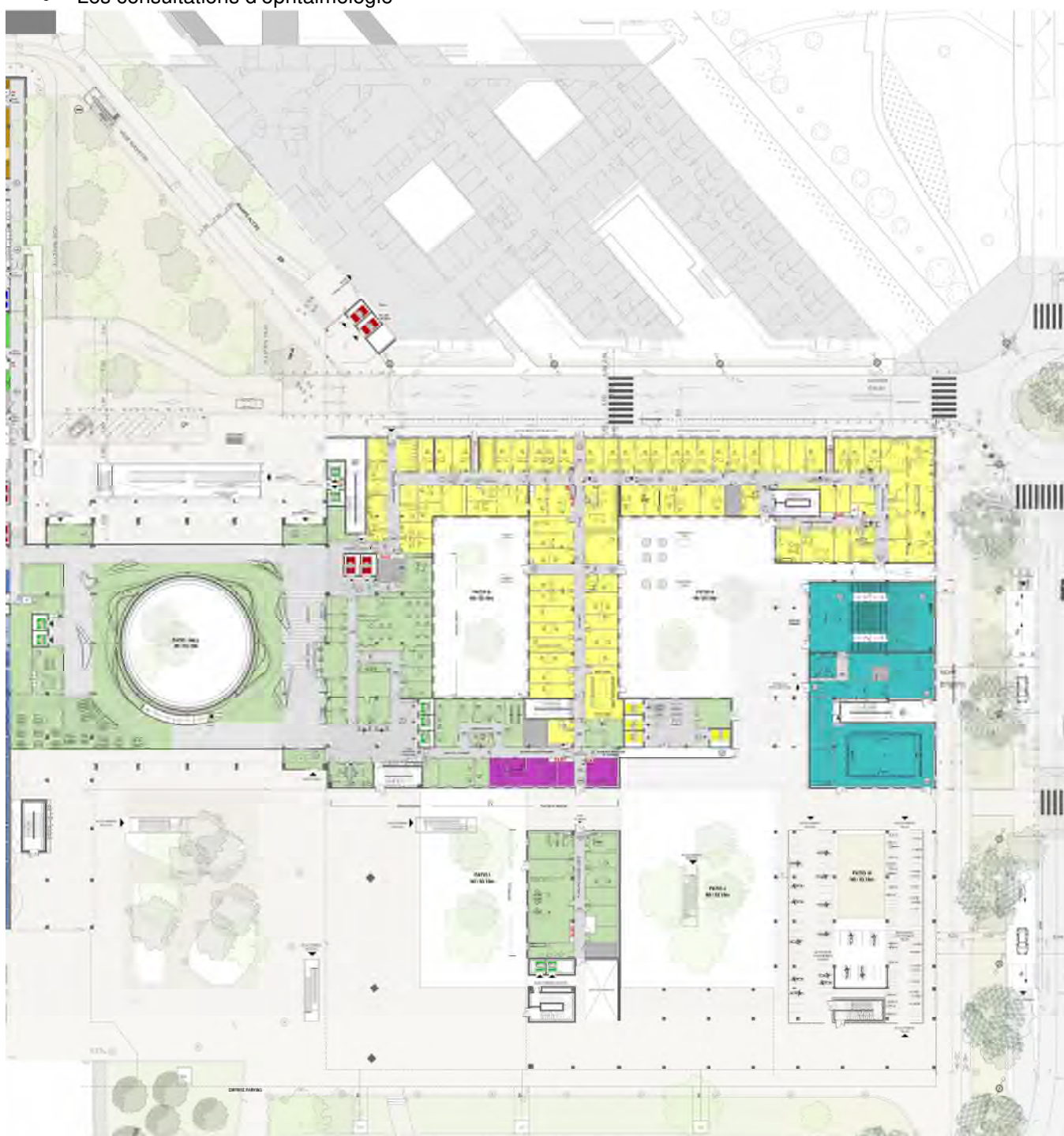


HEB - niveau 1



Niveau 0 – 83.10 NGF

- L'accueil et les admissions
- La cafeteria
- Le PC de sûreté
- Le PC de sécurité
- L'administration
- Les consultations d'ophtalmologie

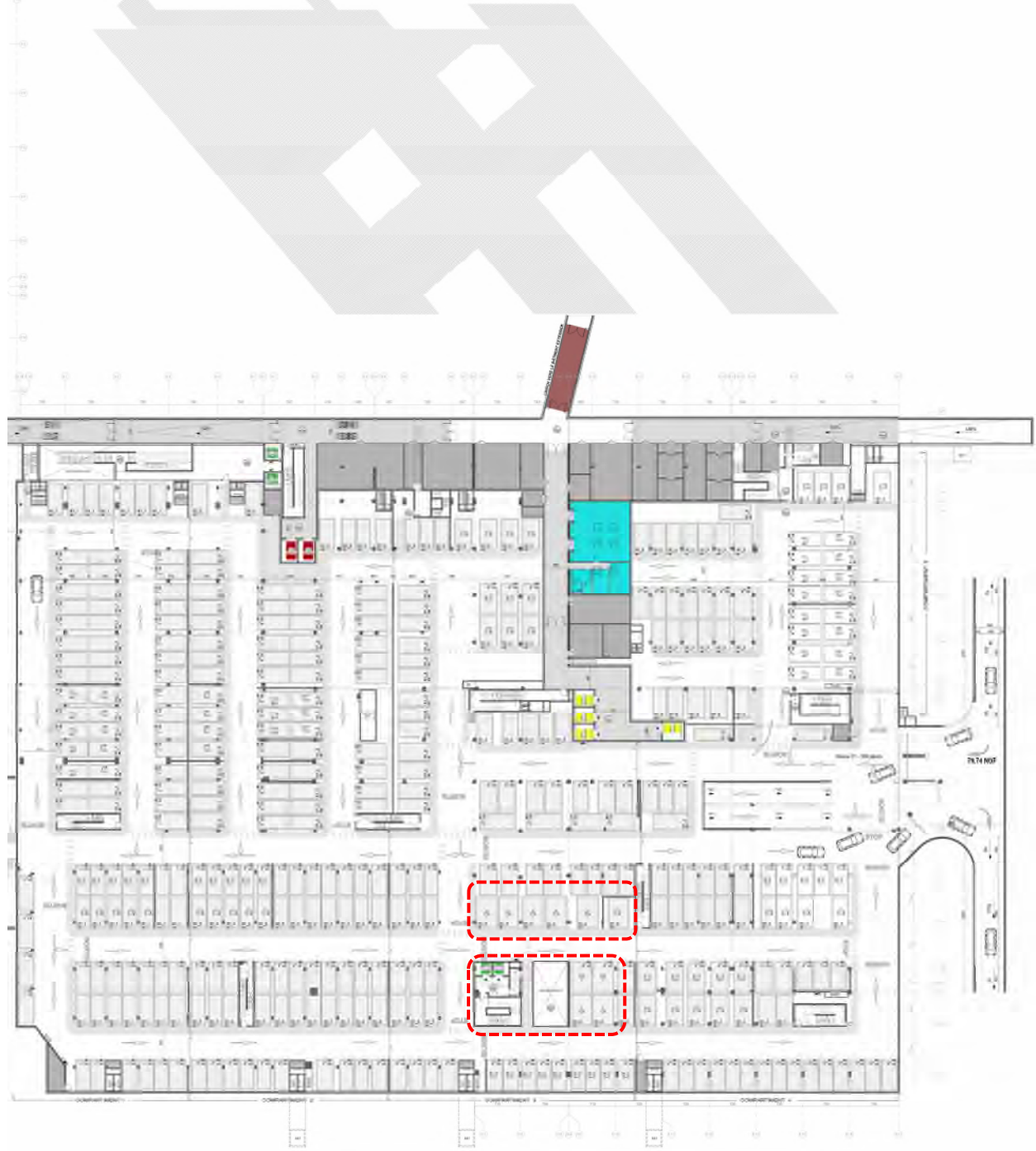


HEB - Niveau rez de chaussée



Niveau S1 – PARKING – 79.74 NGF

- Les locaux techniques
- Les ateliers de maintenance
- 399 places de parking dont 10 places PMR



HEB - 1er niveau de parking

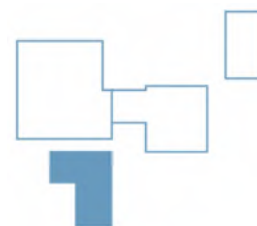


Niveau S2 – PARKING – 77.09 NGF

- 392 places de parking dont 10 places PMR



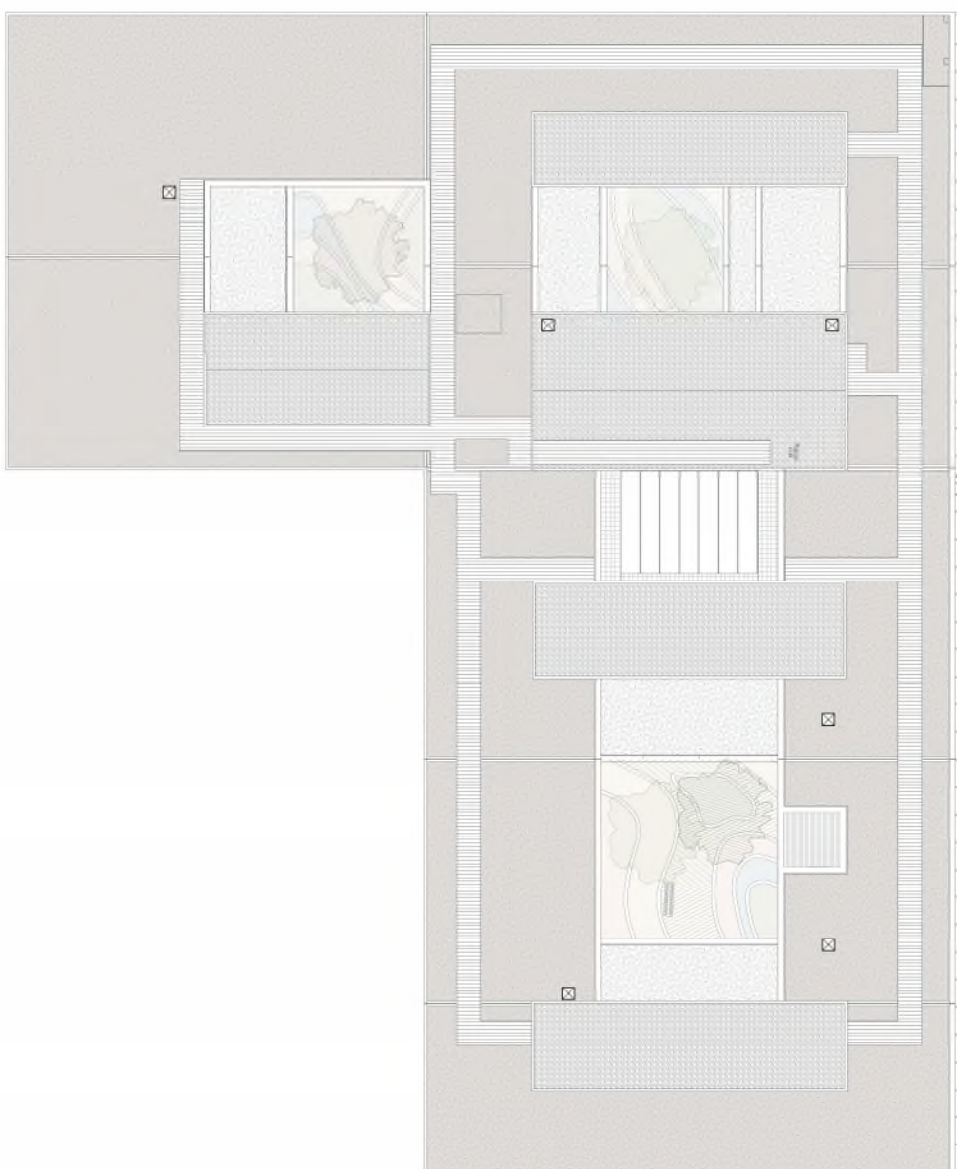
HEB - 2eme niveau de parking



Le bâtiment pédiatrique T32

Niveau 4 – 100.06 NGF

- Locaux techniques



NHC - Niveau toiture



Niveau 3 – 96.22 NGF

- Hospitalisation complète de Médecine / USC / Chirurgie cardiaque
- Unité saisonnière
- Hôpital de jour médical
- Service HC / HJ de pédopsychiatrie
- Service Pédopsychiatrie de liaison
- Service Tertiaire



NHC - Niveau 3



Niveau 2 – 91.90 NGF

- Hospitalisation complète de Viscéral / plastique / Orthopédie / tête et cou
- Hospitalisation complète de Neuro SSR
- Hôpital de jour médical
- Centre de référence pour les troubles du langage et des apprentissages (CRTLA)
- Service Tertiaire



NHC - Niveau 2



Niveau 1 – 87.58 NGF

- Hospitalisation complète de et hospitalisation de jour d'Oncologie
- Réanimation et soins continus
- Chirurgie ambulatoire
- Bloc opératoire central
- Service Autres ressources
- Salle laser

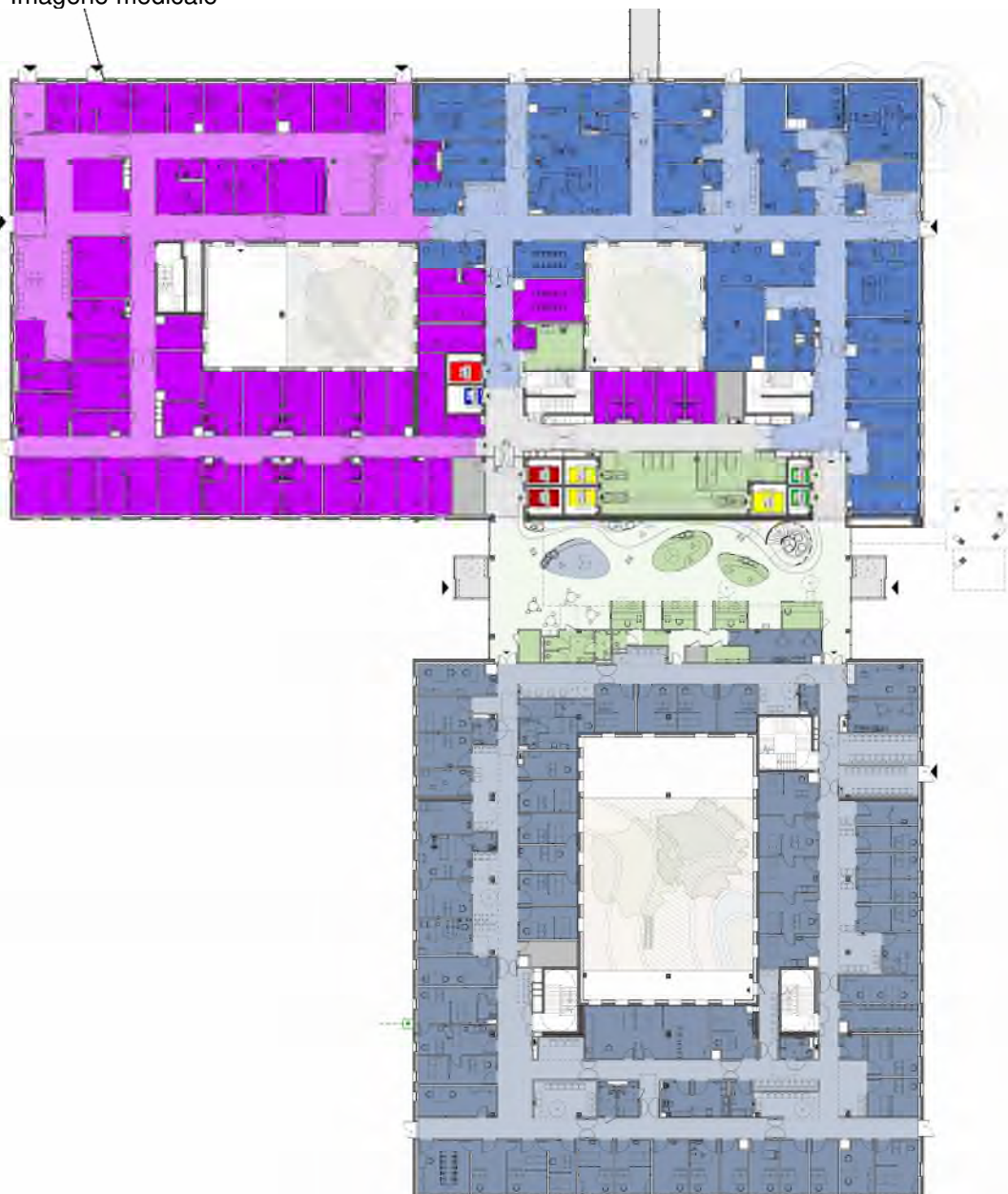


NHC - Niveau 1



Niveau 0 – 83.10 NGF

- Accueil principal et activités annexes
- Consultations / explorations
- Les urgences dont l'UHCD
- Imagerie médicale

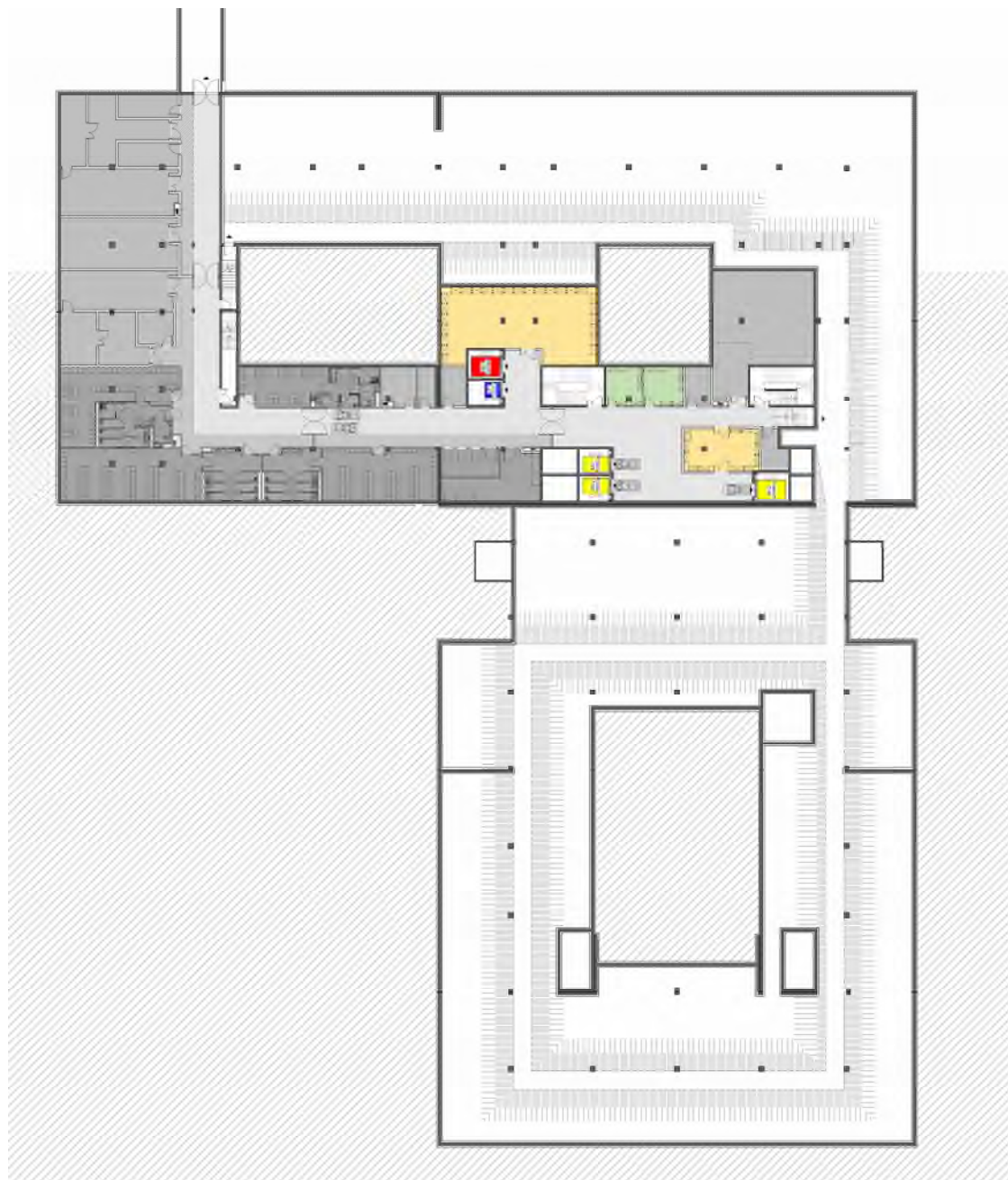


NHC - Niveau rez de chaussée



Niveau S1 - 78.62 NGF

- Les locaux techniques
- Les vestiaires centraux du personnel
- Logistique



NHC - niveau du sous-sol

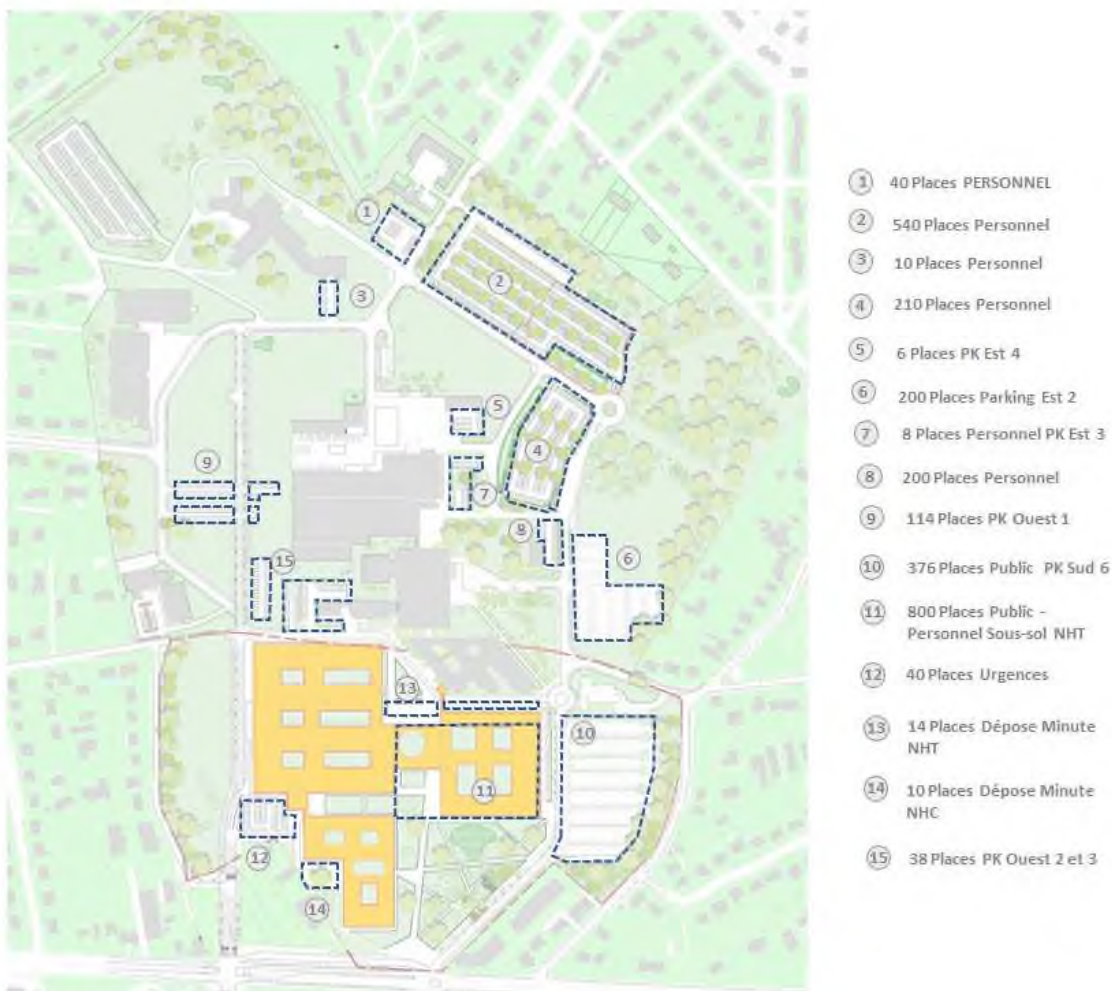


4 DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE

4.1 PARC DE STATIONNEMENT

4.1.1 Présentation du projet

4.1.1.1 Les Parkings en surface sur l'ensemble du site



Plan masse général de l'ensemble du site de Trousseau

L'emprise du présent projet (NHT + NHC) ne comprend pas l'ensemble du site hospitalier notamment les parcs de stationnement hors opération tels que les parkings numérotés de 1 à 10 sur l'illustration ci-dessus.

La présente notice d'accessibilité porte sur les parkings numérotés de 11 à 14 qui sont inclus dans le périmètre de l'opération.

Un plan masse joint au rendu du PC permet notamment de repérer les emplacements des places réservées aux personnes à mobilité réduite et les cheminements extérieurs en conformité avec à la réglementation en vigueur.



4.1.1.2 Les Parking en surface de l'opération

N°12 / PMT - Le parking des urgences : 50 places dont 2 PMR

La cours des urgences est située entre les urgences adultes du NHT et les urgences pédiatriques du NHC. Le sas ambulances relie les 2 bâtiments.



PMT - Cour des urgences au rez de chaussée

N° 13 / La dépose minute du NHT

11 places dédiées aux urgences ophtalmiques et 7 places de dépose minute dont 1 place PMR situées au nord du site entre le T24 et le HEB

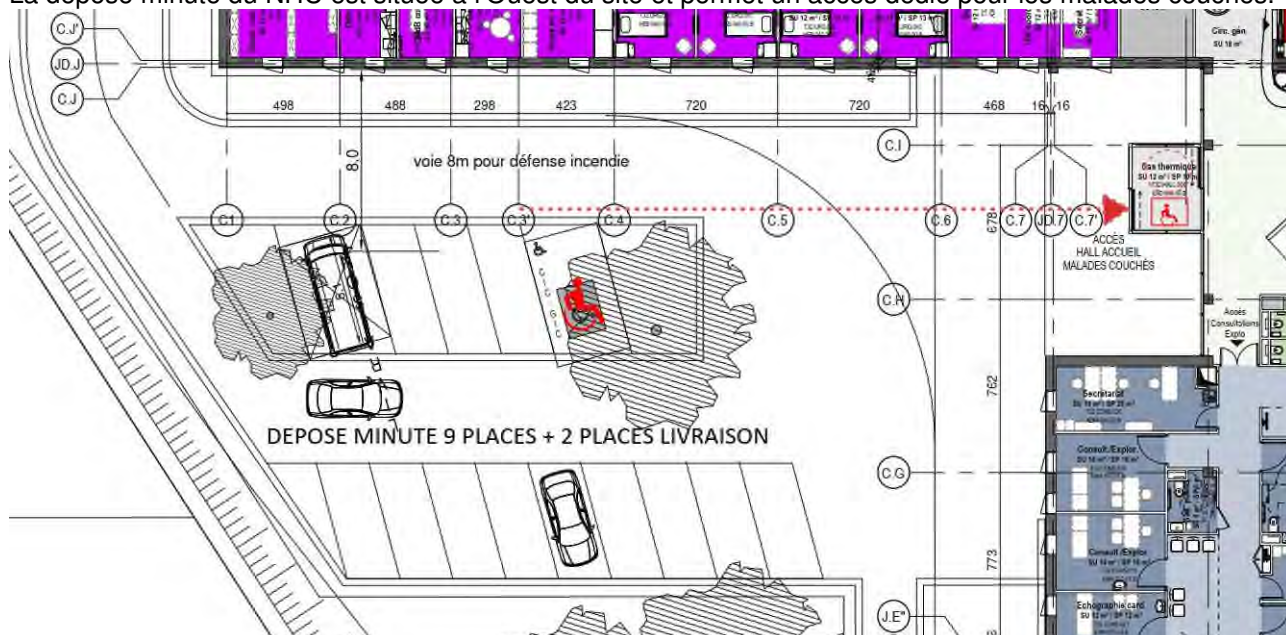


HEB - rez de chaussée



N° 14 / La dépose minute du NHC : 9 places dont 1 PMR

La dépose minute du NHC est située à l'Ouest du site et permet un accès dédié pour les malades couchés.

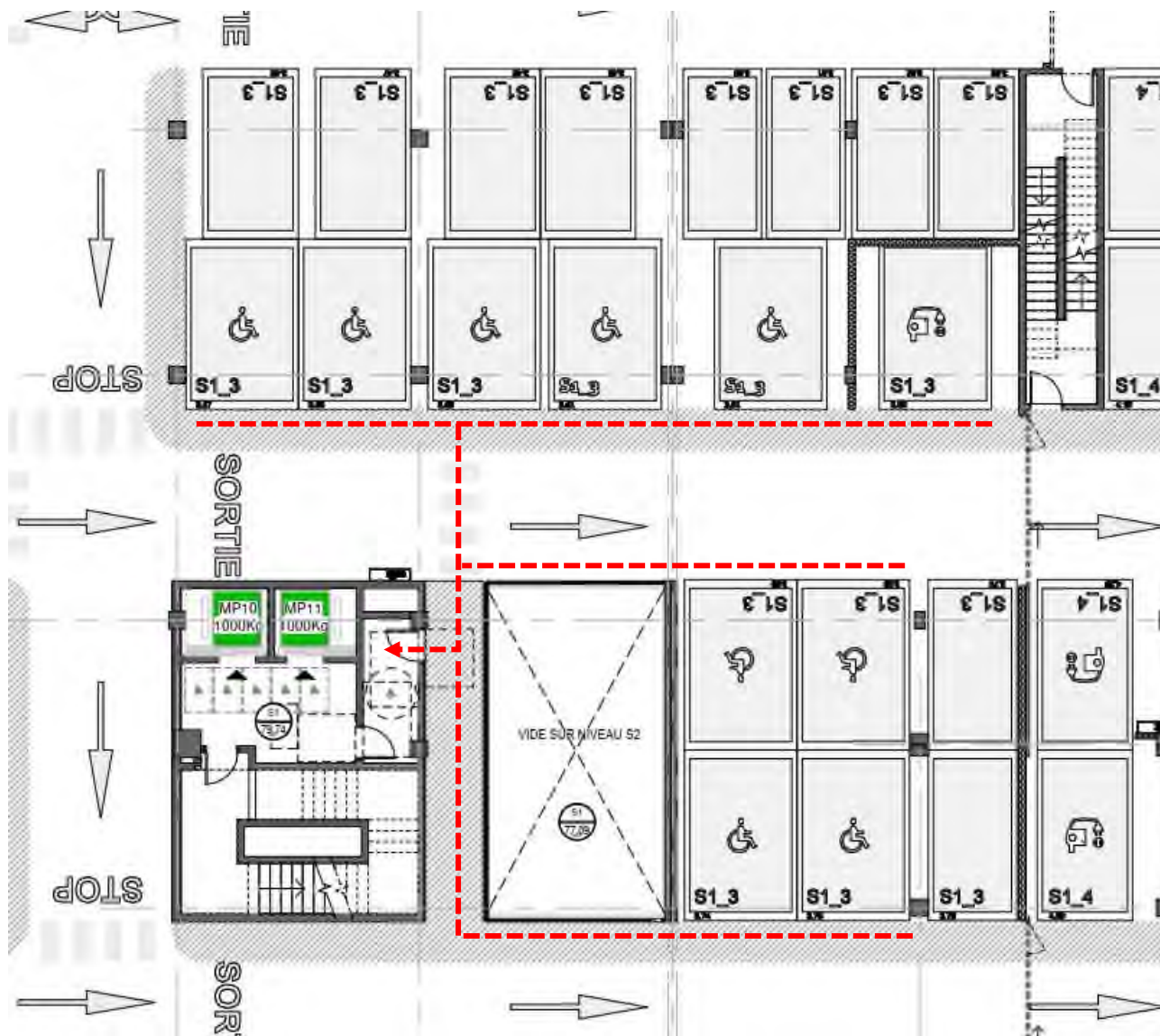


NHC : Dépose minute au rez de chaussée



4.1.1.3 HEB - Le Parking en sous-sol

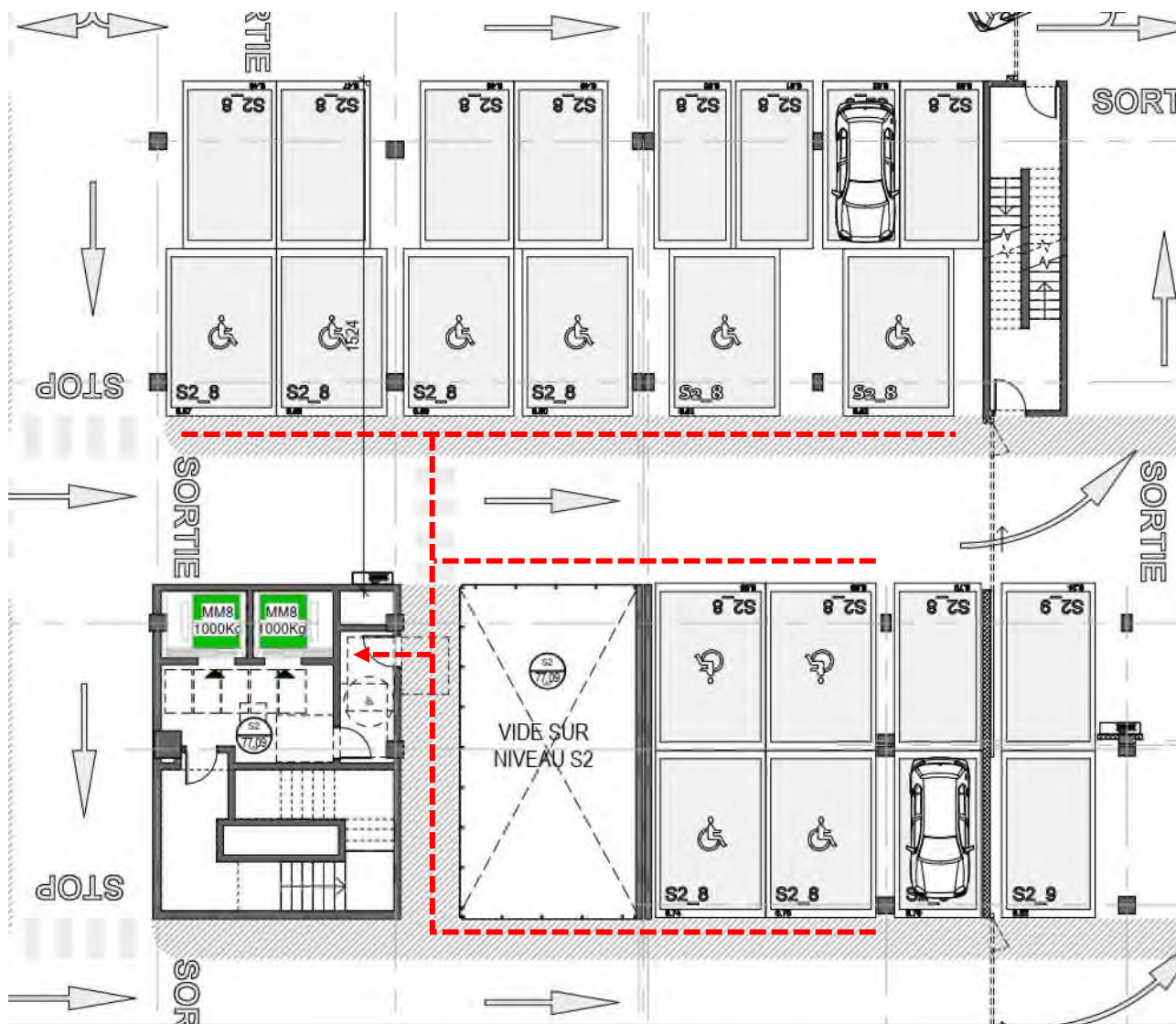
N°11 /Parking S1 : 399 places dont 10 places PMR



Niveau S1 : Repérage des places PMR et cheminement vers les ascenseurs publics



N°11 / HEB - Parking S2 : 392 places dont 10 places PMR



Niveau S2 : Repérage des places PMR et cheminement vers les ascenseurs public

4.1.2 Rappel des caractéristiques réglementaires

4.1.2.1 Usages attendus

Tout parc de stationnement comporte une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées. Une place adaptée est aisément repérable par un marquage au sol ainsi qu'une signalisation verticale conformément aux prescriptions de l'annexe 3 de l'arrêté du 20 avril 2017.



4.1.2.2 Situation

Les places réservées aux personnes handicapées sont en priorité situées à proximité des circulations verticales desservant les bâtiments. Les places adaptées sont reliées à celles-ci par des cheminements accessibles. La borne de paiement est située dans un espace accessible.

4.1.2.3 Nombre

Les places adaptées représentent au minimum 2% du nombre total de places prévues pour le public. Le nombre minimal de places adaptées est arrondi à l'unité supérieure.

4.1.2.4 Caractéristiques dimensionnelles

Toutes ces places ont une largeur $\geq 3,30$ m et sont localisées sur une surface horizontale au dévers près de 2%. Leur longueur minimale est de 5m.

Raccordement au cheminement d'accès : sur 1,40m. à partir de la place, le cheminement est horizontal au dévers près et ne présente aucun ressaut > 2 cm.

4.1.2.5 Atteinte et usage

Les systèmes de contrôles d'accès sont utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes, par des signaux liés au fonctionnement sonores et visuels et par une visiophonie communiquant avec le poste de contrôle. Les appareils d'interphonie comportent une boucle d'induction magnétique et un retour visuel des informations principales fournies oralement.

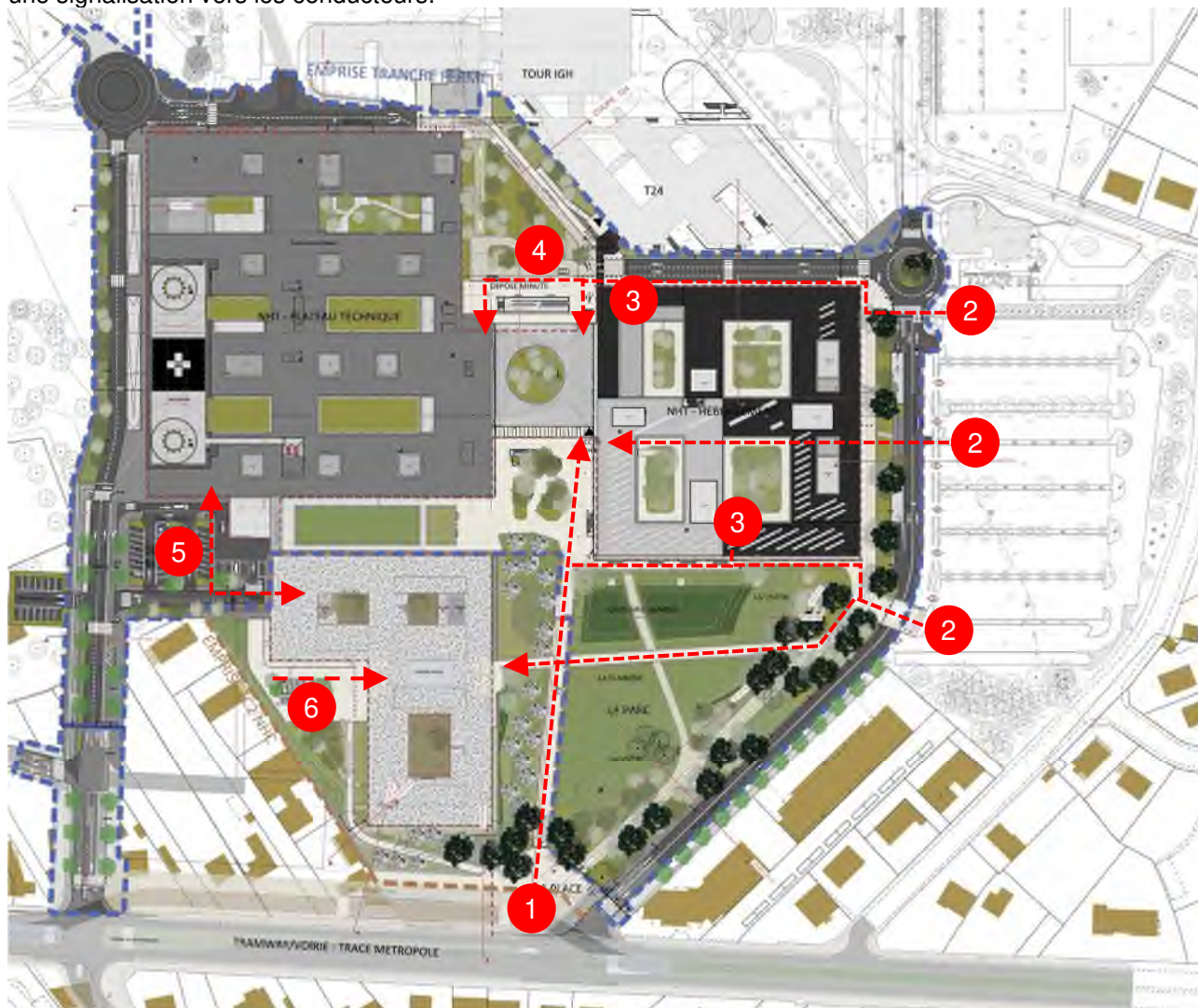


4.2 CHEMINEMENTS EXTERIEURS

4.2.1 Présentation du projet

L'ensemble des cheminements usuels du projet sont accessibles.

Les passages piétons sont signalés par éveil de vigilance des piétons de type « bande podotactile » et par une signalisation vers les conducteurs.



Plan masse - repérage des cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite

- 1/ Accès piétons depuis l'arrêt du tramway
- 2/ Accès piétons depuis le parking existant
- 3/ Accès piétons depuis le parking en sous-sol du bâtiment HEB
- 4/ Accès piétons depuis la dépose minute du bâtiment NHT
- 5/ Accès piétons depuis la cour des urgences
- 6/ Accès piétons depuis la dépose minute du bâtiment NHC



4.2.2 Rappel des caractéristiques dimensionnelles réglementaires

Tous les cheminements piétonniers sont continus et contrastés visuellement et tactilement et répondent aux exigences définies à l'annexe 3 de l'arrêté du 20 avril 2017.

4.2.2.1 Profil en long

À chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant, existe une pente dont la longueur est fonction du dénivelé conformément à l'article 2 de l'arrêté du 20 avril 2017 avec paliers de repos en bas et en haut de chaque pente.

Les seuils et ressauts présentent des dénivelés inférieurs à 2 cm et sont chanfreinés ou arrondis. La distance minimale entre deux ressauts successifs est de 2,50 m. Ces ressauts successifs sont séparés par des paliers de repos. Les plans inclinés ne présentent pas de ressaut, ni en haut ni en bas.

4.2.2.2 Profil en travers

Ils ont une largeur $\geq 1,40$ m. avec aucun rétrécissement ponctuel $\leq 1,20$ m. Ils présentent des dévers inférieurs à 2%.

4.2.2.3 Espaces de manœuvre et d'usage pour les personnes circulant en fauteuil roulant

Un espace de manœuvre avec possibilité de $\frac{1}{2}$ tour (diamètre $\geq 1,50$ m) est nécessaire en chaque point du cheminement accessible où un choix d'itinéraire est donné à l'utilisateur. Un espace de manœuvre de porte (1,70 m. en poussant et 2,20 m en tirant) est nécessaire de part et d'autre de chaque porte ou portillon situé le long du cheminement. Un espace d'usage est nécessaire devant chaque équipement situé le long du cheminement.

4.2.2.4 Sécurité d'usage

Le sol ou le revêtement de sol du cheminement accessible est non meuble, non glissant et non réfléchissant et ne présentent aucun trou ou fente de dimension supérieure à 2 cm.

Les cheminements extérieurs présentent une hauteur libre de tout obstacle $\geq 2,20$ m. Un obstacle implanté sur le cheminement accessible ou en saillie latérale de plus de 15 cm disposera d'un dispositif de détection conforme aux caractéristiques techniques décrites dans l'annexe 4 de l'arrêté du 20 avril 2017. Lorsque le cheminement accessible est bordé par une rupture de niveau $> 0,25$ m située à moins de 0,90 m, un dispositif de protection sera prévu.

Le croisement entre un cheminement accessible et un itinéraire emprunté par des véhicules doit comporter un marquage au sol et une signalisation, un élément permettant l'éveil de la vigilance des piétons, un champ de vision suffisant pour permettre la co-visibilité ainsi qu'un dispositif d'éclairage répondant aux exigences de l'article 14 de l'arrêté du 20 avril 2017.

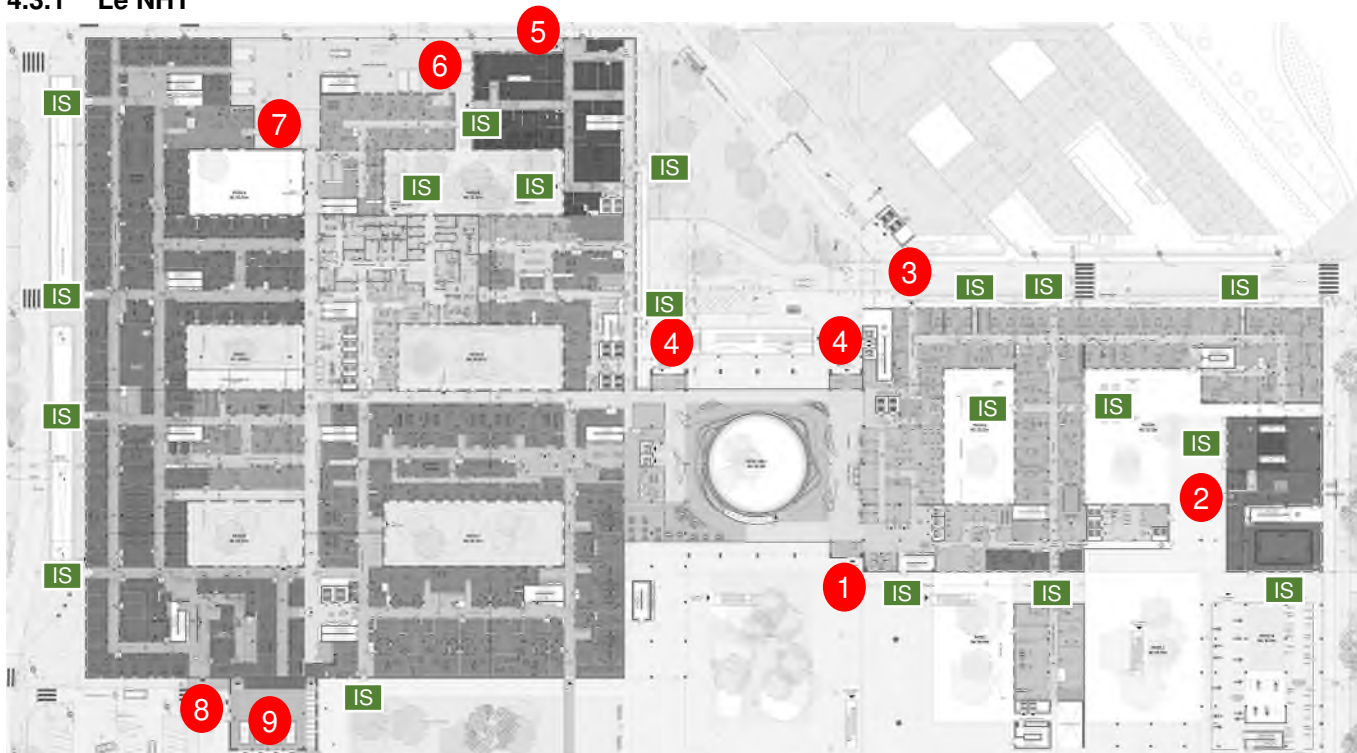
4.2.2.5 Eclairage

Le dispositif d'éclairage artificiel permettra d'assurer des valeurs d'éclairage moyen horizontal mesurées au sol le long du parcours d'au moins 20 lux pour les cheminements extérieurs accessibles.



4.3 ACCES AU BATIMENT

4.3.1 Le NHT



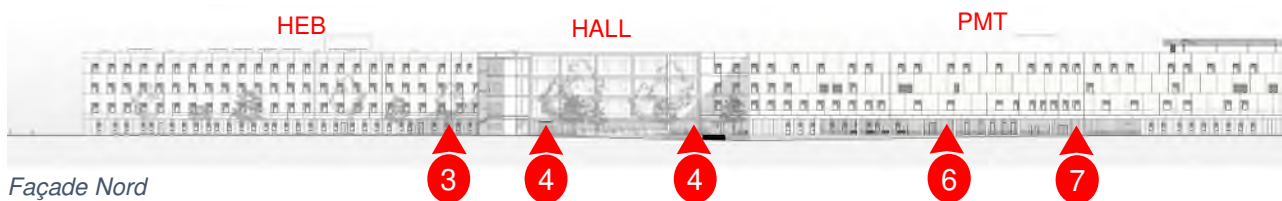
NHT - Plan du rez de chaussée

IS = Issue de Secours

- 1/ Accès au hall principal depuis le parc
- 2/ Accès à l'amphithéâtre
- 3/ Accès aux urgences ophtalmiques depuis la dépose minute du NHT
- 4/ Accès malades couchés depuis la dépose minute du NHT
- 5/ Accès à la chambre mortuaire
- 6/ Accès policiers à l'IML
- 7/ Accès personnel à l'EFS
- 8/ Accès valides aux urgences
- 9/ Accès malades couchés aux urgences depuis le sas ambulances



Façade Sud



Façade Nord



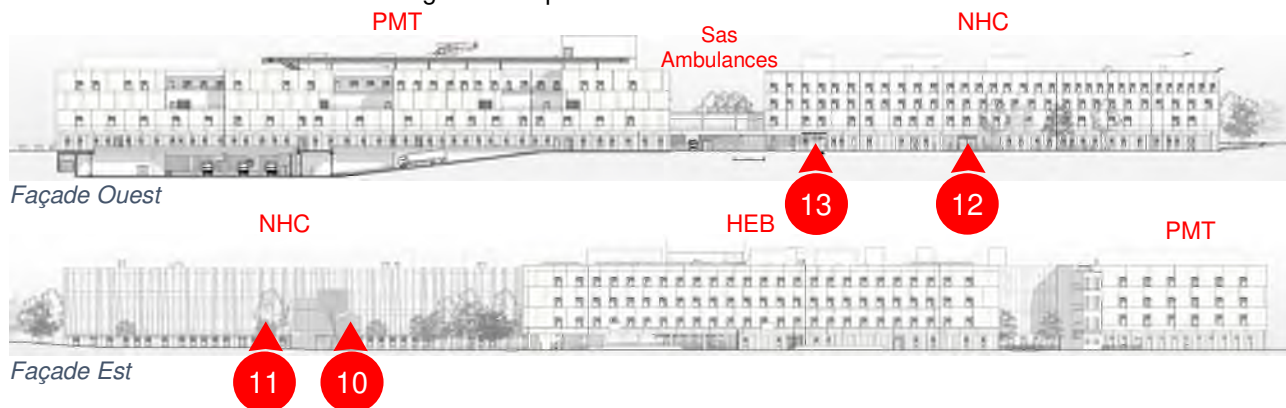
4.3.2 Le NHC



NHC - Plan du rez de chaussée

IS = Issue de Secours

- 10/ Accès au hall principal depuis le parc
- 11/ Accès secondaire aux consultations en cas de pandémie
- 12/ Accès malades couchés depuis la dépose minute
- 13/ Accès valides aux urgences
- 14/ Accès malades couchés aux urgences depuis le sas ambulances

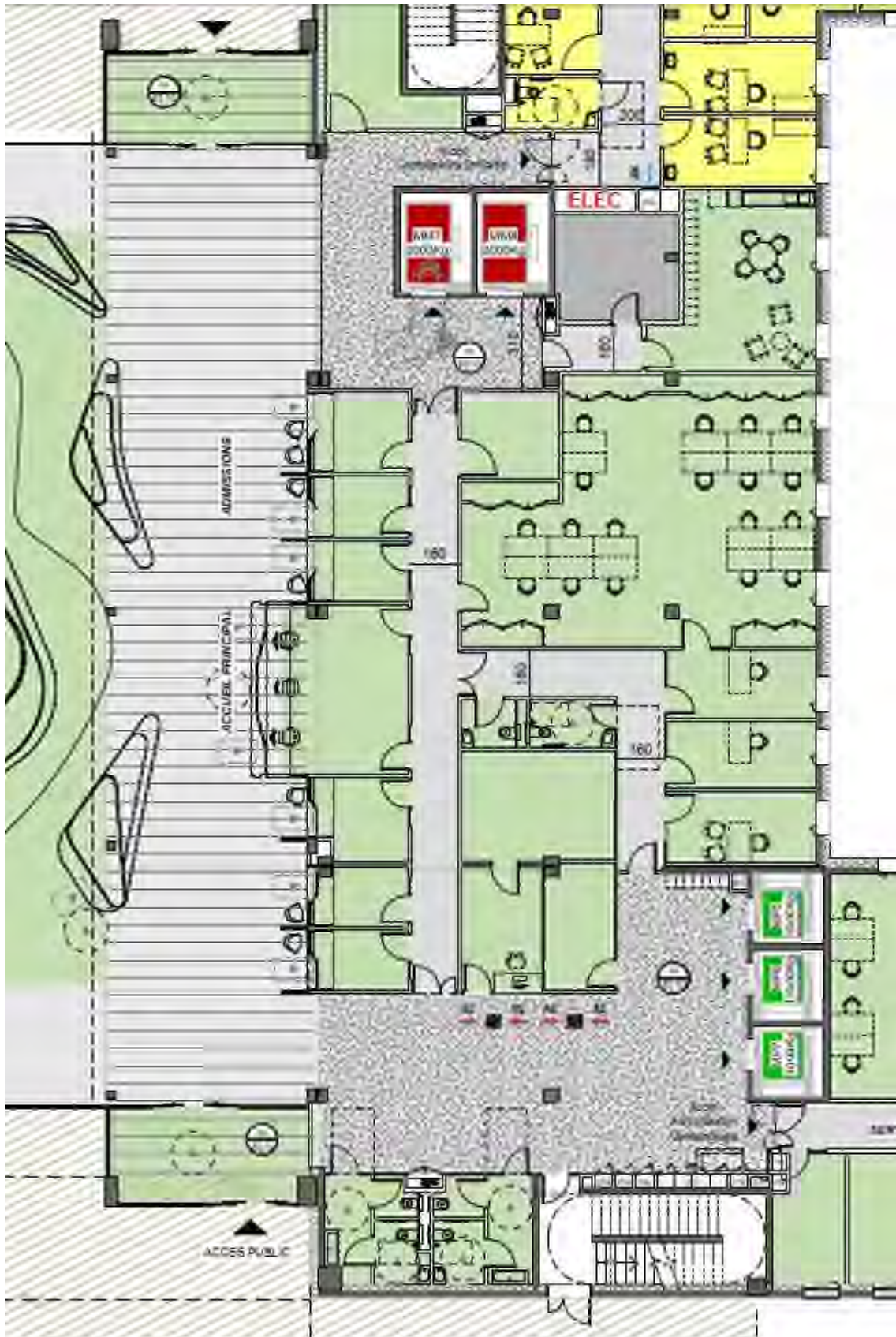




4.4 CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

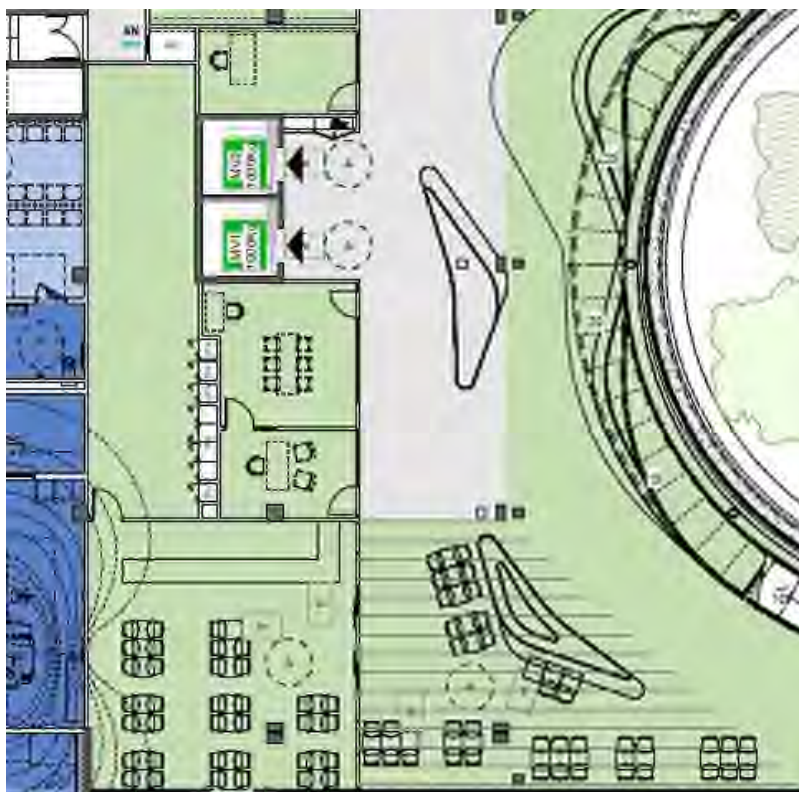
4.4.1 Le hall du bâtiment NHT

Le hall du NHT (situé au Sud) est accessible aux personnes handicapées depuis le parc. Les portes du sas d'entrée sont motorisées et présente des dispositions conformes à l'accessibilité PMR. L'accueil du visiteur se fait en face de l'entrée. La banque d'accueil est prévue pour être utilisable en position debout ou assise et permettre la communication visuelle entre les usagers et le personnel. La partie assise de la banque d'accueil a une hauteur maximale de 0,80 et un vide en sous-face de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P). Les guichets de formalités administratives sont également tous adaptés. Les différents accueils seront équipés d'une boucle d'induction magnétique.





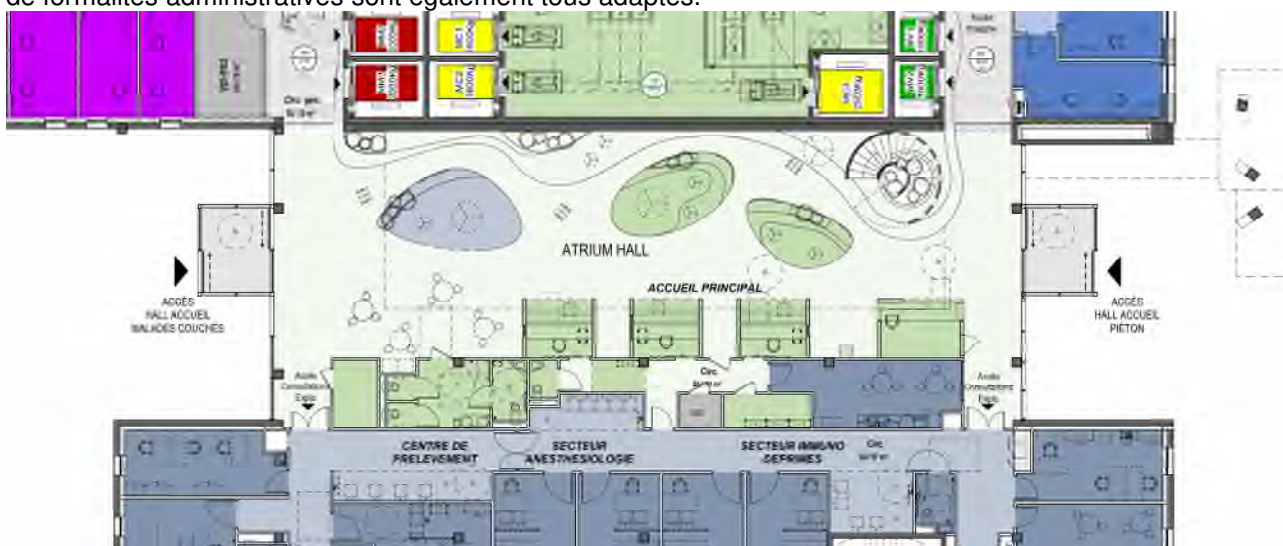
NHT - Hall, zone Est



NHT - Hall, Zone Ouest

4.4.2 Le hall du bâtiment NHC

Le hall du NHC (situé à l'Est) est accessible aux personnes handicapées depuis le parc. Les portes du sas d'entrée sont motorisées et présente des dispositions conformes à l'accessibilité PMR. L'accueil du visiteur se fait en face de l'entrée. La banque d'accueil est prévue pour être utilisable en position debout ou assise et permettre la communication visuelle entre les usagers et le personnel. La partie assise de la banque d'accueil a une hauteur maximale de 0,80 et un vide en sous-face de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P). Les guichets de formalités administratives sont également tous adaptés.



NHC - Hall d'entrée au rez de chaussée



4.5 CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES

4.5.1 Présentation du projet

Les liaisons verticales intérieures sont assurées par les escaliers et les ascenseurs repérés dans le plan ci-dessous. Ils peuvent tous être utilisés par les personnes handicapées et tous les niveaux sont desservis.

4.5.2 Le NHT



NHT - Plan du rez de chaussée et repérage des liaisons verticales

- 1/ Ascenseurs dédiés aux visiteurs et patients valides
- 2/ Ascenseurs dédiés aux malades couchés
- 3/ Ascenseurs dédiés au personnel
- 4/ Monte-charge dédiés à la logistique et au transport automatique lourd (TAL)
- E/ Escaliers de secours de 2UP
- O/ Escaliers ouvert et monumental reliant le hall au niveau 1



4.5.3 Le NHC



NHC - Plan du rez de chaussée et repérage des liaisons verticales

- 1/ Ascenseurs dédiés aux visiteurs et patients valides
- 2/ Ascenseurs dédiés aux malades couchés
- 3/ Ascenseurs dédiés au personnel
- 4/ Monte-charge dédiés à la logistique et au transport automatique lourd (TAL)
- E/ Escaliers de secours de 2UP
- O/ Escaliers ouvert et monumental reliant le hall au niveau 1



4.5.4 Rappel des caractéristiques réglementaires

4.5.4.1 Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement

La largeur minimale entre mains courantes est de 1,20 m. Les mains courantes de chaque côté sont à une hauteur comprise entre 0,80m et 1,00m mesurée depuis le nez de marche. Elles sont rigides, facilement préhensibles et dépassent les premières et dernières marches de la valeur du giron sans pour autant créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales. Elles sont différenciées du support par contraste visuel ou éclairage particulier.

La hauteur des marches est ≤ 16 cm et le giron ≥ 28 cm. En partie haute, des volées à 50 cm sont prévues, des appels de vigilance pour les malvoyants de type « bande podotactile ». Les premières et dernières marches ont des contremarches de 10 cm minimum présentant un contraste visuel. Les nez de marches sont contrastés, équipés d'un profil non glissant et ne présentent pas de débord excessif.

4.5.4.2 Ascenseurs

Les commandes palières et en cabine sont situées à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil.

Tous les appareils élévateurs recevant des personnes sont conformes à la norme NF EN 81-70 : 2003 relatives à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap.

4.6 PORTES, PORTIQUES ET SAS

Un espace de manœuvre de portes est prévu devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier, des sanitaires, douches non adaptées et des zones de process.

4.6.1 Rappel des caractéristiques réglementaires

4.6.1.1 Largeur des portes principales et des portiques

Les dimensions sont de :

- 0,90 m nominale / 0,83 m passage utile : pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes
- 1,40 m pour les locaux ou zones recevant plus de 99 personnes
- 0,80 m nominale / 0,73 m passage utile : pour les portiques de sécurité et les portes des sanitaires non adaptées.

Pour les portes à 2 vantaux, au moins un vantail a une largeur $\geq 0,90$ m nominale (0,83 m passage libre).

4.6.1.2 Sas

Un espace de manœuvre de portes est prévu devant chaque porte à l'extérieur comme à l'intérieur. Dimensions : 1,70 m en poussant et 2,20 m en tirant.

4.6.1.3 Poignées de portes



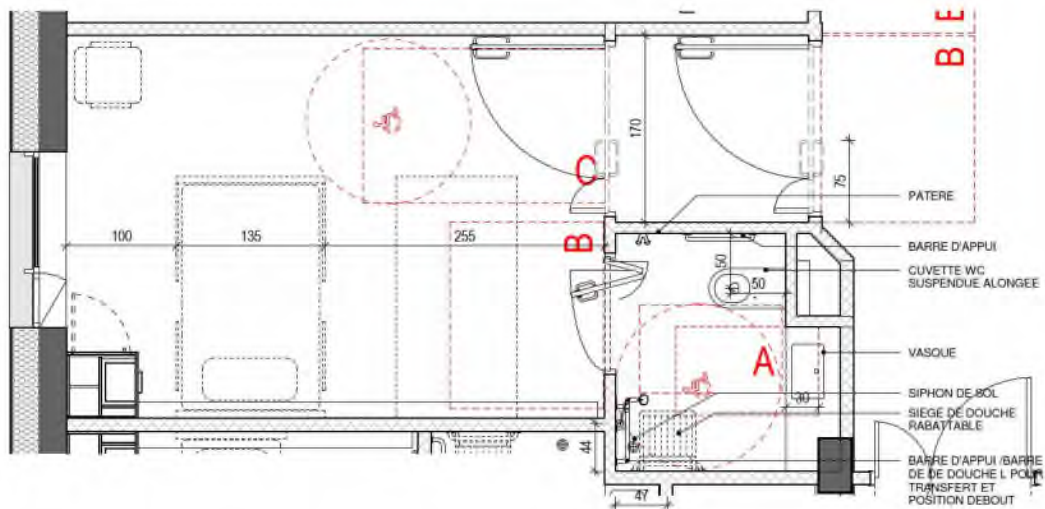
Les poignées de portes sont facilement repérables, préhensibles et manœuvrables en position debout comme assise et à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (à l'exception de celles ouvrant uniquement sur un escalier, ou de celles des portes de sanitaires, cabines et espaces à usage individuel non adaptés).

L'effort pour ouvrir une porte est ≤ 50 N. Les portes vitrées sont repérables par un élément visuel contrasté repérable en position debout comme assise.

4.7 LOCAUX

4.7.1 Chambres accessibles PMR

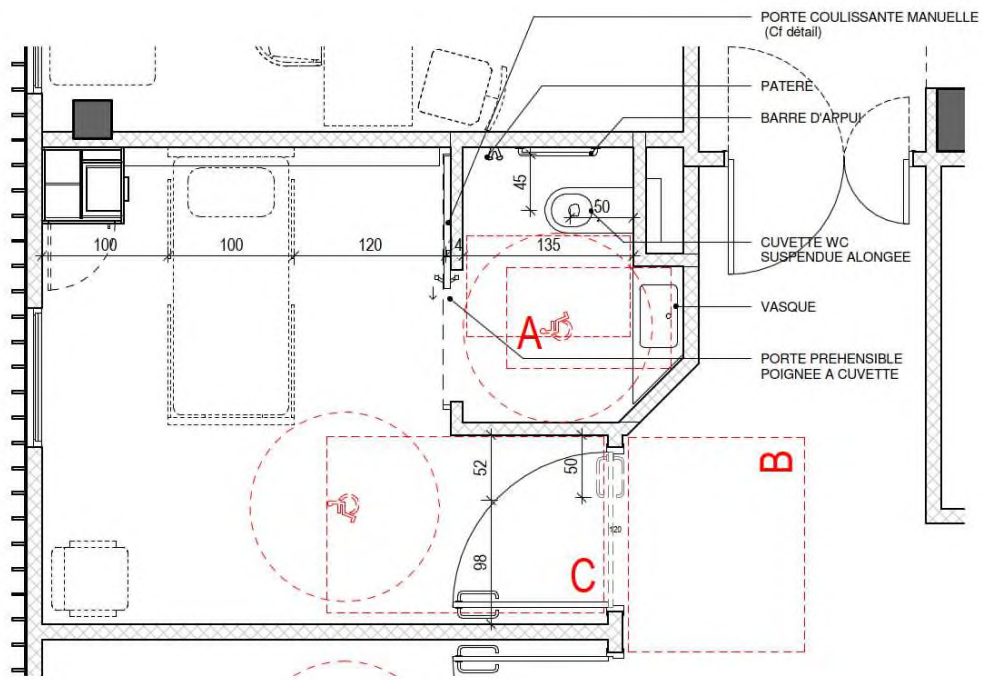
- La répartition des chambres accessibles au PMR dans le **PMT** : 6 chambres au RDC, 6 chambres au niveau 1, et 52 chambres de réanimation au niveau 3 sont accessibles
- La répartition des chambres accessibles au PMR dans le **HEB** : 14 chambres au N1, 10 chambres au N2 et 10 chambres au N3
- La répartition des chambres accessibles au PMR dans le **NHC** : 1 chambre au niveau 1, 10 chambres au niveau 2 et 11 chambres au niveau 3



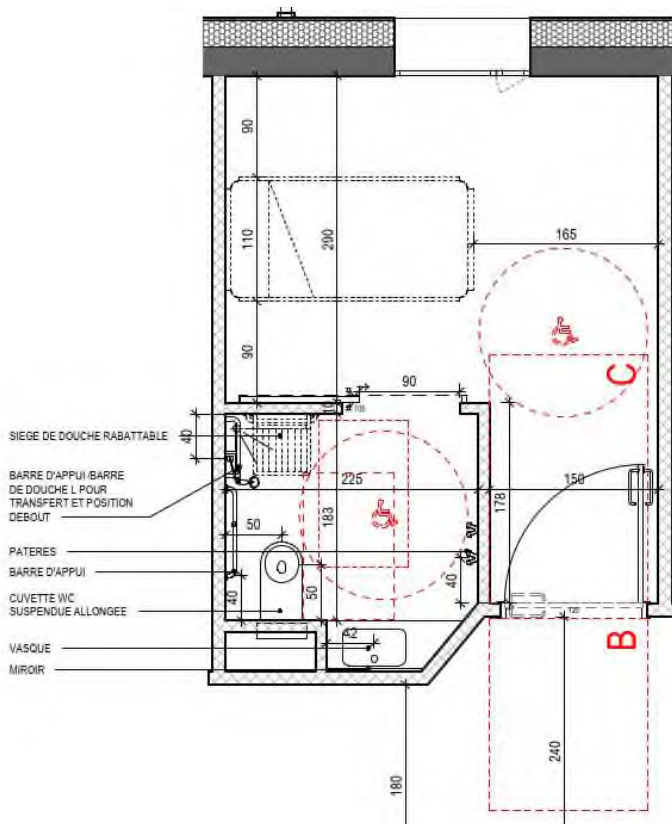
HEB : Grande chambre sassée



Notice d'accessibilité



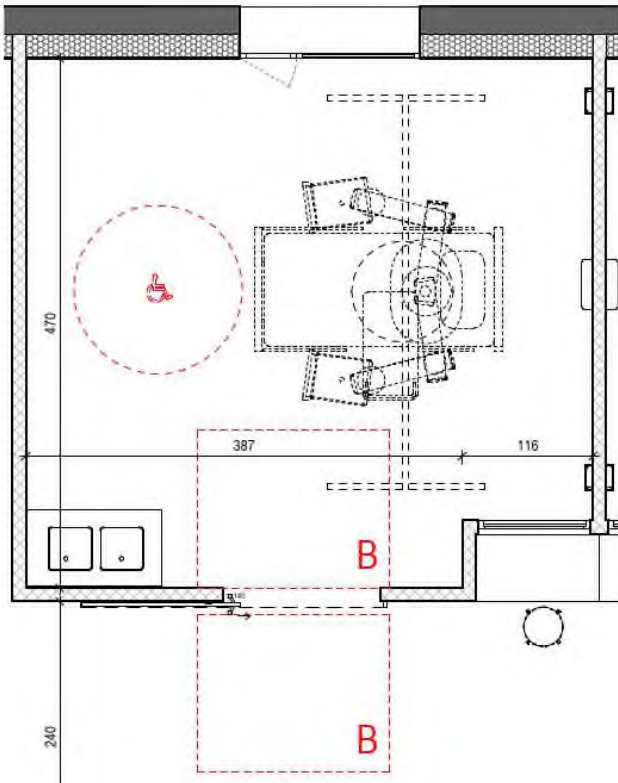
HEB : Chambre de l'UMA au niveau 1



PMT : Chambre UHCD aux urgences du niveau rez de chaussée





LEGENDE :

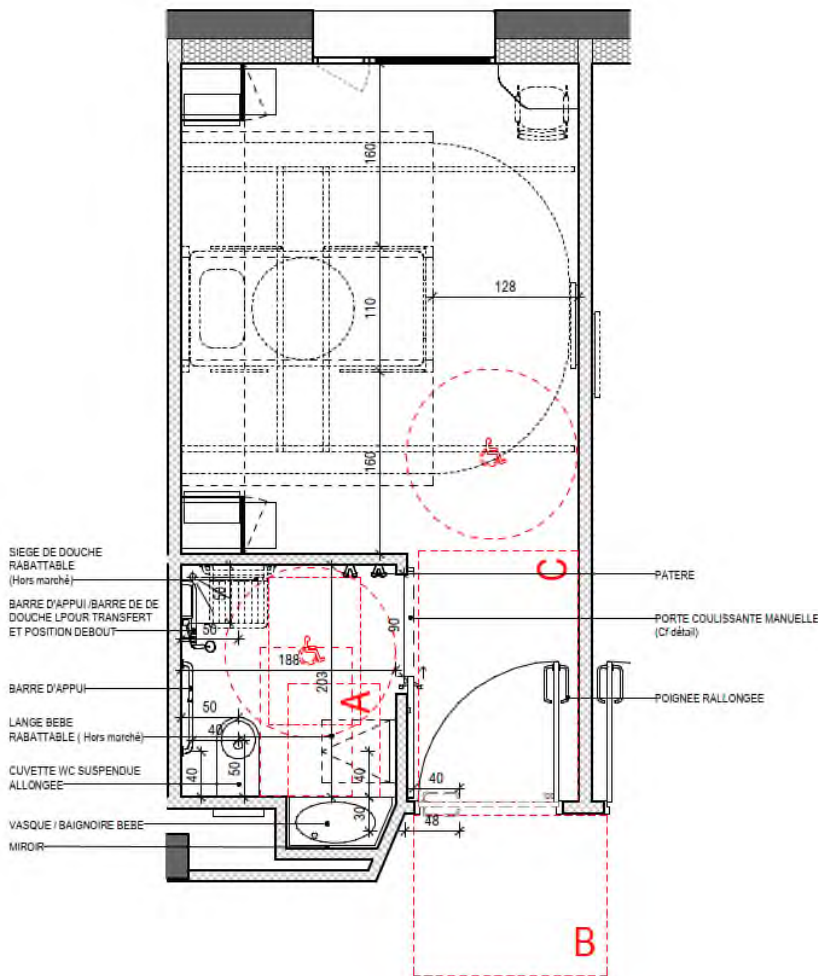
- AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
- AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
- ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT : 170 x 140cm
- ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT : 220 x 140cm







PMT : Chambre de réanimation

LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT : 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT : 220 x 140cm

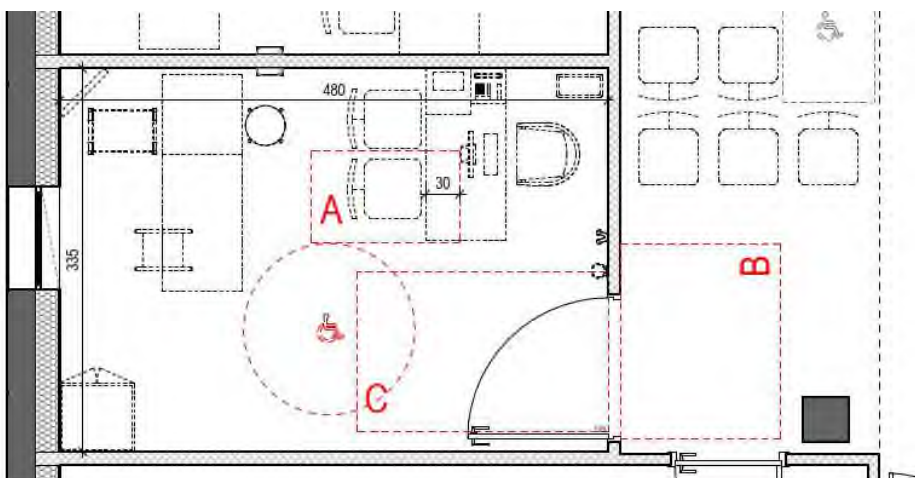


LEGENDE :

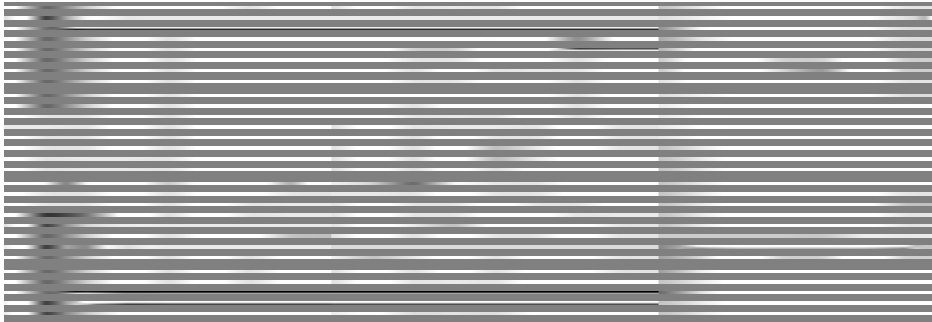
-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT : 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm

NHC : Chambre à 1 lit type

4.7.2 Salle de consultation

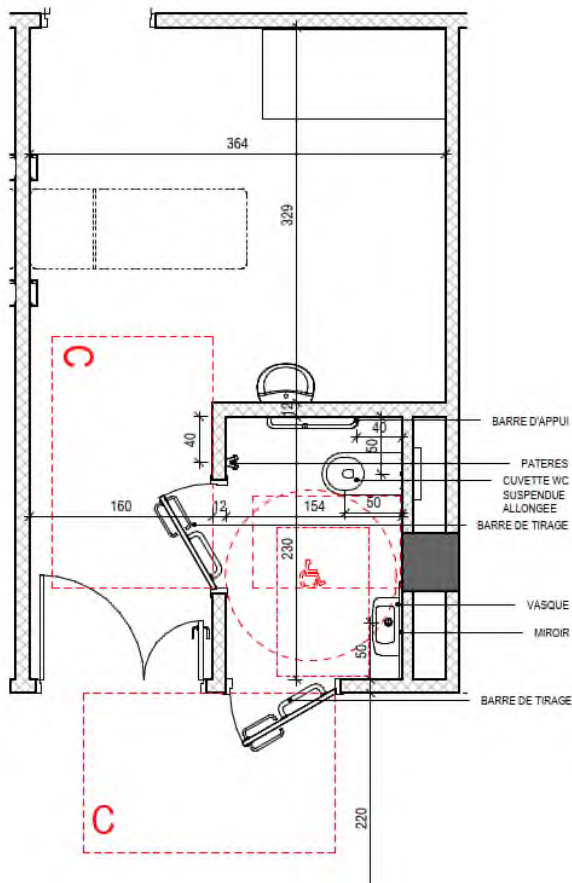


NHC : Cabinet de consultations au rez de chaussée







NHT : Salle cone bean

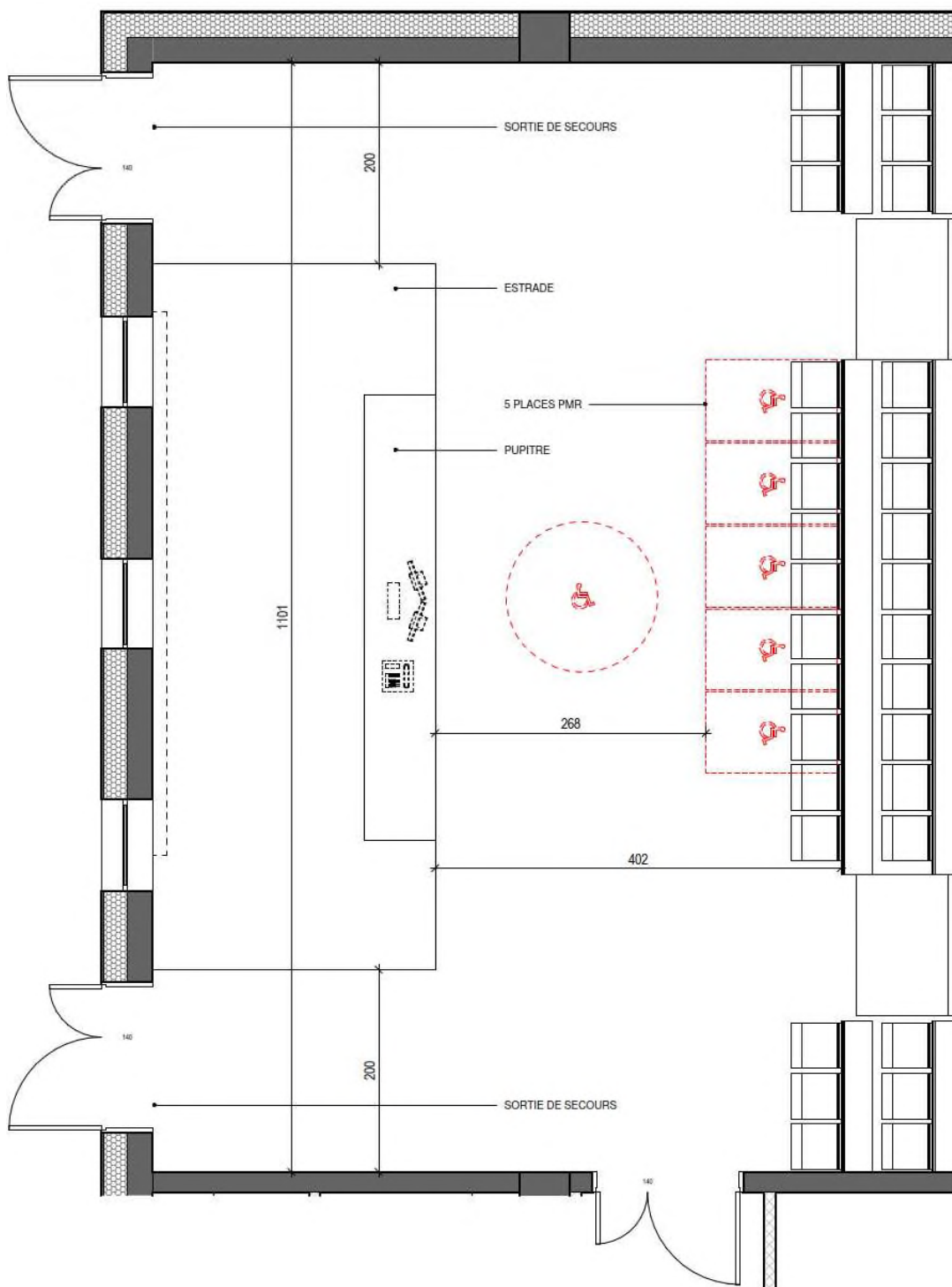
4.7.3 Autres locaux



PMT : Déshabilleur des salles d'échographie au rez de chaussée



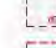

LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT : 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT : 220 x 140cm



HEB : Amphithéâtre de 200 places au rez de chaussée

LEGENDE :

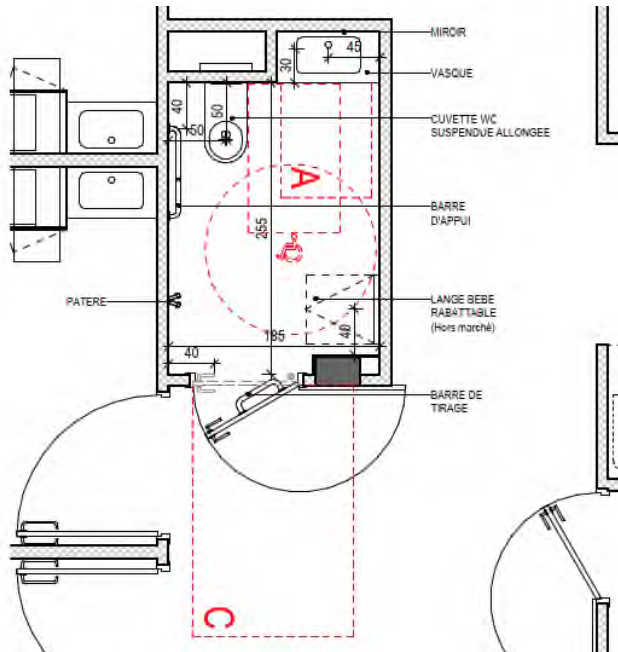
-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT : 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT : 220 x 140cm



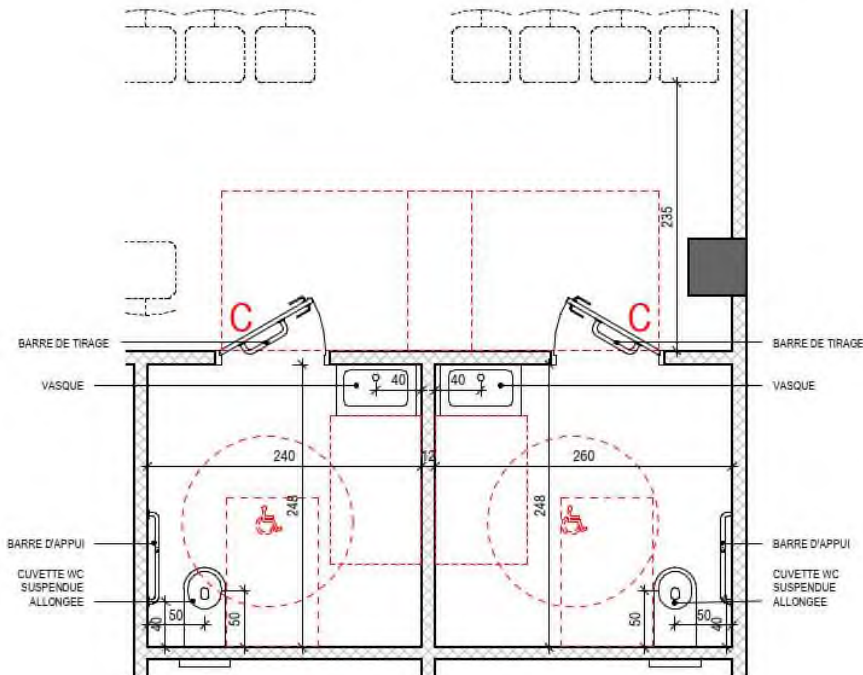
4.8 SANITAIRES

Le présent paragraphe est relatif à l'ensemble des sanitaires accessibles. Les sanitaires précisés ci-dessous sont donnés à titre d'exemple. La notice du permis de construire permet de préciser et localiser les sanitaires accessibles.

4.8.1 Présentation du projet



NHC : sanitaire public transfert droit



PMT : sanitaires publics

LEGENDE :

- AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
- AIRE DE STATIONNEMENT : 120 X 80cm
- ESPACE DE MANŒUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT : 170 x 140cm
- ESPACE DE MANŒUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT : 220 x 140cm



4.8.2 Rappel des caractéristiques réglementaires

4.8.2.1 Cabinets d'aisances aménagés

Le bâtiment comporte à chaque niveau un cabinet d'aisance accessible avec translation droite et gauche pour chaque sexe.

4.8.2.2 Espace de manœuvre avec possibilité de 1/2 tour

L'espace de manœuvre de retournement de diamètre 1,50 m est situé dans le cabinet d'aisances

4.8.2.3 Aménagements intérieurs des cabinets d'aisances

La porte est prévue équipée d'un dispositif de préhension permettant de la refermer. Il est prévu un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m latéral à la cuvette.

La hauteur de la cuvette est comprise entre 0,45 m et 0,50 m du sol. Il est prévu un lave-mains accessible dont le plan supérieur est situé à une hauteur $\leq 0,85$ m ainsi qu'une barre d'appui latérale, supportant le poids d'une personne, entre 0,70 m et 0,80 m du sol. La commande de chasse d'eau est facilement accessible et manœuvrable. La distance entre l'axe de la cuvette et la barre d'appui est comprise entre 0,40m et 0,45m.

4.8.2.4 Lavabos accessibles

Le bord supérieur des lavabos est prévu à une hauteur de 0,80 m. En partie inférieure, il comporte un vide d'au moins 0.70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P)

Les accessoires divers : porte-savon, séchoirs, distributeurs de serviettes papier, etc. sont situés à une hauteur de 1,30 m maxi. Les commandes de ces accessoires sont facilement préhensibles et à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil.

4.9 INFORMATION ET SIGNALISATION

4.9.1 Rappel des caractéristiques réglementaires

4.9.1.1 Cheminements extérieurs

La signalisation est adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements.

Les portes vitrées sont repérables par un élément visuel contrasté repérable en position debout comme assise. Les passages piétons sont signalés par éveil de vigilance des piétons de type « bande podotactile » et par une signalisation vers les conducteurs.

4.9.1.2 Accès à l'établissement et accueil

Les entrées sont repérées ainsi que les systèmes de contrôle d'accès.

4.9.1.3 Accueils sonorisés

Les informations sonores sont soit transmises par une boucle « malentendants » à induction magnétique signalée par un pictogramme soit doublées visuellement pour les informations nécessaires lorsqu'il existe un ou plusieurs points d'affichage instantanés.



4.9.1.4 Circulations intérieures

Les principaux éléments structurants du cheminement sont repérables par les personnes ayant une déficience visuelle. Les portes vitrées sont repérables par un élément visuel contrasté repérable en position debout comme assise.

Des informations d'aide au choix de la circulation sont prévues à proximité des commandes d'appel d'ascenseur.

4.9.1.5 Équipements divers

Des pictogrammes PMR signalisent les points d'accueil et les guichets. Les équipements et mobiliers sont repérables par contraste de couleur ou d'éclairage.

Les dispositifs de commande sont repérables par contraste visuel ou tactile.

4.9.1.6 Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information

Tous les éléments de signalisation sont visibles (localisation du support, contraste visuel), lisibles (hauteur des caractères adaptés à l'espace) et compréhensibles (graphisme des pictogrammes)



Boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex 09



58 rue Rabelais - 37500 Chinon
T : +33 2 47 98 23 00
chinon@a2mo.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.architectes.paris@a-i-a.fr



180 rue Origet - 37000 Tours
T : +33 2 47 31 85 85
b.poupart@caraty-poupart.com



10 Villa Nieupoirt - 75013 Paris
T : +33 40 09 64 24
cecile.beaudesson@d-et-a.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.ingenierie.paris@a-i-a.fr



3 rue de la Renaissance - 92160 Antony
contact-ife@tpfi.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.environnement.paris@a-i-a.fr

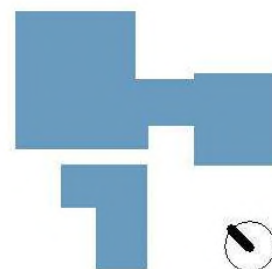



36 rue de Chabrol - 75010 Paris
laurence.guichard@locomotion.fr

CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔPITAL TROUSSEAU & NOUVEL HÔPITAL CLOCHEVILLE



PC

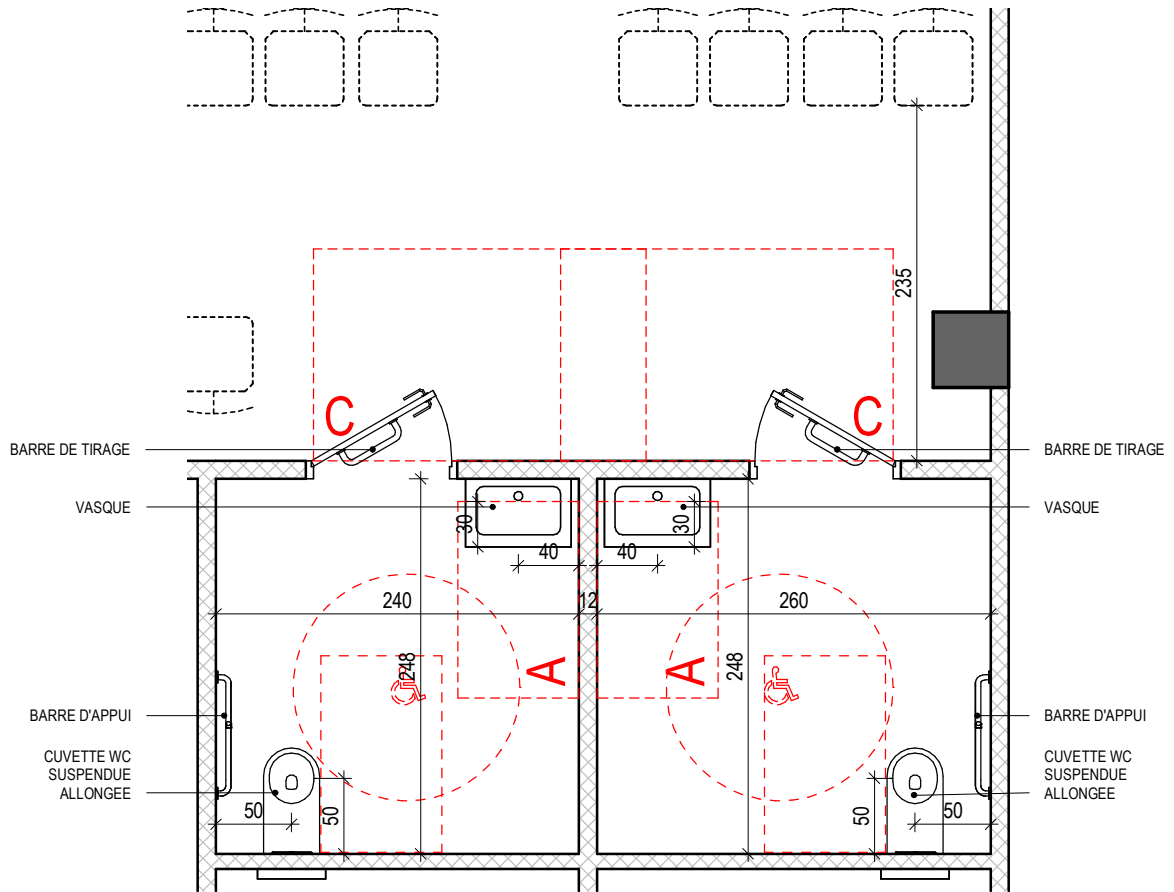


Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage
 <p>ARCHITECTES 23 rue de Cronstadt - 75015 Paris ordre s000060 sas au capital de 2 026 850 euros Siret 316 173 160 00060 fr 45 316 173 160 - ape 7111Z</p>	<p>La Directrice Générale du CHRU de TOURS</p>  <p>Marie-Noëlle GERAIN BHEUZARD</p> 





PC39

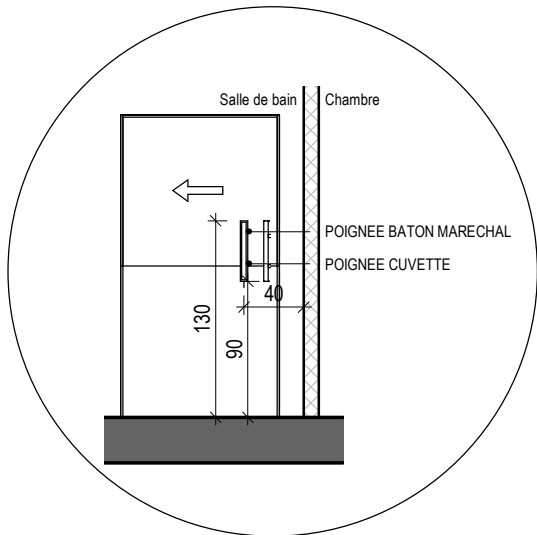
05/08/2021

Détails au 50ème PMT



LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



ZOOM SUR PORTE COULISSANTE

PORTE COULISSANTE MANUELLE
(Cf détail)

SIEGE DE DOUCHE RABATTABLE

BARRE D'APPUI/BARRE DE DOUCHE
L POUR TRANSFERT ET POSITION
DEBOUT

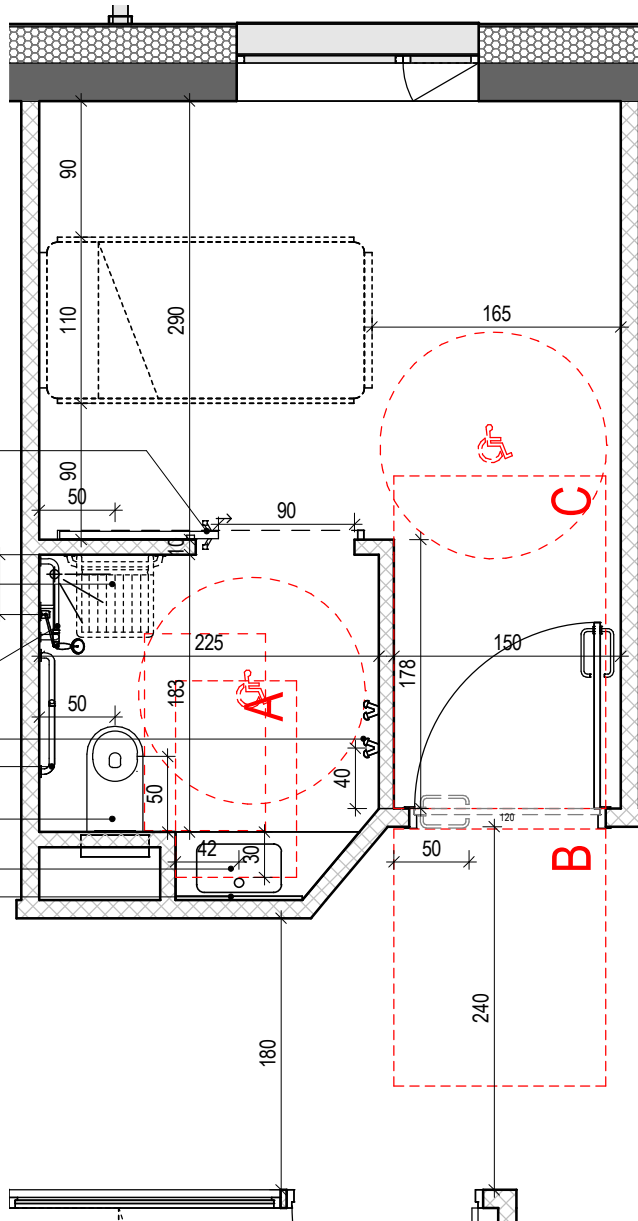
PATERES

BARRE D'APPUI

CUVETTE WC
SUSPENDUE ALLONGEE

VASQUE

MIROIR



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



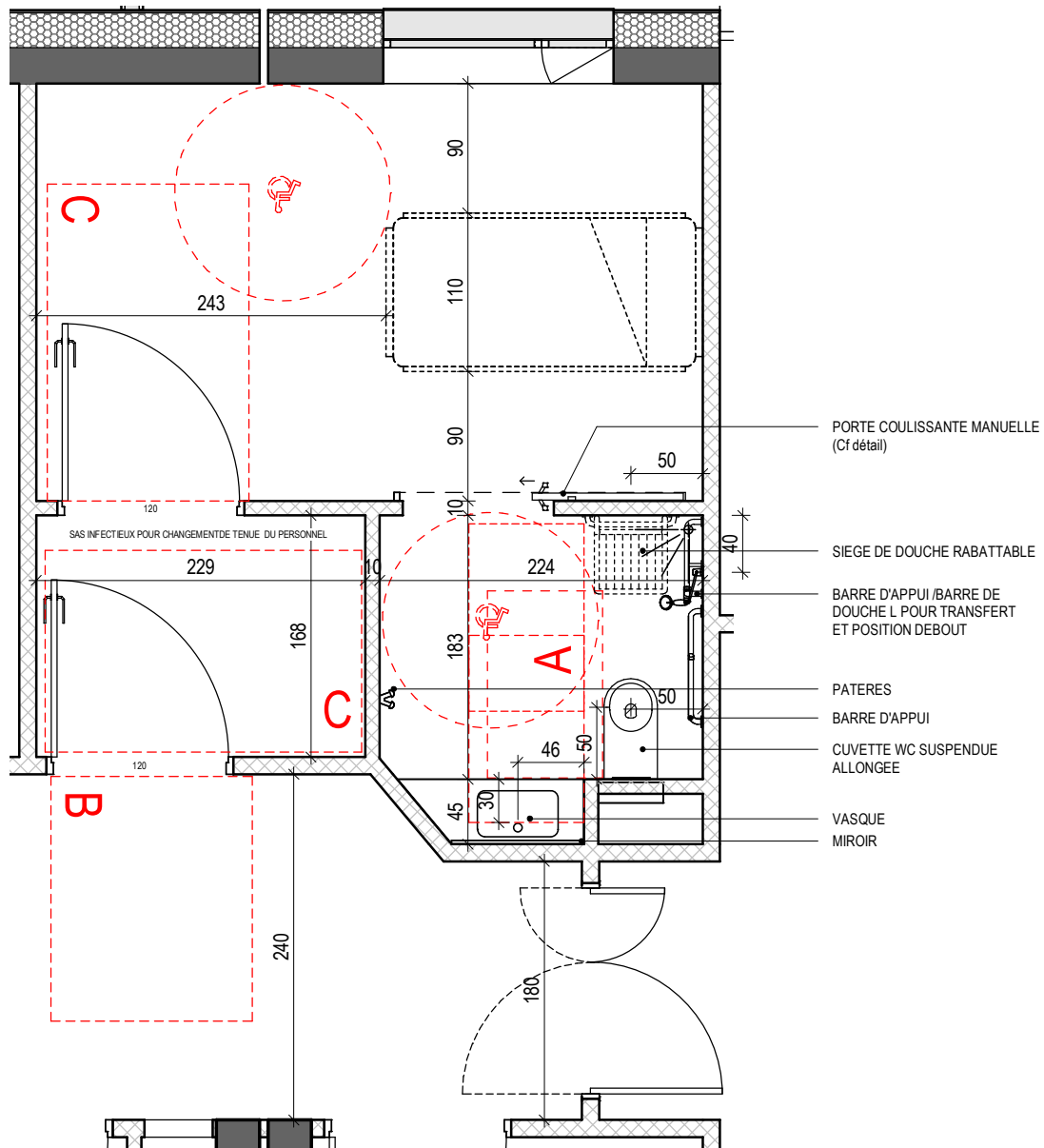
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm







ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

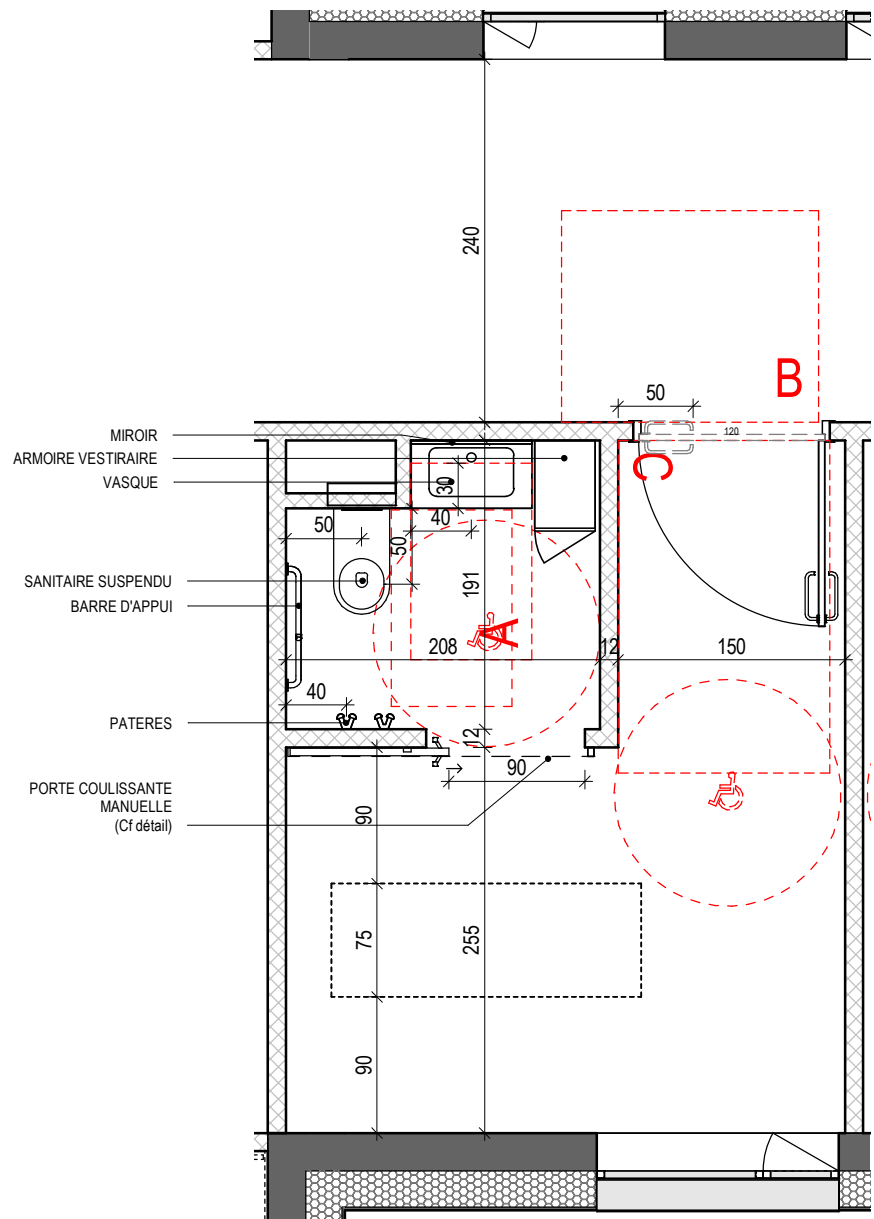


ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :

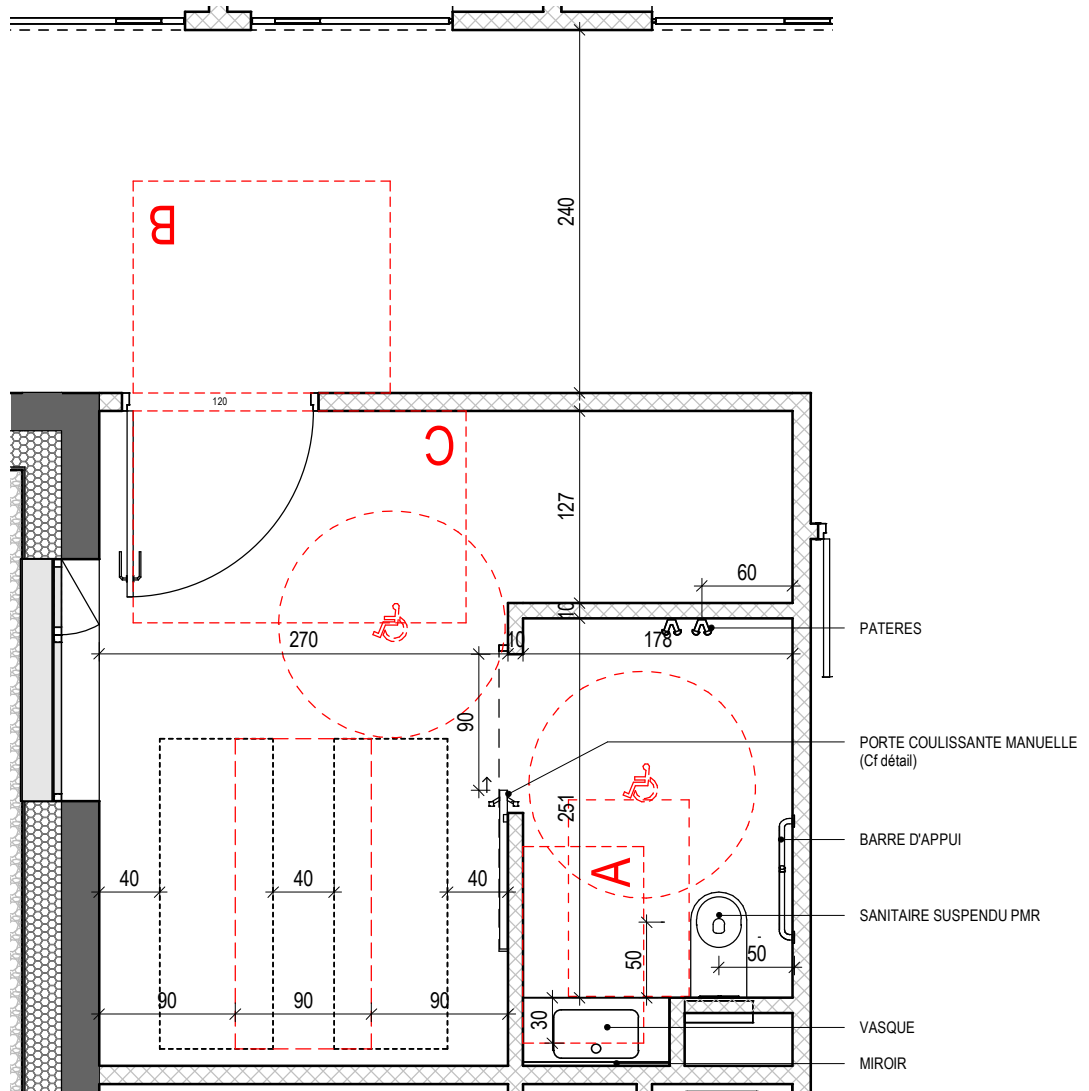
-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



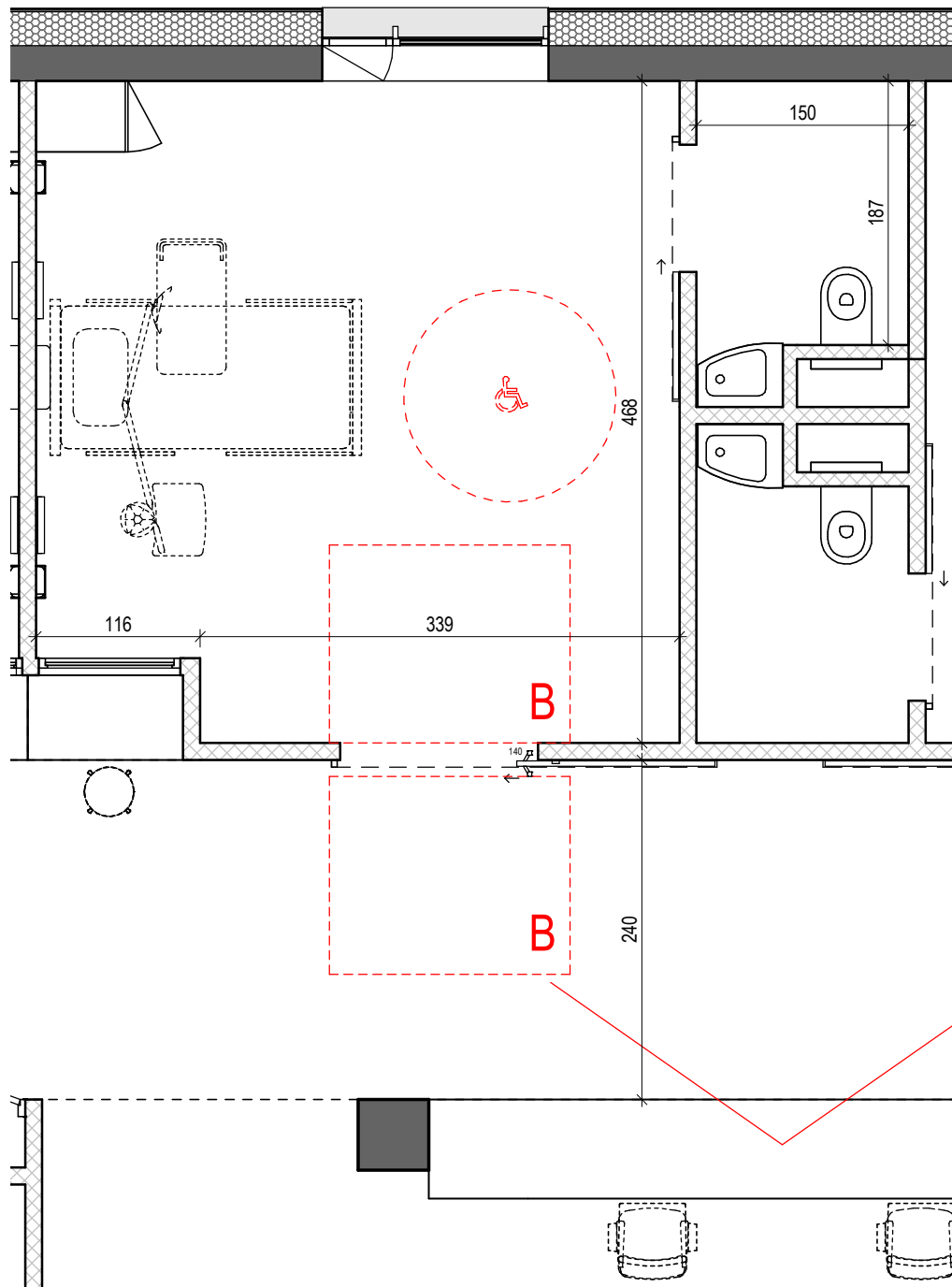
- A** AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
- B** AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
- C** ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
- D** ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



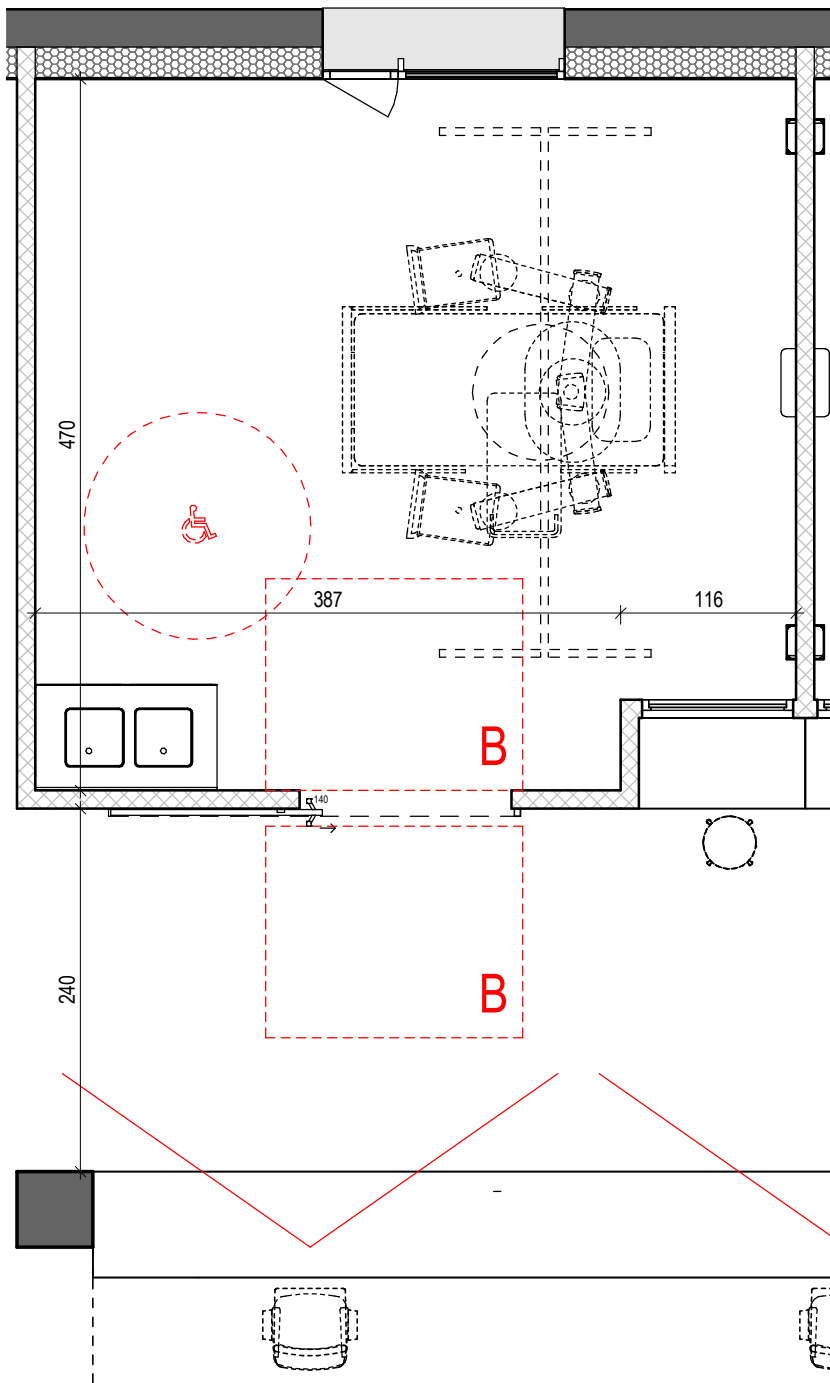
- AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
- AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
- ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
- ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



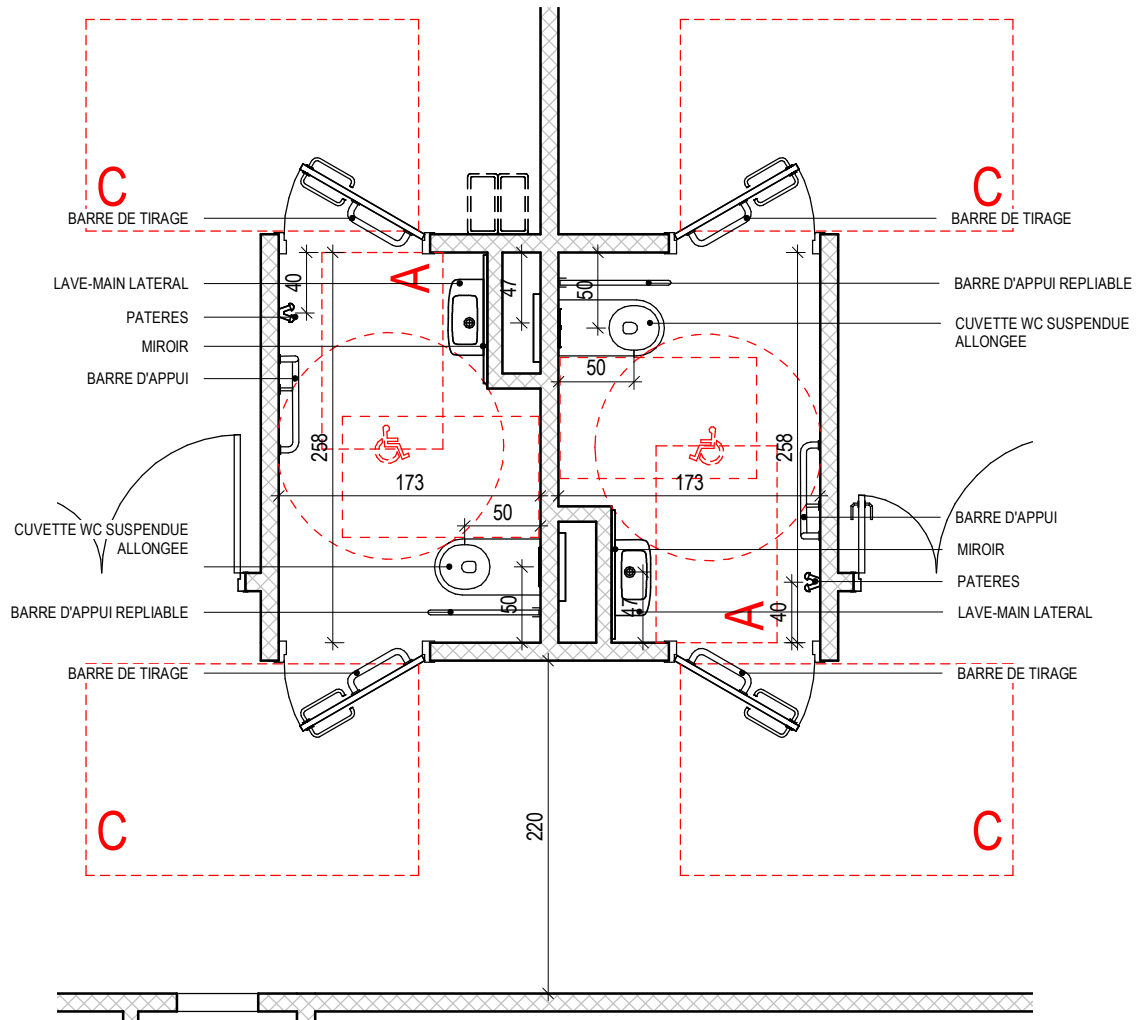
- AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
- AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
- ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
- ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



- AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
- AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
- ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
- ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



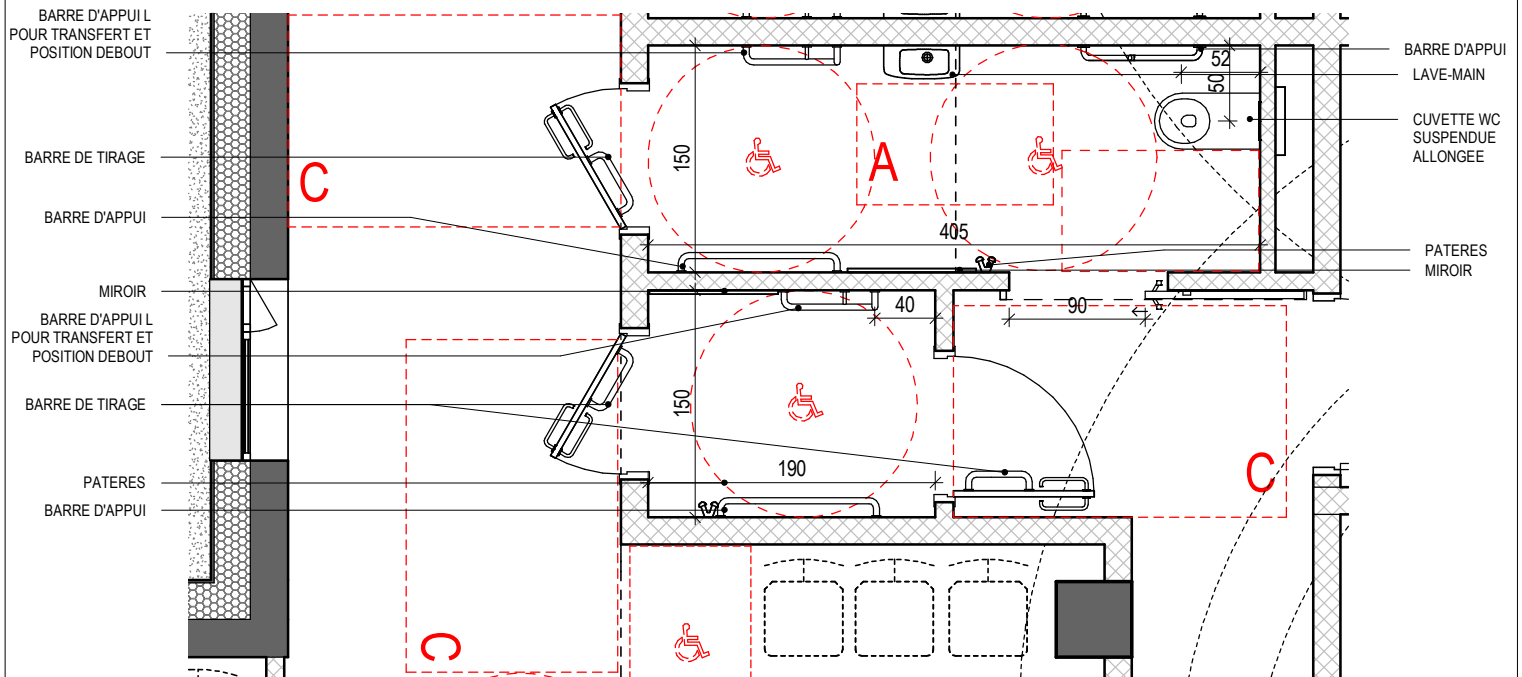
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm




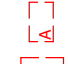


ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

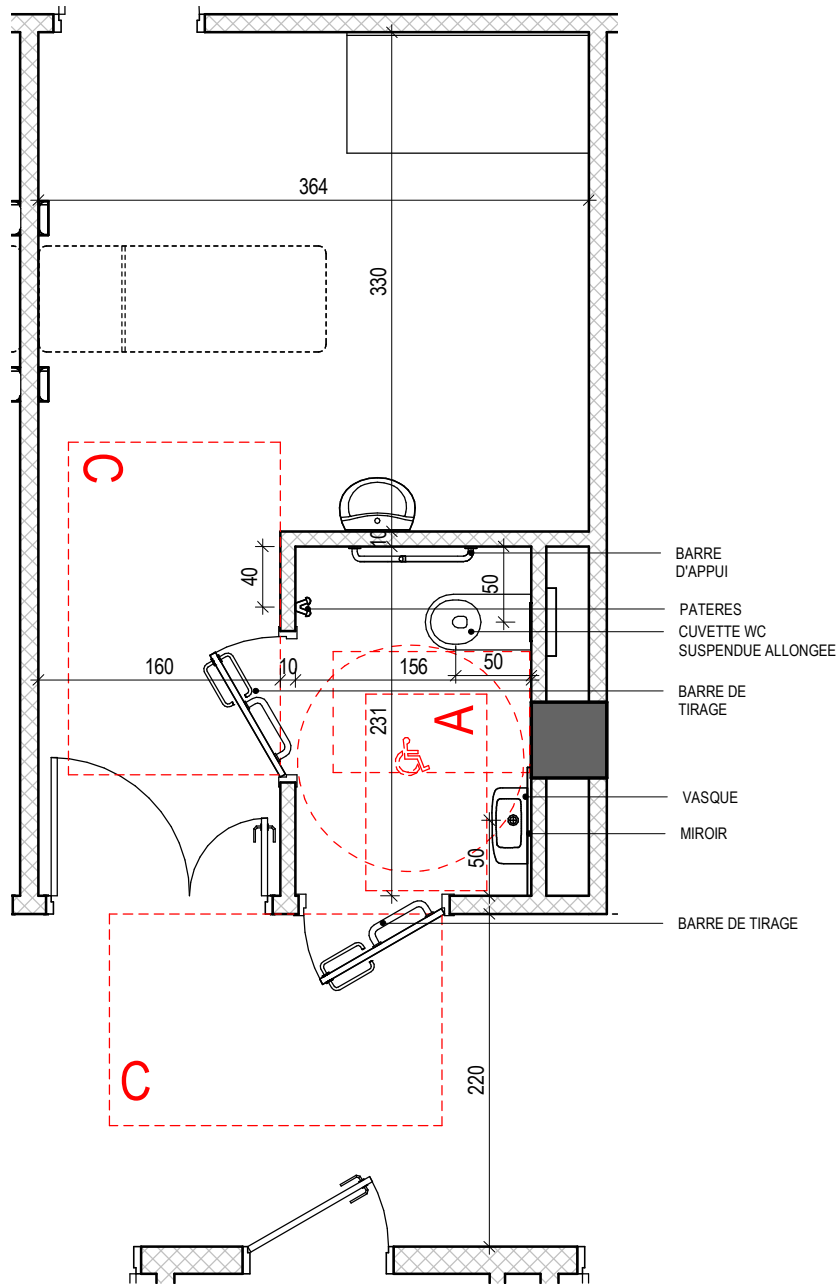


ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm







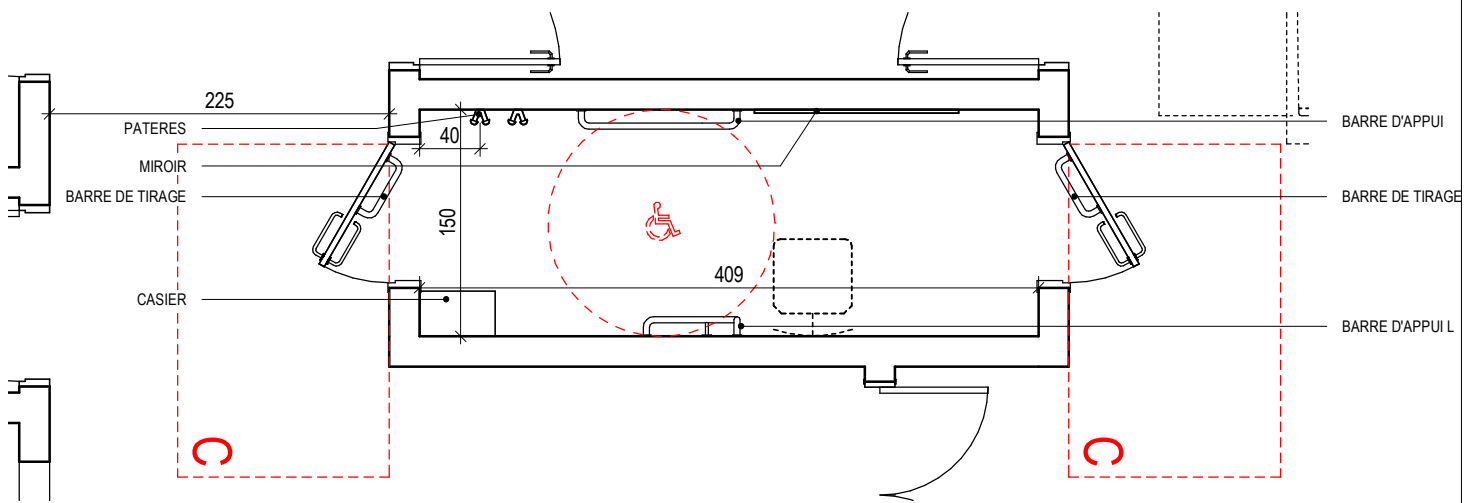
LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



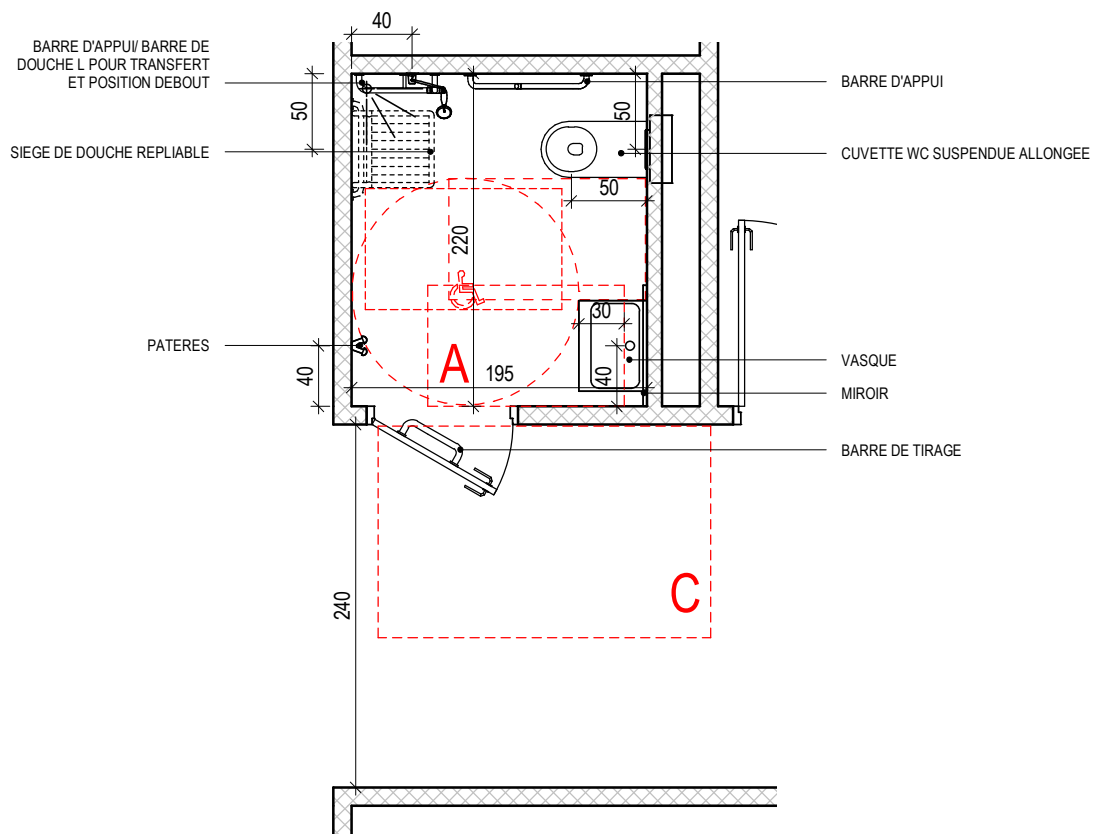
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



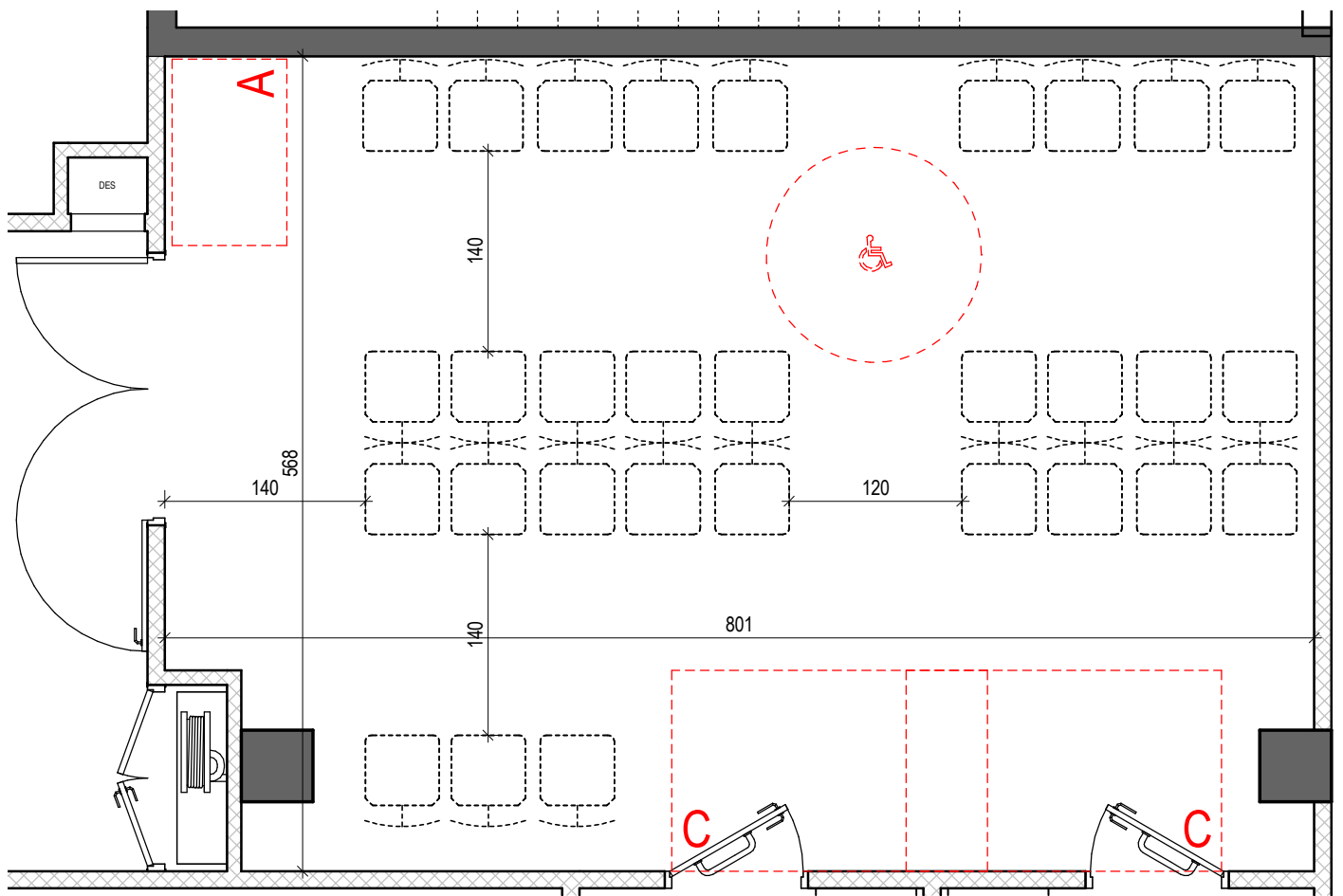
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



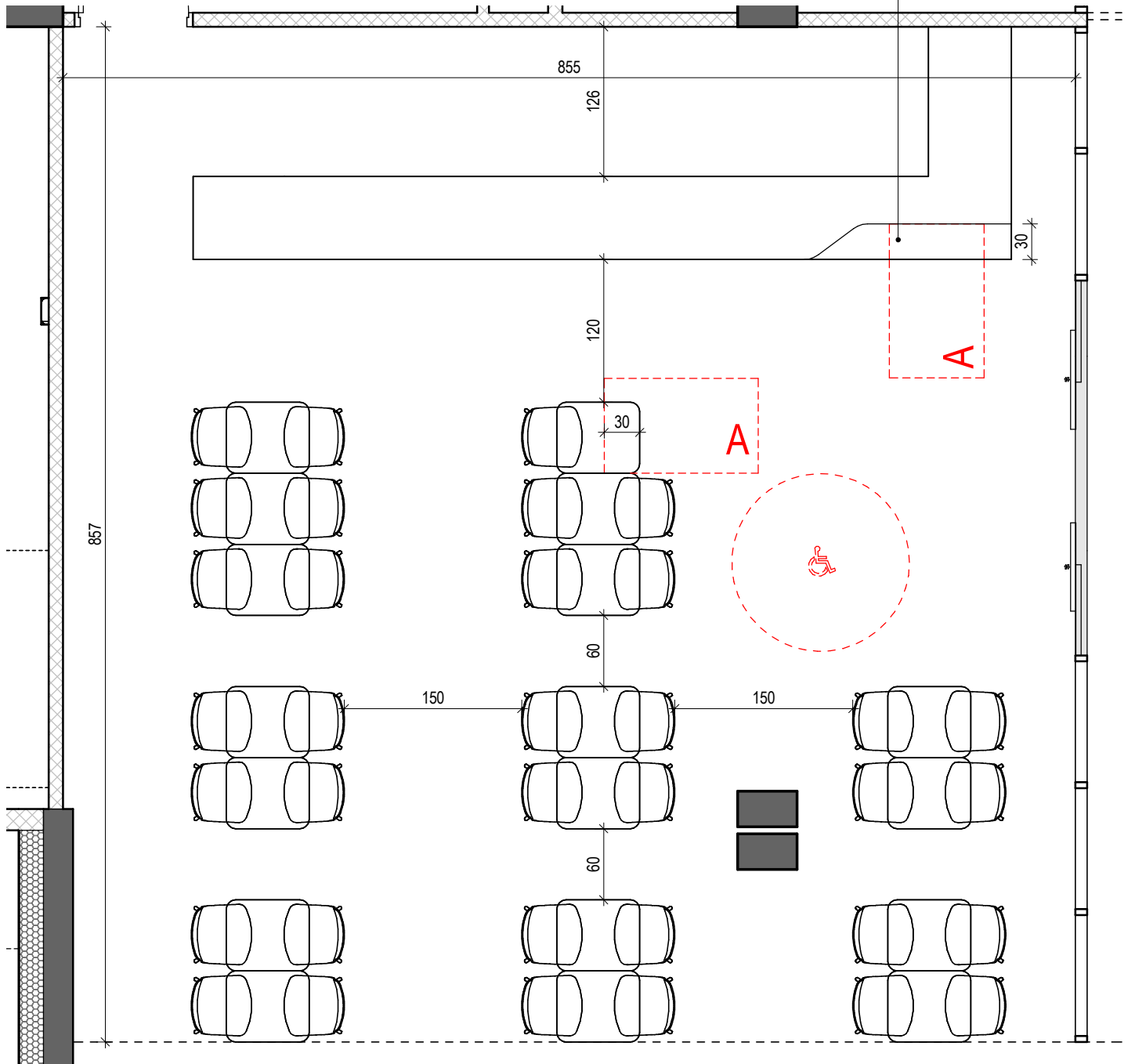
AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm

AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm





ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

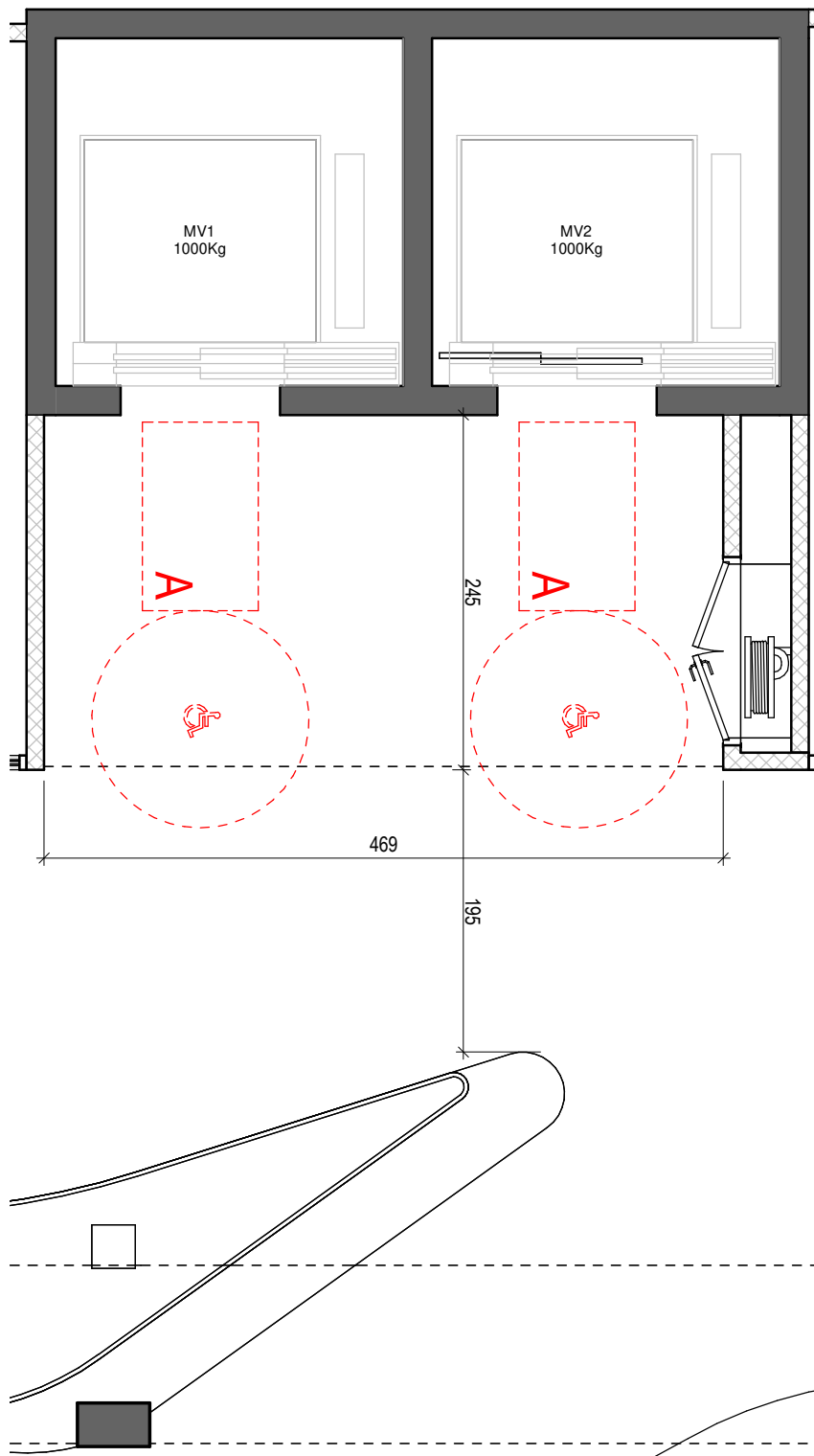
ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm

HAUTEUR TABLETTE = 85CM
HAUTEUR SOUS TABLETTE ≥ 70CM







LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



Boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex 09



58 rue Rabelais - 37500 Chinon
T : +33 2 47 98 23 00
chinon@a2mo.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.architectes.paris@a-i-a.fr



180 rue Origet - 37000 Tours
T : +33 2 47 31 85 85
b.poupart@caraty-poupart.com



10 Villa Nieupoirt - 75013 Paris
T : +33 40 09 64 24
cecile.beaudesson@d-et-a.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.ingenierie.paris@a-i-a.fr



3 rue de la Renaissance - 92160 Antony
contact-ife@tpfi.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.environnement.paris@a-i-a.fr

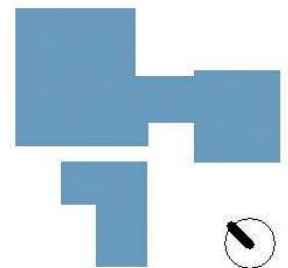


36 rue de Chabrol - 75010 Paris
laurence.guichard@locomotion.fr

CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔPITAL TROUSSEAU & NOUVEL HÔPITAL CLOCHEVILLE



PC

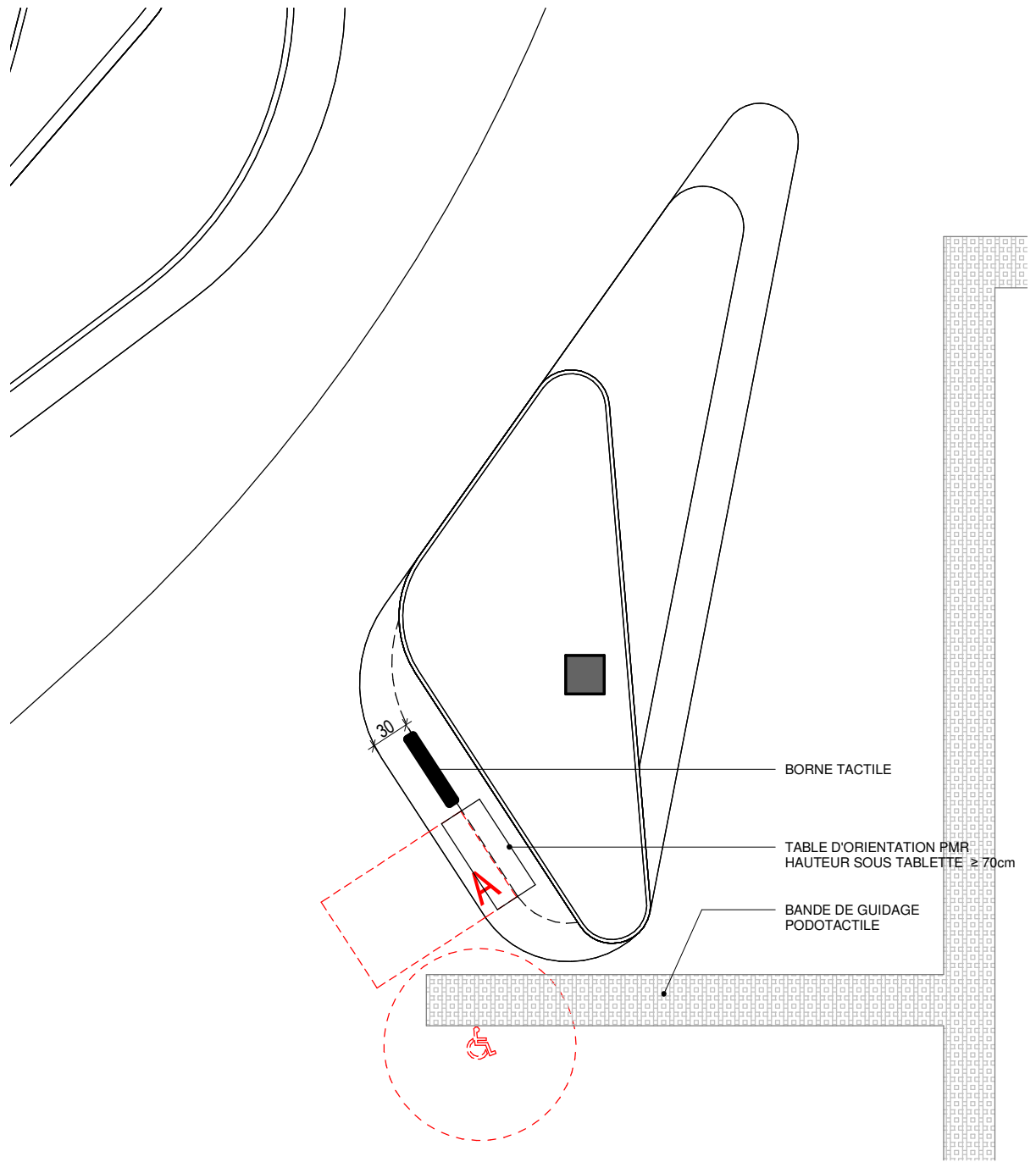


Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage
 <p>ARCHITECTES 23 rue de Cronstadt - 75015 Paris ordre s000060 sas au capital de 2 026 850 euros Siret 316 173 160 00060 fr 45 316 173 160 - ape 7111Z</p>	<p>La Directrice Générale du CHRU de TOURS</p>  <p>Marie-Noëlle GERAIN BHEUZARD</p> 

PC39

05/08/2021

Détails au 50ème HEB



BORNE TACTILE

TABLE D'ORIENTATION PMR
HAUTEUR SOUS TABLETTE ≥ 70 cm

BANDE DE GUIDAGE
PODOTACTILE

LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



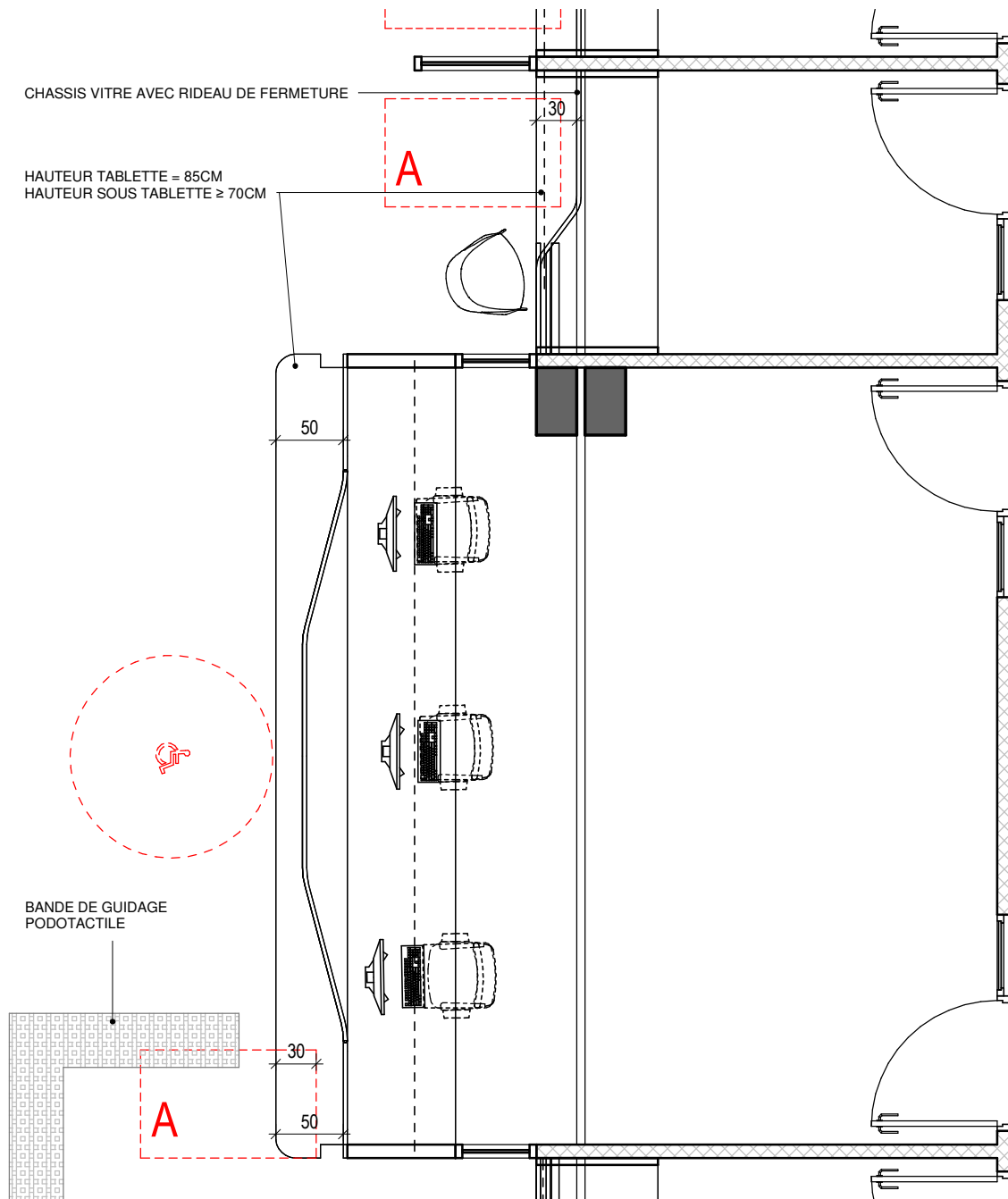
ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm

CHASSIS VITRE AVEC RIDEAU DE FERMETURE

HAUTEUR TABLETTE = 85CM
HAUTEUR SOUS TABLETTE ≥ 70CM



LEGENDE :

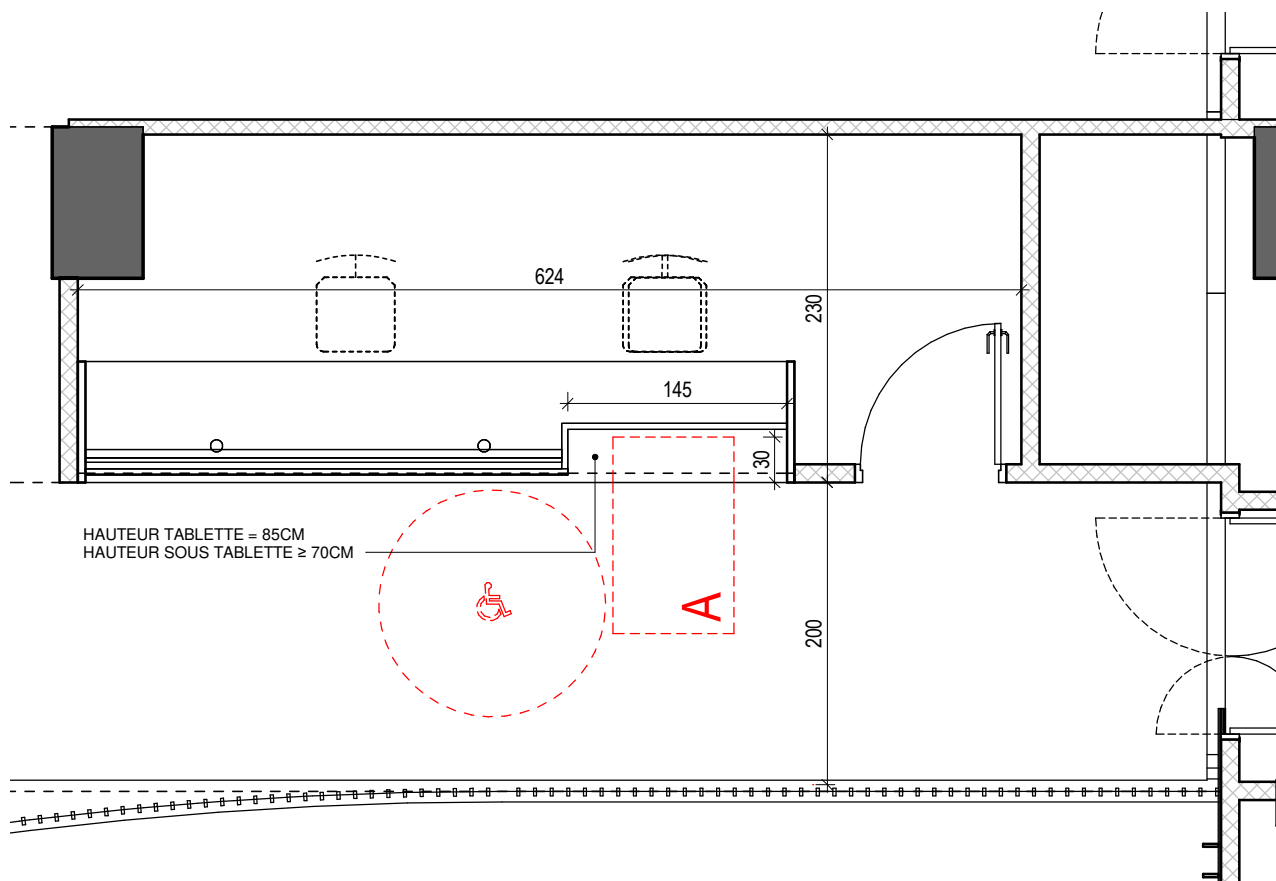


AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm

AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :

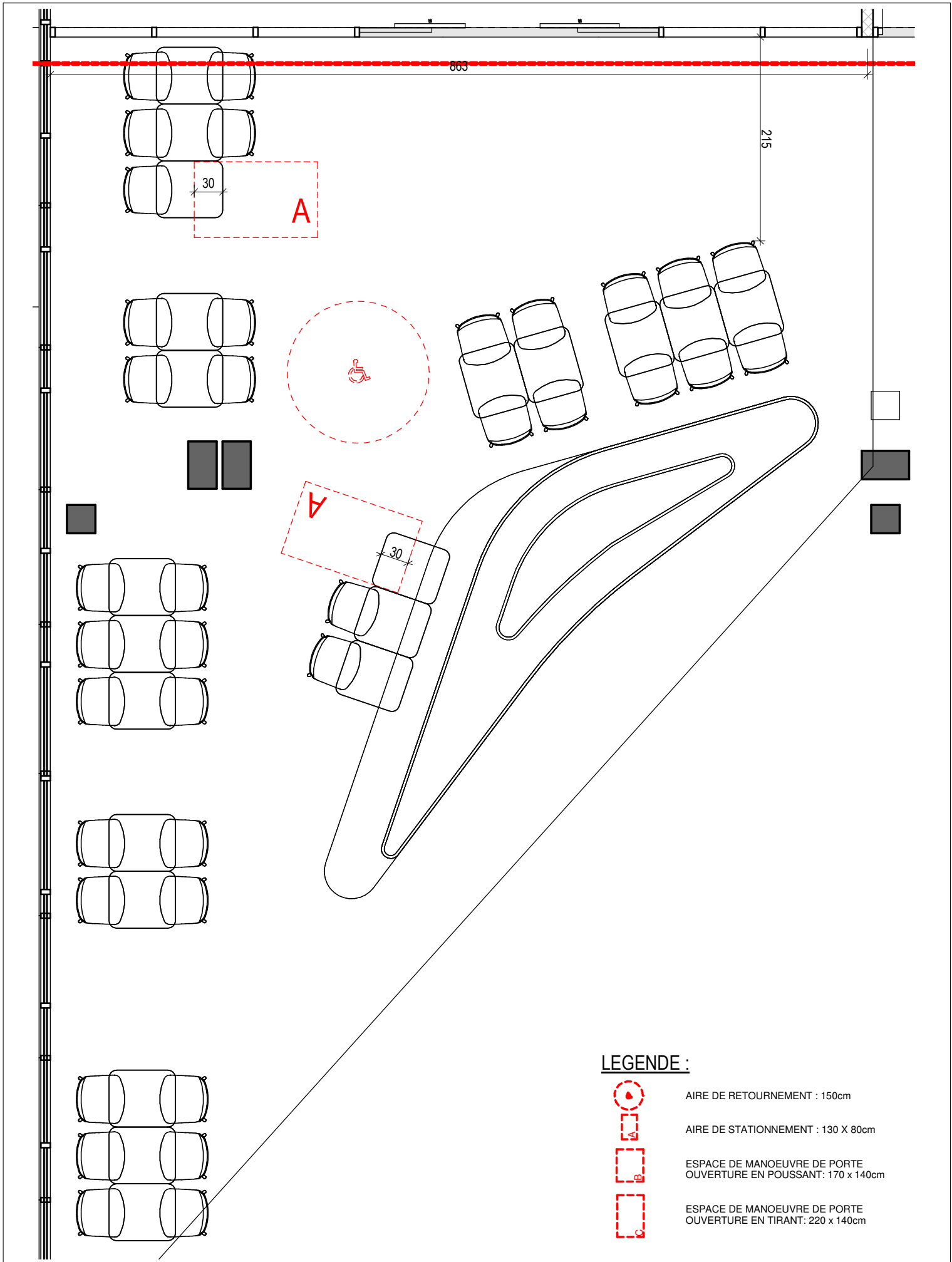


AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm

AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



**CONSTRUCTION
DU NOUVEL HÔPITAL
TROUSSEAU &
DU NOUVEL HÔPITAL
CLOCHEVILLE**

Carnet de détails
Cafétariat (hall)

N° DU PLAN

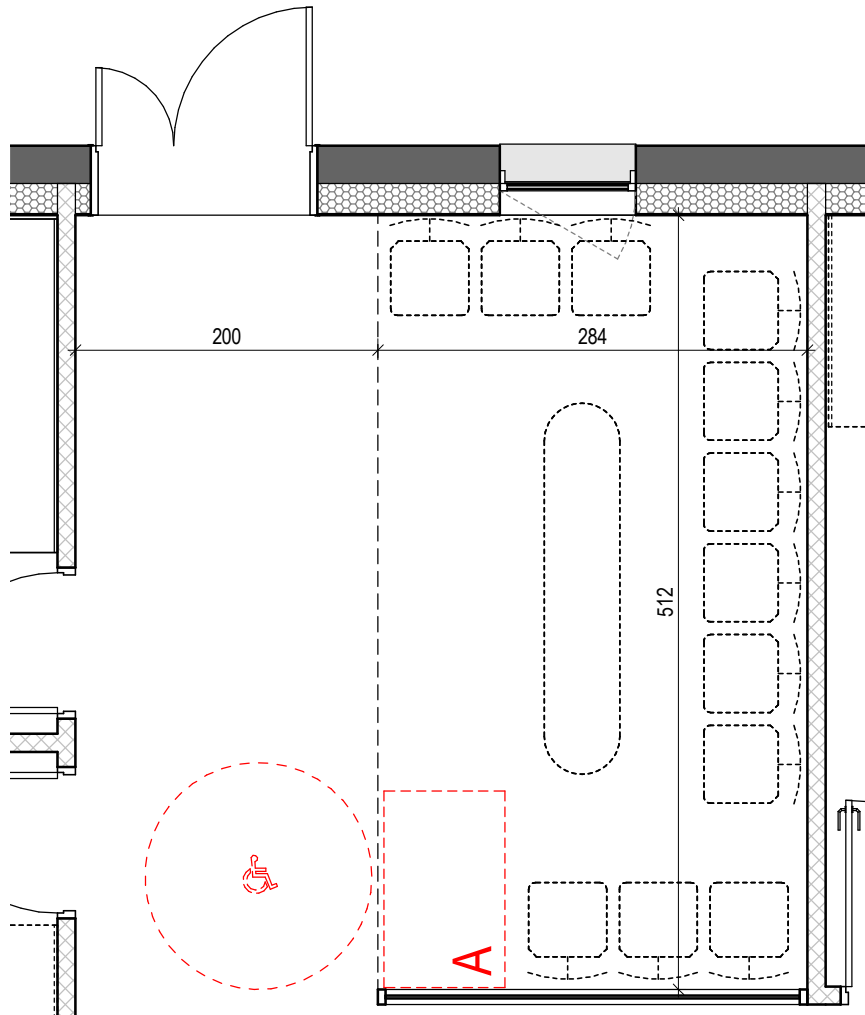
39-A-30

PHASE

PC

DATE : 05/08/2021

ECHELLE : 1/50



LEGENDE :

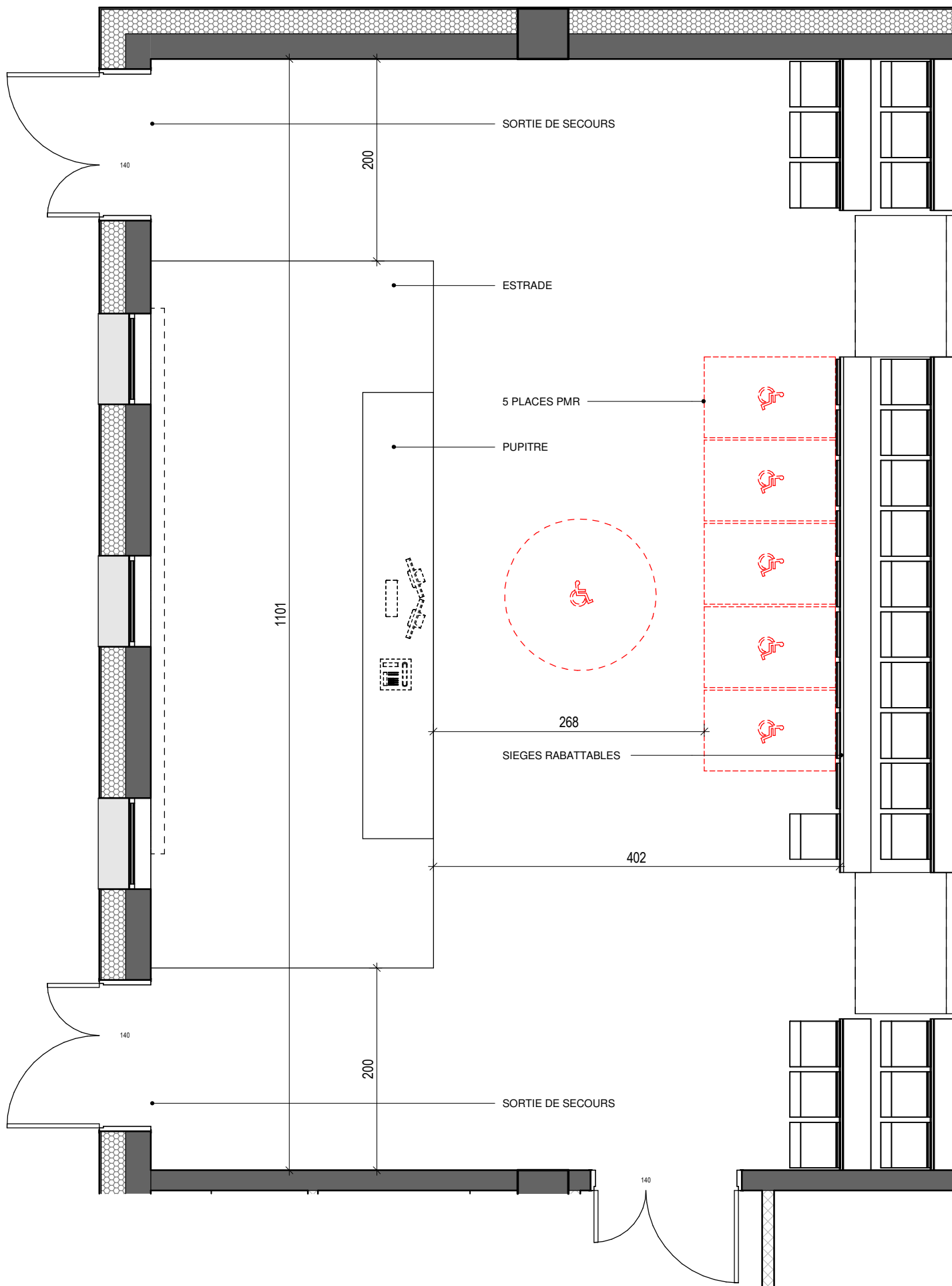


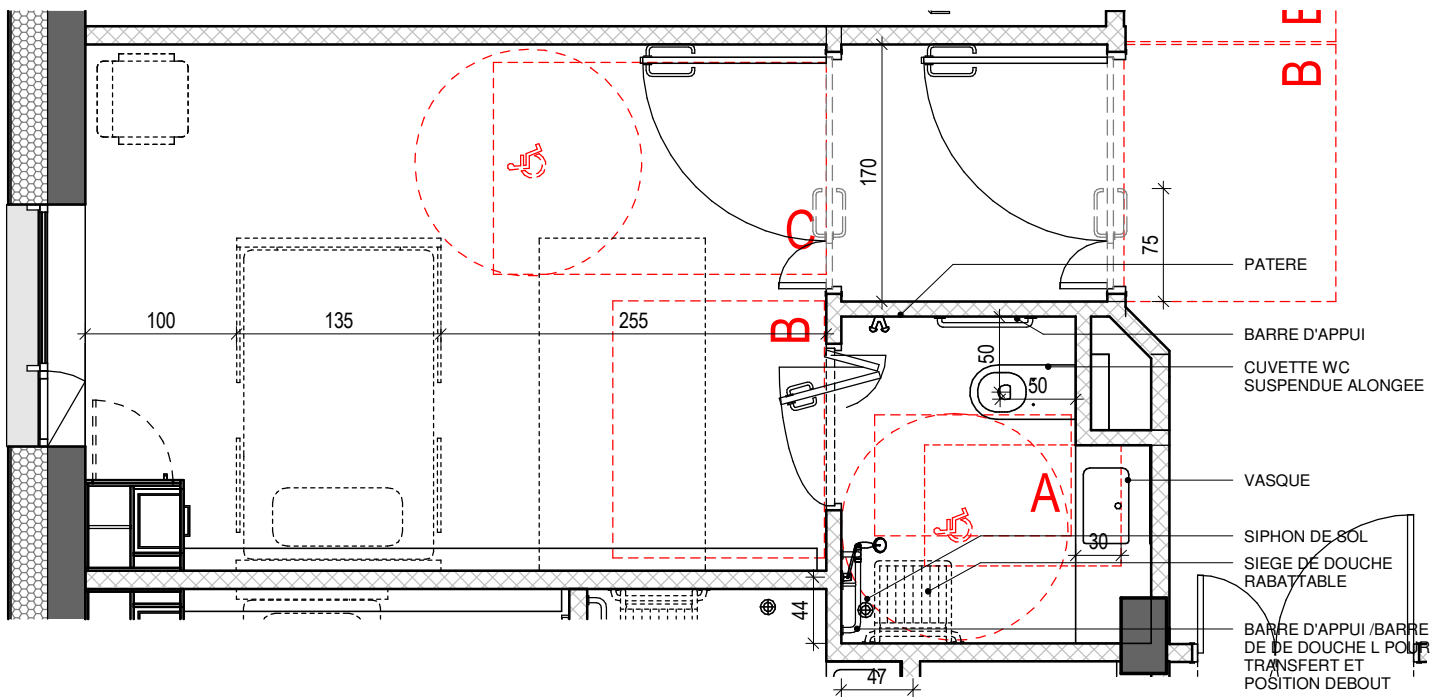
AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm

AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm





ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

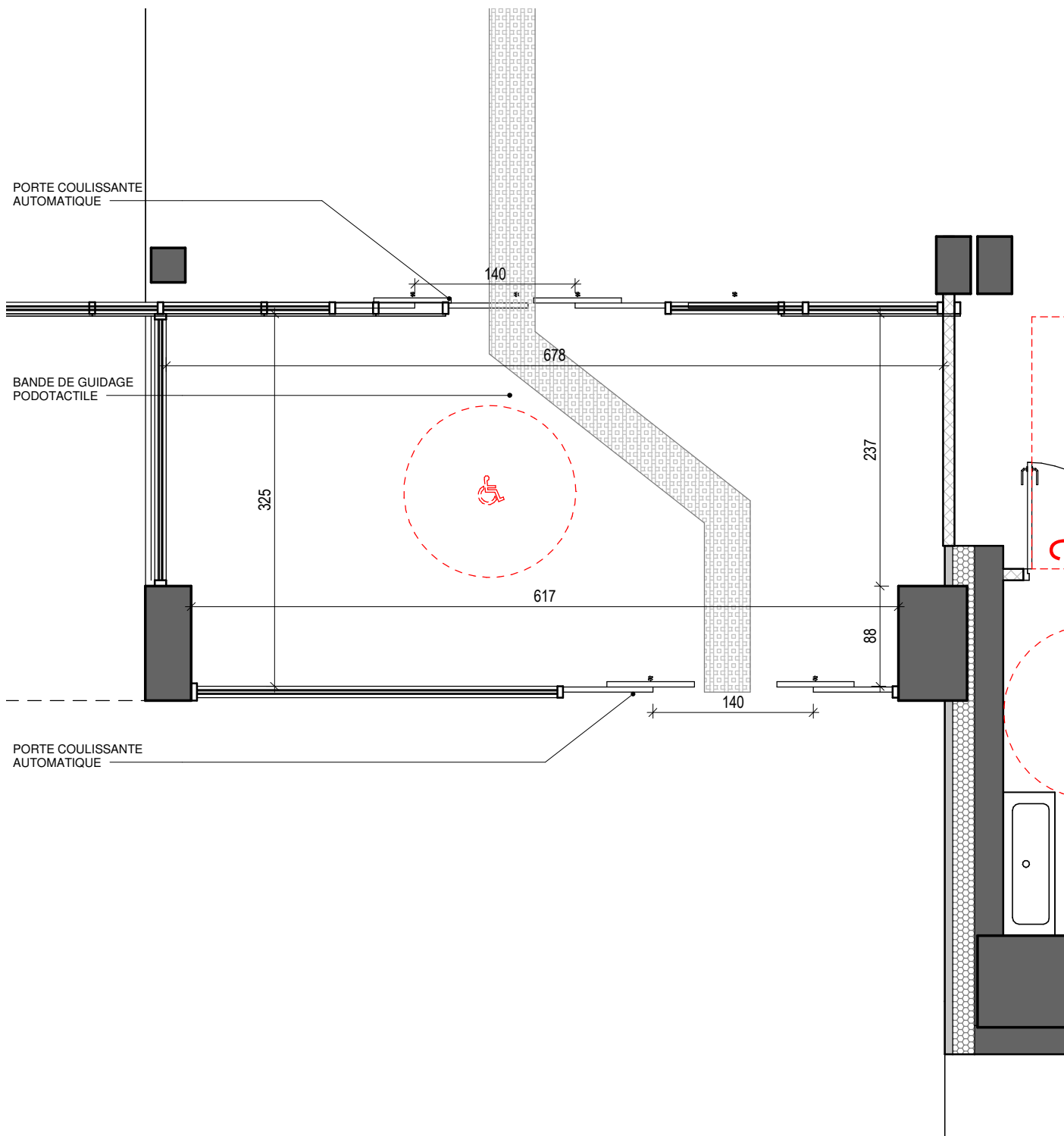
ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm





LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :

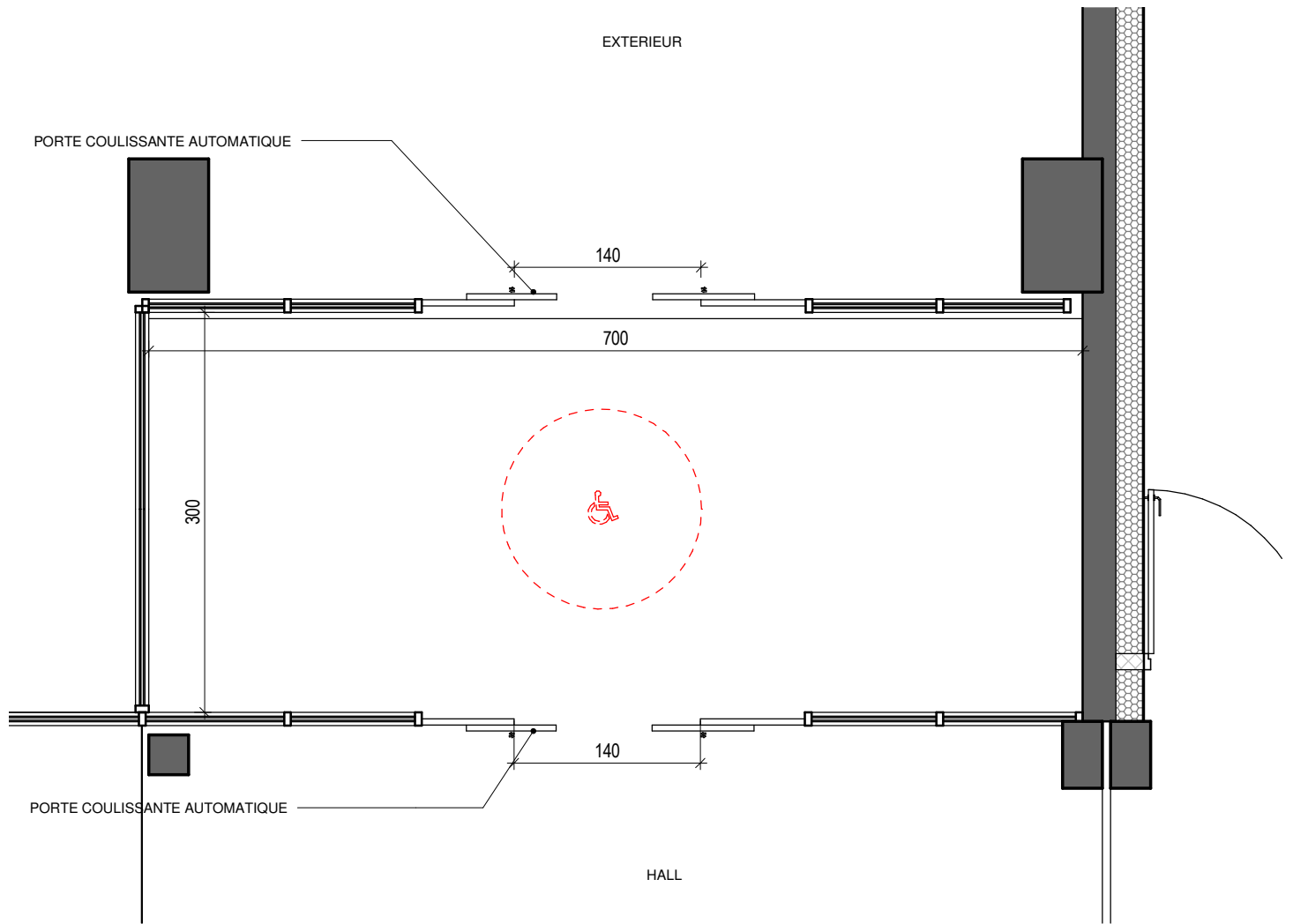


AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm





AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm

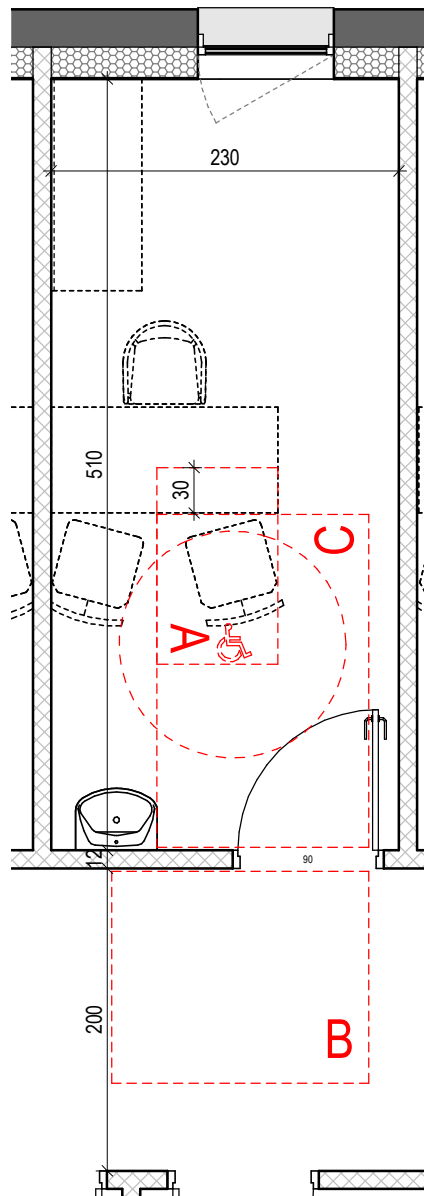
ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT : 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT : 220 x 140cm



LEGENDE :

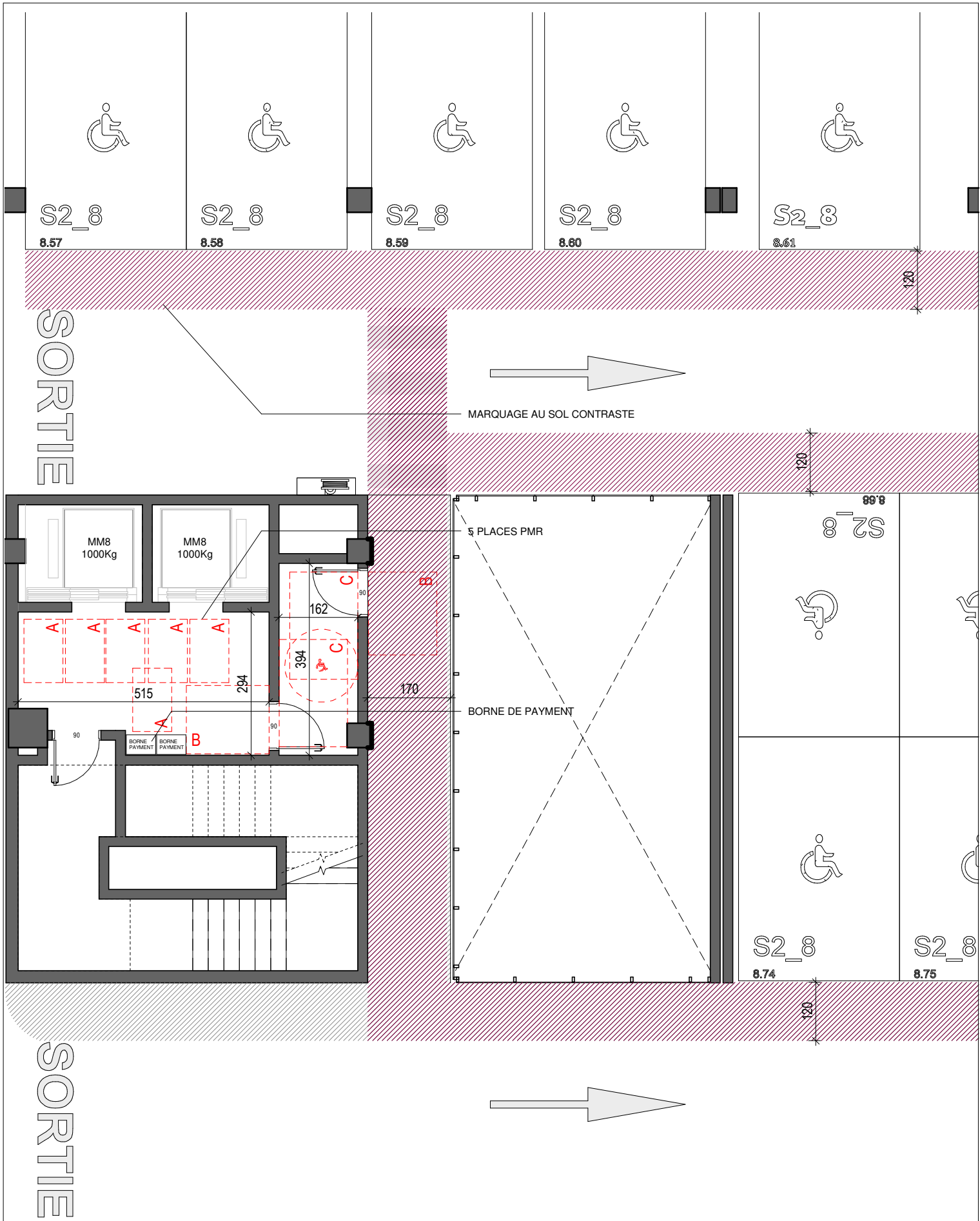


AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm

AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



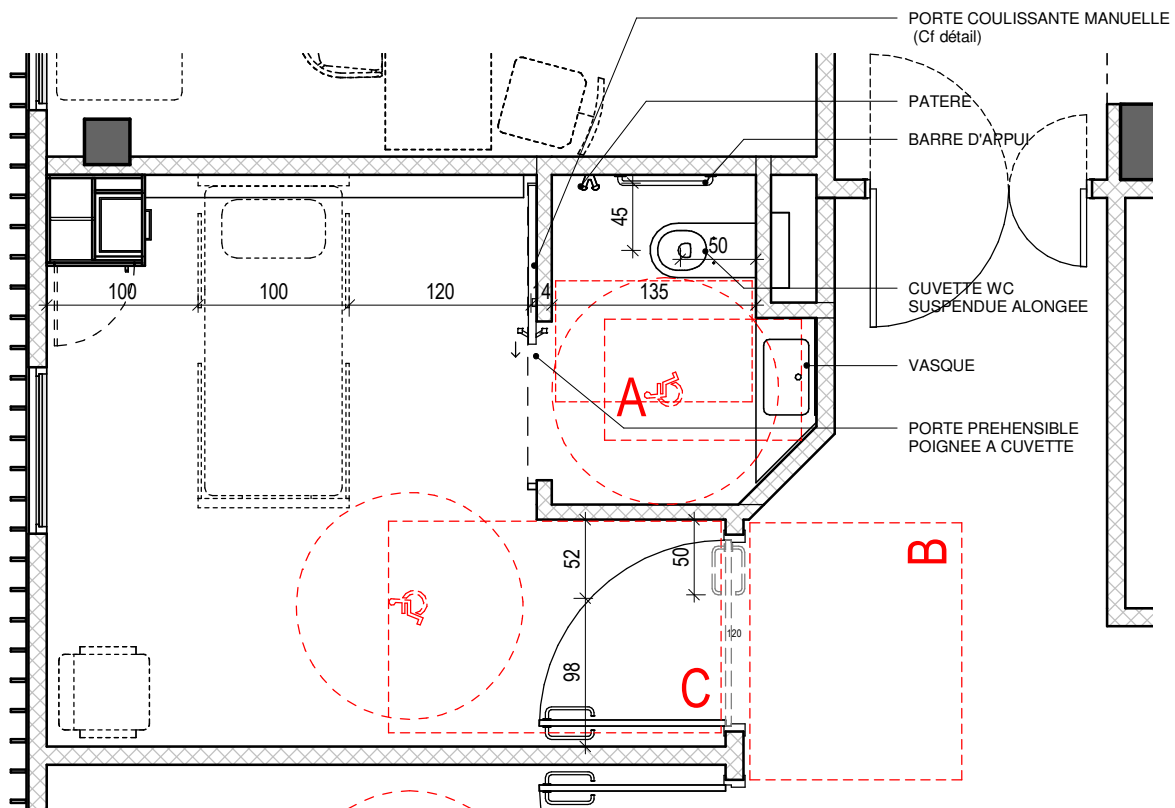
**CONSTRUCTION
DU NOUVEL HÔPITAL
TROUSSEAU &
DU NOUVEL HÔPITAL
CLOCHEVILLE**

**Carnet de détail
SAS Parking**





N° DU PLAN
39-A-37

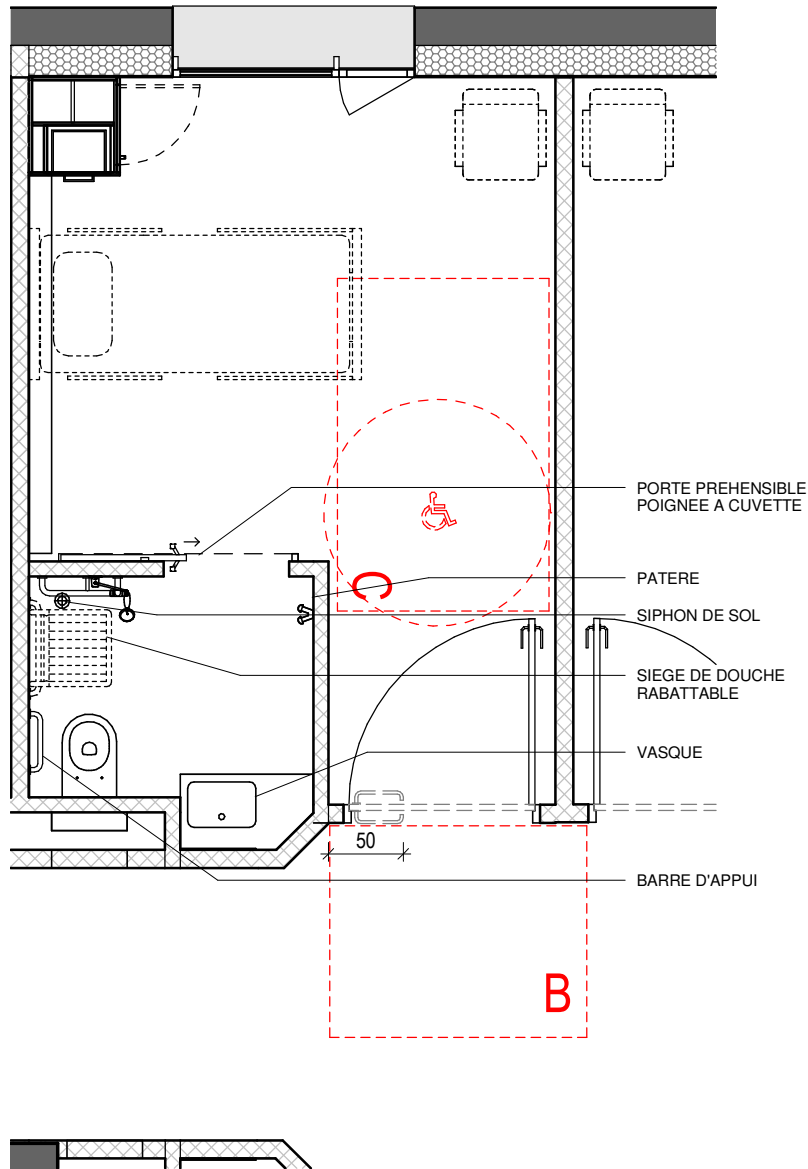
PHASE
PC

DATE : 05/08/2021
ECHELLE : 1/100







LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



Boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex 09



58 rue Rabelais - 37500 Chinon
T : +33 2 47 98 23 00
chinon@a2mo.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.architectes.paris@a-i-a.fr



180 rue Origet - 37000 Tours
t. +33 2 47 31 85 85
b.poupart@caraty-poupart.com



10 Villa Nieupoirt - 75013 Paris
T : +33 40 09 64 24
cecile.beaudesson@d-et-a.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.ingenierie.paris@a-i-a.fr



3 rue de la Renaissance - 92160 Antony
contact-ife@tpfi.fr



23 rue de Cronstadt - 75015 Paris
T. +33 1 53 68 93 00 - F. +33 1 53 68 93 11
aia.environnement.paris@a-i-a.fr

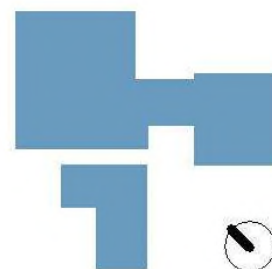



36 rue de Chabrol - 75010 Paris
laurence.guichard@locomotion.fr

CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔPITAL TROUSSEAU & NOUVEL HÔPITAL CLOCHEVILLE



PC

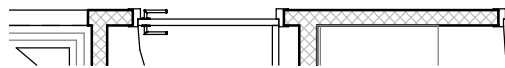
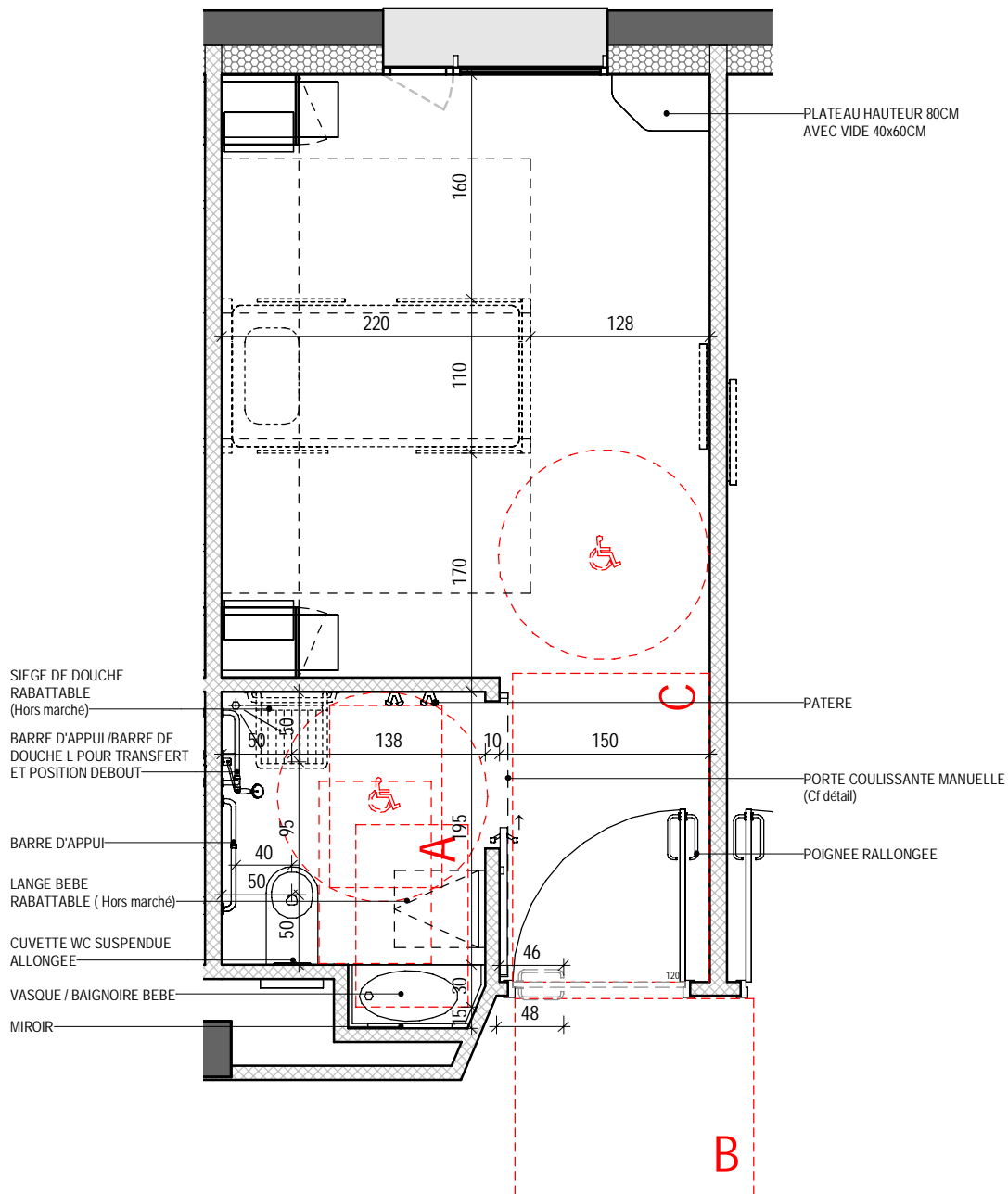


Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage
 <p>ordre s000060 sas au capital de 2 026 850 euros Siret 316 173 160 00060 fr 45 316 173 160 - ape 7111Z</p>	<p>La Directrice Générale du CHRU de TOURS</p>  <p>Marie-Noëlle GERAIN BHEUZARD</p> 





PC39

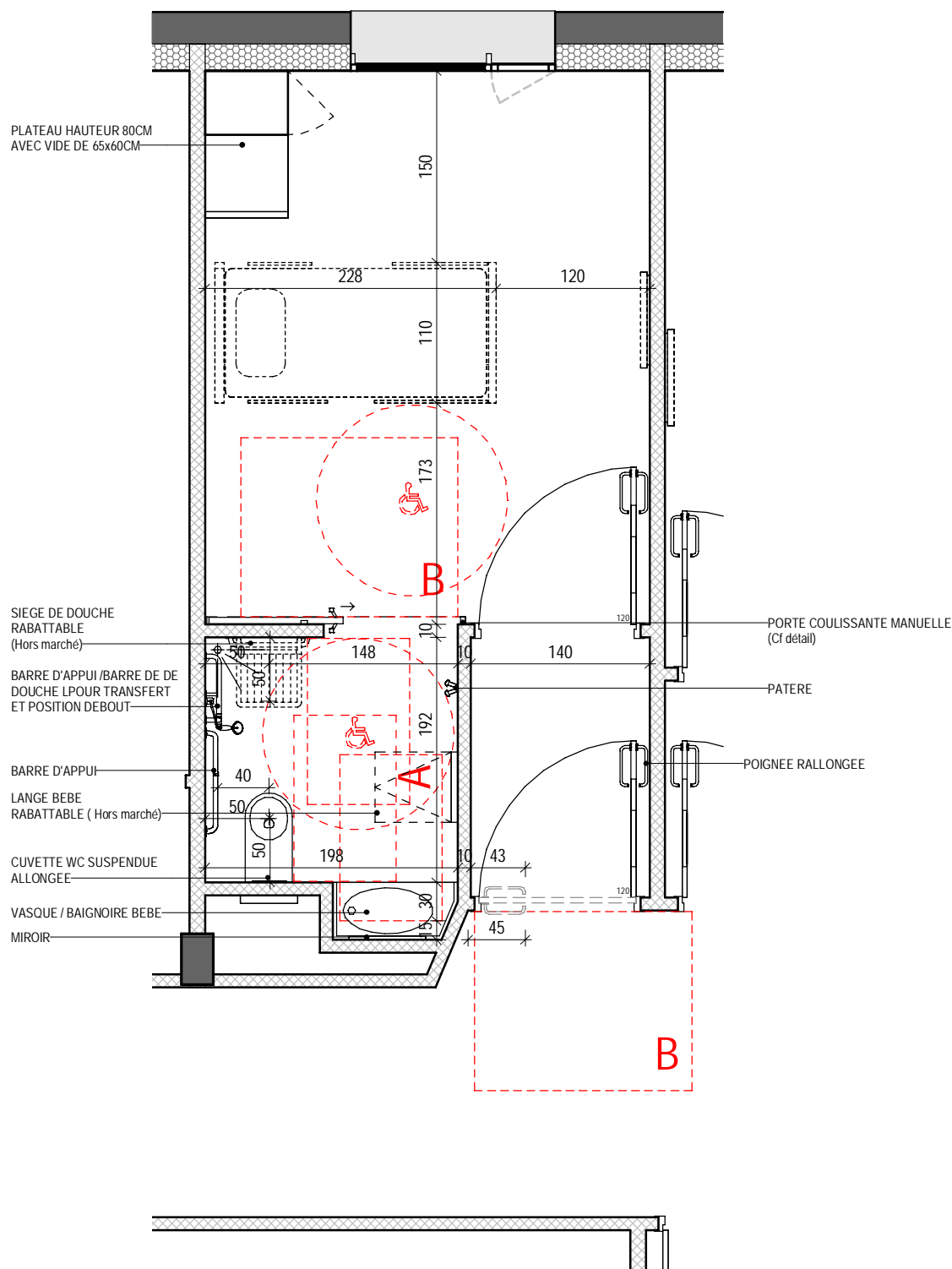
05/08/2021

Détails au 50ème NHC



LEGENDE :

-  AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm
-  AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm
-  ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



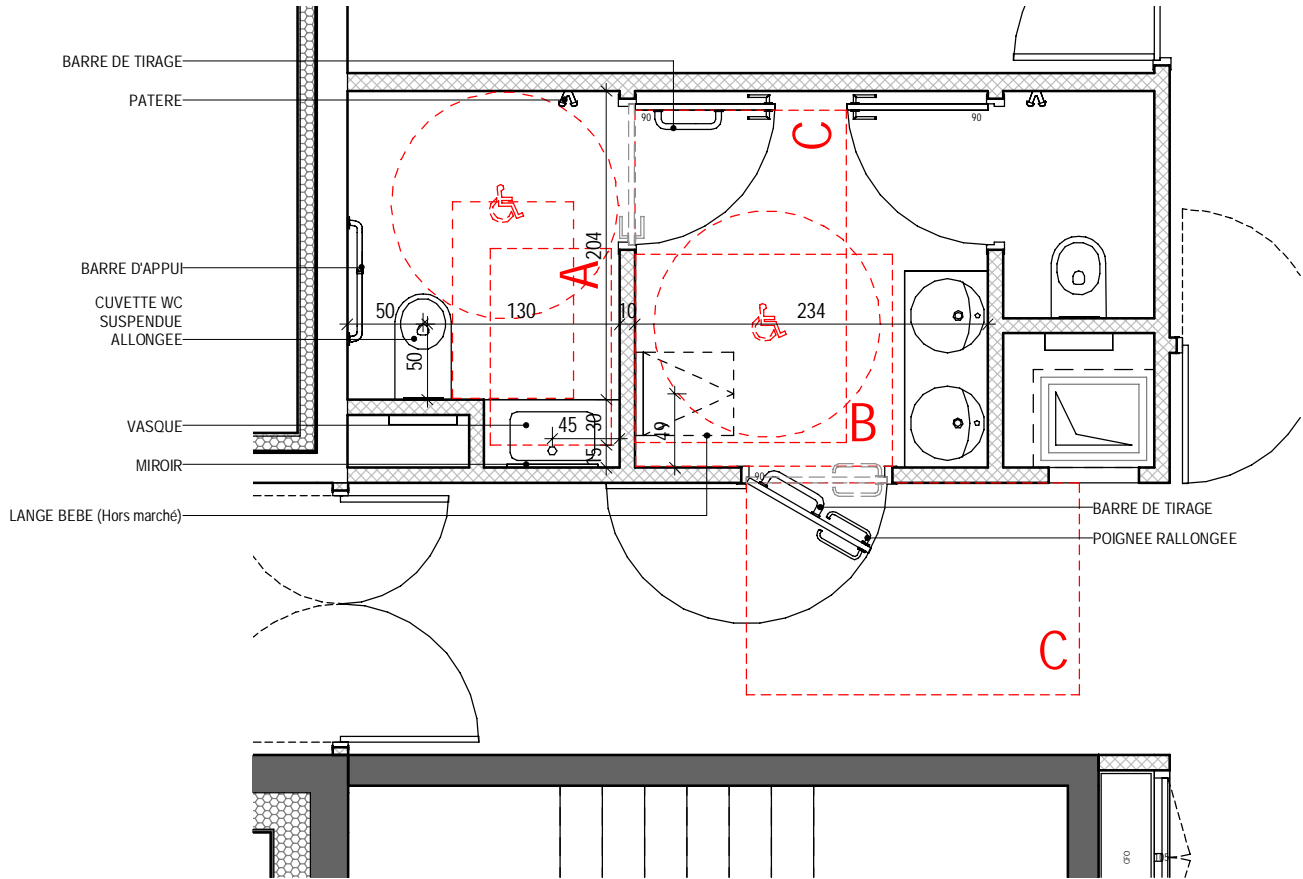
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



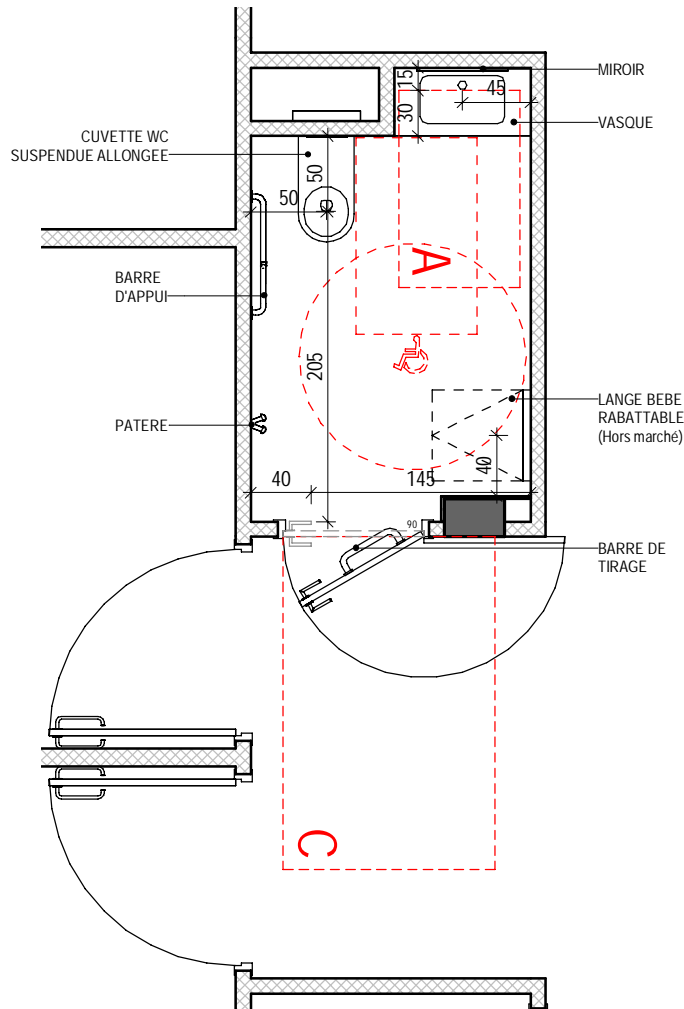
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



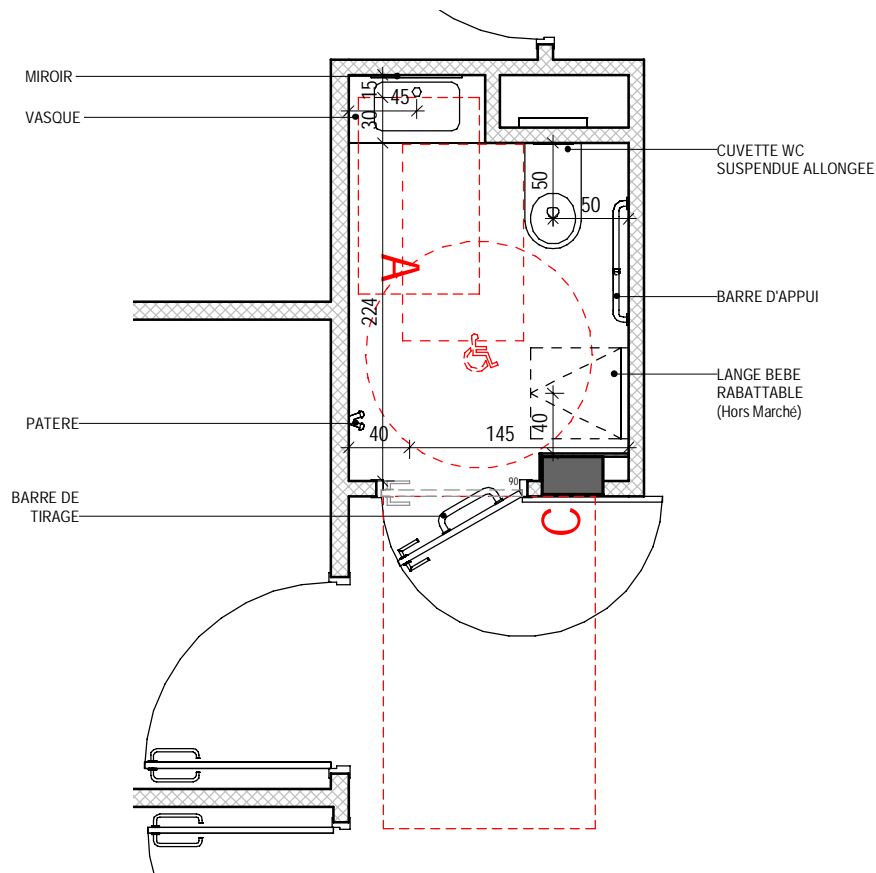
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



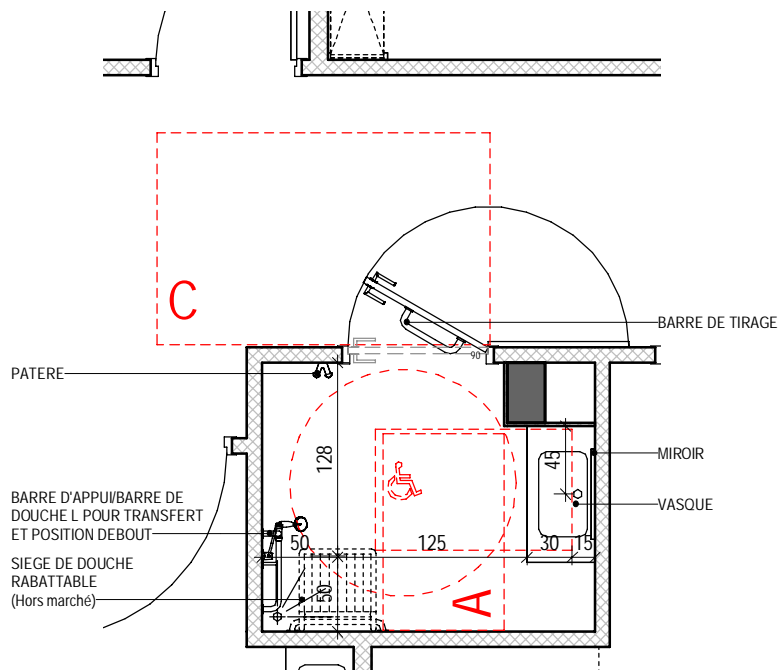
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :

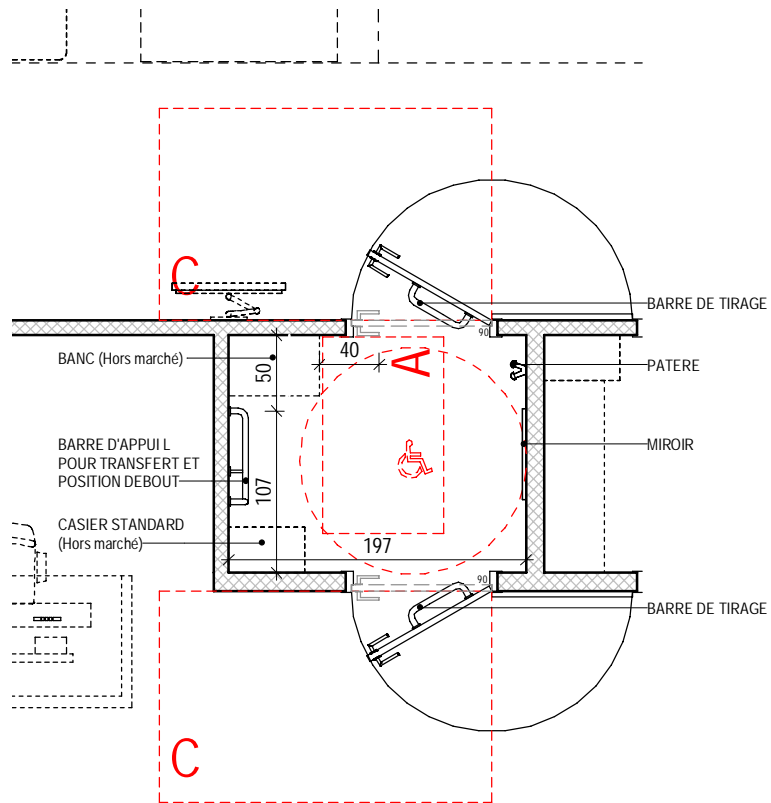


AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm

AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm

ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



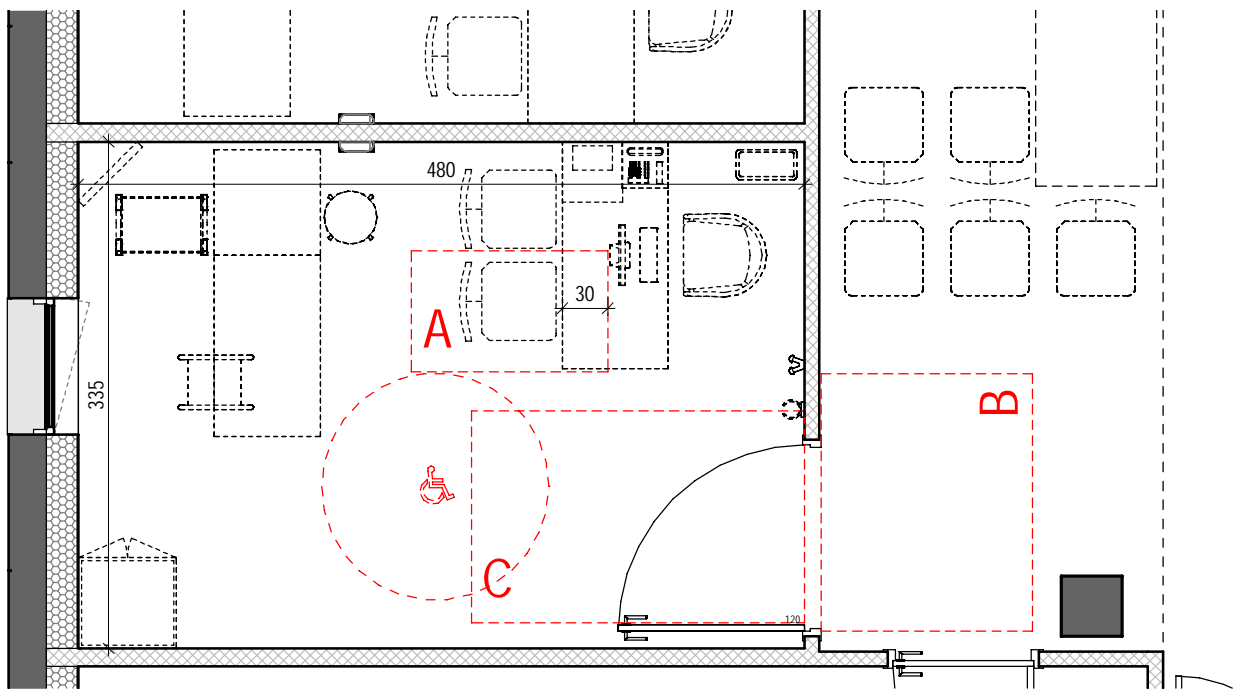
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



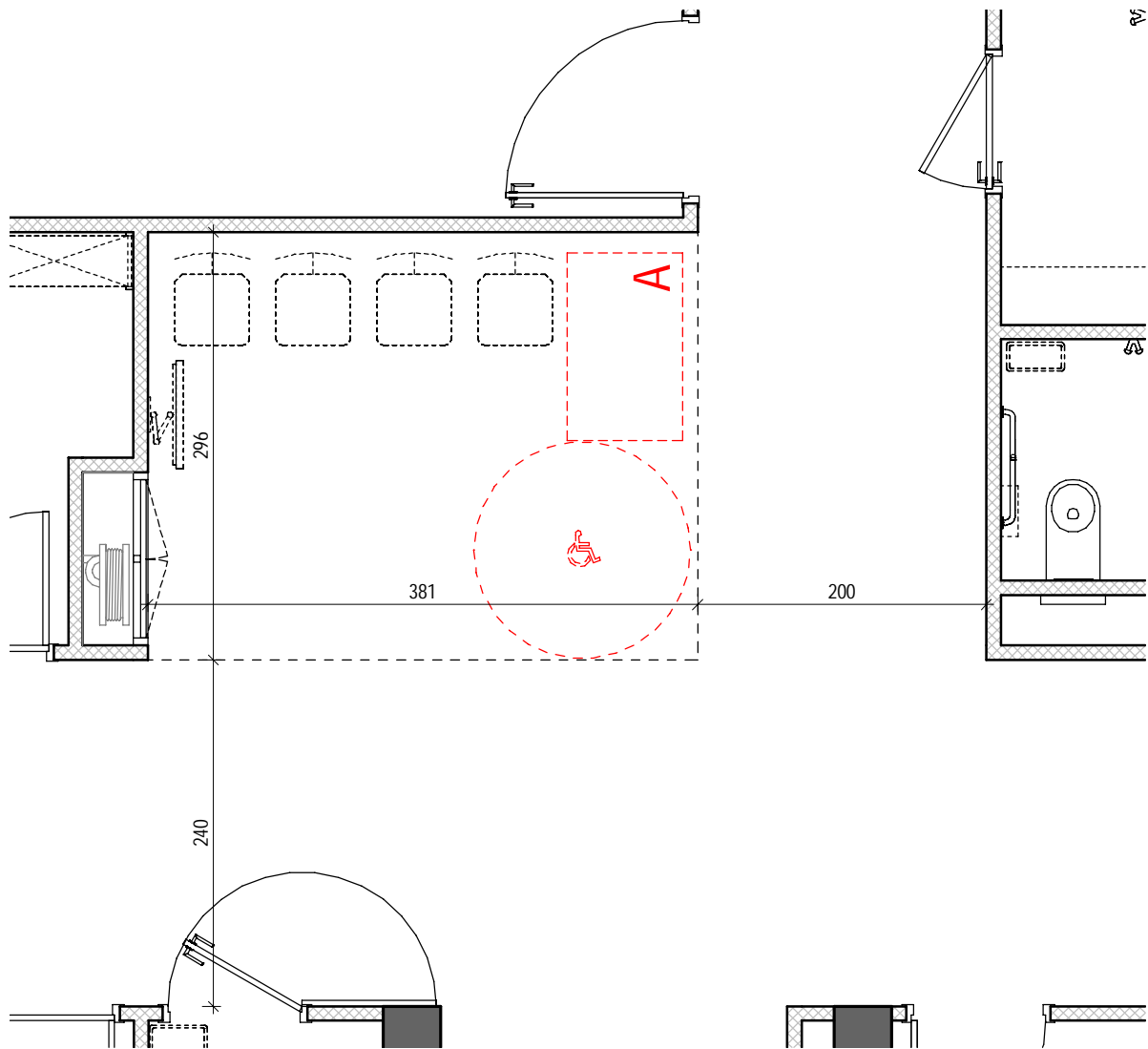
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



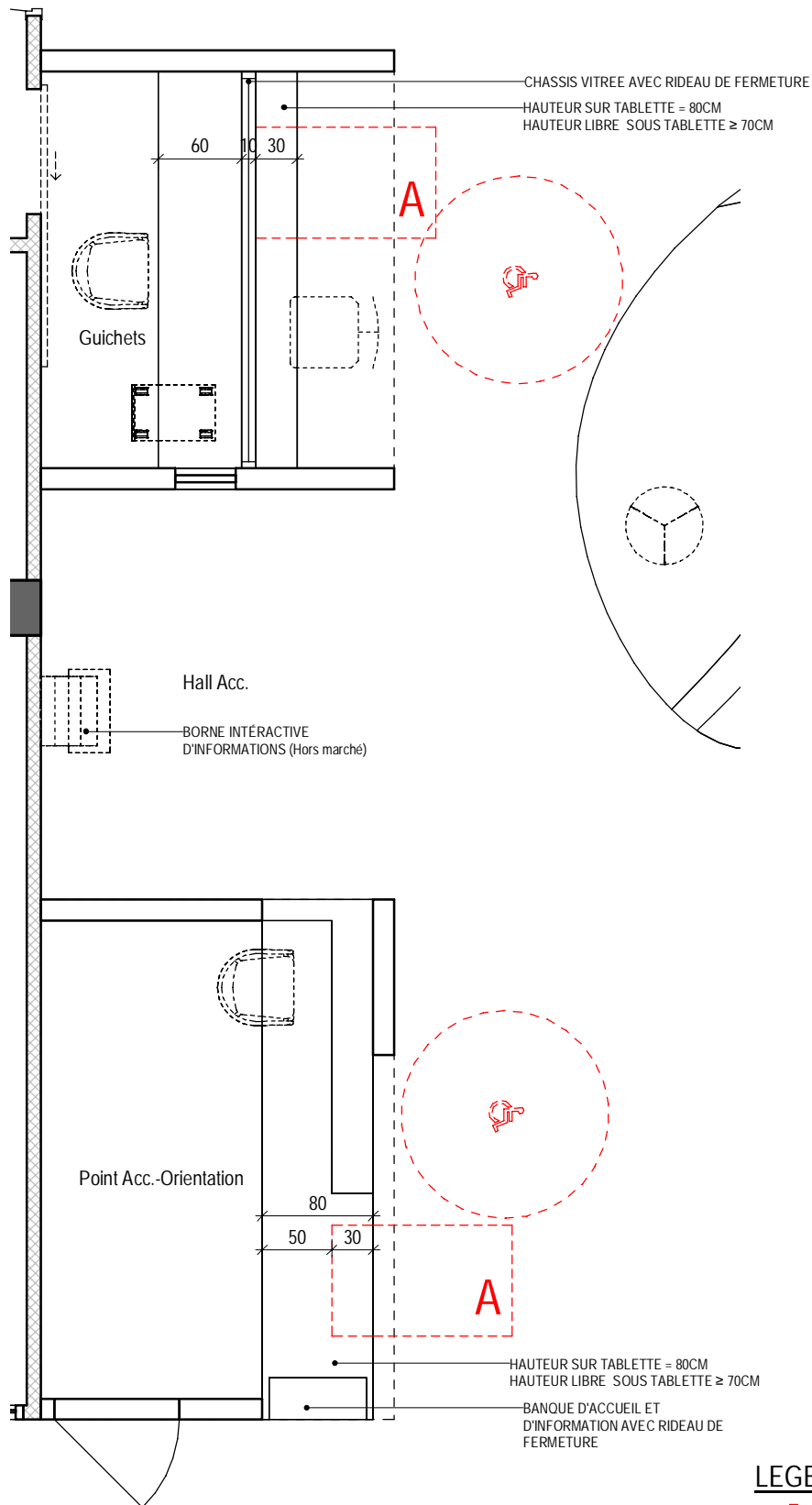
AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE
OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm



LEGENDE :



AIRE DE RETOURNEMENT : 150cm



AIRE DE STATIONNEMENT : 130 X 80cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN POUSSANT: 170 x 140cm



ESPACE DE MANOEUVRE DE PORTE OUVERTURE EN TIRANT: 220 x 140cm